



RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1969 – 30 juin 1970

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/8013)

NATIONS UNIES

RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1969 – 30 juin 1970

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-CINQUIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 13 (A/8013)



NATIONS UNIES

New York, 1970

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		v
LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AUPRES DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT		vii
INTRODUCTION	1 - 31	1
 <u>Chapitres</u>		
I. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1969 AU 30 JUIN 1970	32 - 199	13
A. Services de secours	33 - 61	13
B. Services de santé	62 - 90	19
C. Enseignement général et professionnel	91 - 142	29
D. Services communs et administration générale	143 - 146	43
E. Questions juridiques	147 - 186	44
F. Opérations financières	187 - 199	56
II. BUDGET POUR 1971 ET BUDGET REVISE POUR 1970	200 - 245	60
A. Introduction	200 - 207	60
B. Projet de budget	208 - 243	62
C. Exécution du budget - 1970 et 1971	244 - 245	74
 <u>Annexes</u>		
I. TABLEAUX		77
1 - 3 Statistiques relatives aux réfugiés immatriculés		77
4 - 8 Services de secours		81
9 - 12 Services de santé		87
13 - 17 Services de l'enseignement général et professionnel		92
18 Autres formes d'assistance aux réfugiés		98
19 - 22 Situation financière		99
23 Personnel de l'Office		113
II. RESOLUTION ADOPTEE PAR LA VINGT-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE		114
III. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL EXECUTIF DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE		116

LETTRE D'ENVOI

Le 5 septembre 1970

Monsieur le Président,

Conformément à la demande énoncée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient durant la période du 1er juillet 1969 au 30 juin 1970.

Le rapport se divise en trois parties principales :

L'introduction cherche avant tout à attirer l'attention des Etats Membres sur la situation financière de l'Office. Ainsi que le Secrétaire général l'a nettement déclaré dans sa dernière communication à tous les Etats Membres, reproduite dans le document A/8040, l'arrêt complet est maintenant inévitable à un moment donné, en 1971, si l'Office ne peut disposer bientôt de substantiels fonds supplémentaires. Je suis certain que l'Assemblée générale désirera prévenir des événements aussi graves, dont les répercussions seraient extrêmement sérieuses tant pour les réfugiés ou les personnes déplacées que pour les Nations Unies. En outre, l'introduction rappelle les dures conditions dans lesquelles continuent à vivre les réfugiés, surtout ceux qui furent déplacés une fois de plus par suite des hostilités de juin 1967. Elle cherche également à donner à l'Assemblée générale un aperçu de certains autres problèmes opérationnels qui, sans être entièrement nouveaux, méritent l'attention de l'Assemblée générale.

Le chapitre premier rend compte des activités de l'Office au cours des douze mois se terminant au 30 juin 1970 et comprend une section sur les nombreux problèmes juridiques posés à l'Office.

Le chapitre II présente le projet de budget de l'Office pour l'année civile 1971, aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session, ainsi que le budget révisé pour 1970.

Des tableaux statistiques relatifs aux différents aspects de l'activité de l'Office figurent à l'annexe I du rapport. Aux annexes II et III sont reproduites les résolutions adoptées, après examen des activités de l'Office dans les domaines de l'enseignement et de la santé, par l'Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif de l'UNESCO respectivement.

La Commission consultative de l'Office a étudié le présent rapport et ses observations sont consignées dans une lettre de son Président, en date du 21 août 1970, dont vous trouverez copie ci-joint. Si au cours du travail de

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

rédaction, j'ai bénéficié des conseils des membres de la Commission, cela ne signifie pas nécessairement que les gouvernements qui y sont représentés approuvent toutes les opinions que j'ai exprimées.

Puisqu'une part importante des activités de l'Office au cours de l'année passée s'est déroulée dans des territoires sous le contrôle d'Israël, j'ai trouvé qu'il était également approprié de montrer le projet de rapport à ses représentants et, dans la rédaction du texte final, j'ai tenu compte de leurs vues et commentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général

(Signé) Laurence MICHELMORE

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AUPRES
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Le 21 août 1970

Monsieur le Commissaire général,

A leur réunion du 20 août 1970, les membres de la Commission consultative auprès de l'UNRWA ont exprimé leurs avis sur le rapport annuel que vous proposez de présenter à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.

Comme par le passé, certains membres de la Commission ont réservé la position de leur gouvernement sur plusieurs questions traitées dans ce rapport : néanmoins, l'ensemble de la Commission estime que, d'une manière générale, le document rend compte correctement des activités de l'Office durant la période du 1er juillet 1969 au 30 juin 1970 ainsi que des conditions de vie difficiles des réfugiés et personnes déplacées.

La Commission félicite le personnel de l'Office pour la manière dont il a su accomplir sa mission dans des circonstances exceptionnellement difficiles. Elle ne sous-estime pas les problèmes redoutables, aggravés par les hostilités de 1967, qui entravent de plus en plus les activités de l'Office.

Elle est toutefois préoccupée avant tout par la situation financière de l'Office, dont le rapport annuel marque bien l'extrême gravité, et qui met en danger la capacité de l'Office à poursuivre, comme il en a le devoir, son oeuvre au bénéfice des réfugiés palestiniens. Elle ne peut donc qu'exprimer le ferme espoir que lors de sa vingt-cinquième session, l'Assemblée générale parviendra à résoudre ce problème d'une manière qui permette à l'Office de continuer à s'acquitter de la mission essentielle qui lui a été confiée, sans opérer de réductions dans ses services.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président de la Commission
consultative

(Signé) Fouad SAWAYA

Monsieur Laurence Michelmore
Commissaire général de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies pour les
réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
Beyrouth

INTRODUCTION

1. Il est maintenant de tradition que l'Office signale, d'une année à l'autre 1/, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, comme en 1967 par exemple, qu'il a pu maintenir ses activités dans le domaine des secours et de la santé, et même

1/ On trouvera un historique de l'Office et un exposé détaillé de sa mission et de ses travaux dans les rapports annuels et autres documents de l'ONU énumérés ci-après :

- A. Rapport définitif de la Mission économique d'études des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 décembre 1949) [A/AC.25/6, 1ère et 2ème parties].
- B. Rapport du Secrétaire général sur l'aide aux réfugiés de Palestine : Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Commission politique spéciale, Annexes, Vol. II, document A/1060, p. 15.
- C. Proposition en vue de la continuation de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine; document présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale lors de sa quatorzième session (A/4121).
- D. Rapport du Secrétaire général présenté conformément aux dispositions de la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale et de la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité (A/6787).
- E. Rapports du Directeur (Commissaire général) de l'Office et rapports spéciaux du Directeur et de la Commission consultative à l'Assemblée générale :
 - i) Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 19 (A/1451/Rev.1);
 - ii) Ibid., sixième session, Suppléments Nos 16 et 16A (A/1905 et Add.1);
 - iii) Ibid., septième session, Suppléments Nos 13 et 13A (A/2171 et Add.1);
 - iv) Ibid., huitième session, Suppléments Nos 12 et 12A (A/2470 et Add.1);
 - v) Ibid., neuvième session, Suppléments Nos 17 et 17A (A/2717 et Add.1);
 - vi) Ibid., dixième session, Suppléments Nos 15 et 15A (A/2978 et Add.1);
 - vii) Ibid., onzième session, Suppléments Nos 14 et 14A (A/3212 et Add.1);
 - viii) Ibid., douzième session, Supplément No 14 (A/3686 et A/3735);
 - ix) Ibid., treizième session, Supplément No 14 (A/3931 et A/3948);

développer son programme d'éducation, en dépit d'un certain nombre de problèmes - anciens ou nouveaux - qui, avec le temps, sont devenus en quelque sorte partie intégrante de ses conditions de travail : le principal d'entre eux est constitué par le fait que les besoins financiers de l'Office vont sans cesse croissant, surtout en raison de la forte augmentation annuelle des effectifs des écoles primaires et primaires supérieures UNRWA/UNESCO, et que la situation budgétaire

(suite de la note 1/ de la page précédente)

- x) Ibid., quatorzième session, Supplément No 14 (A/4213);
- xi) Ibid., quinzième session, Supplément No 14 (A/4478);
- xii) Ibid., seizième session, Supplément No 14 (A/4861);
- xiii) Ibid., dix-septième session, Supplément No 14 (A/5214);
- xiv) Ibid., dix-huitième session, Supplément No 13 (A/5513);
- xv) Ibid., dix-neuvième session, Supplément No 13 (A/5813);
- xvi) Ibid., vingtième session, Supplément No 13 (A/6013);
- xvii) Ibid., vingt et unième session, Supplément No 13 (A/6313);
- xviii) Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 13 (A/6713);
- xix) A/6723 et Add.1. Voir le texte imprimé de ce document dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1967 (S/8001 et Add.1);
- xx) A/6787 et Corr.1;
- xxi) A/7060;
- xxii) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213);
- xxiii) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614).

F. Résolutions de l'Assemblée générale : 194 (III) du 11 décembre 1948; 212 (III) du 19 novembre 1948; 302 (IV) du 8 décembre 1949; 393 (V) du 2 décembre 1950; 513 (VI) du 26 janvier 1952; 614 (VII) du 6 novembre 1952; 720 (VIII) du 27 novembre 1953; 818 (IX) du 4 décembre 1954; 916 (X) du 3 décembre 1955; 1018 (XI) du 28 février 1957; 1191 (XII) du 12 décembre 1957; 1315 (XIII) du 12 décembre 1958; 1456 (XIV) du 9 décembre 1959; 1604 (XV) du 21 avril 1961; 1725 (XVI) du 20 décembre 1961; 1856 (XVII) du 20 décembre 1962; 1912 (XVIII) du 3 décembre 1963; 2002 (XIX) du 10 février 1965; 2052 (XX) du 15 décembre 1965; 2154 (XXI) du 17 novembre 1966; 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967; 2341 (XXII) du 19 décembre 1967; 2452 (XXIII) du 19 décembre 1968; 2535 (XXIV) du 10 décembre 1969.

G. Résolutions du Conseil de sécurité : 237 (14 juin 1967); 242 (22 novembre 1967).

se détériore de plus en plus du fait que les contributions ne vont pas de pair avec les besoins et que les gouvernements des pays d'accueil s'opposent catégoriquement à toute mesure qui permettrait d'abaisser les coûts en réduisant les services. Cette analyse reste vraie, pour l'essentiel. Le Commissaire général déclarait dans son précédent rapport annuel (par. 33) : "On ne peut plus remettre à plus tard une décision de cet ordre [soit sur la méthode de financement à l'avenir, soit sur l'étendue des services] car l'Office ne peut vraiment pas affronter l'année 1970 dans l'état présent d'incertitude"; or on a précisément laissé l'UNRWA dans cette incertitude 2/.

2. Entre-temps, le problème humain aussi persiste et se complique : les réfugiés de Palestine 3/ sont d'année en année déçus dans leur espoir de rentrer dans leurs foyers, aucun progrès n'étant réalisé dans l'application du paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale; en attendant, ils se considèrent, non pas comme de simples réfugiés, mais comme des pupilles temporaires de la collectivité internationale qu'ils rendent responsable du bouleversement qui leur a fait perdre leur foyer, les rations de l'Office étant, à leurs yeux, un dû et une reconnaissance de leur situation; les conséquences des hostilités de 1967, notamment l'occupation militaire avec ses multiples répercussions, se font toujours sentir et la tension reste grave dans la région; des centaines de milliers de personnes qui ont fui en 1967 restent déplacées depuis trois ans, malgré les appels de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité pour qu'elles puissent rentrer dans leurs foyers; la ligne de conduite et les activités des divers mouvements de feddayins ont une influence de plus en plus déterminante sur la situation de certains pays d'accueil et sur l'attitude des réfugiés dans tous ces pays.

3. Si l'Office a continué d'assurer, dans l'ensemble, la totalité de ses services et a même développé son programme d'enseignement, à telle enseigne qu'en 1970, pour la première fois dans son histoire, l'enseignement - y compris la formation professionnelle, technique et normale, etc. - est devenu le premier poste budgétaire (45 p. 100), l'emportant sur les programmes de secours (42 p. 100) qui pendant très longtemps ont été sa préoccupation majeure, il n'a pu en être ainsi qu'en vertu d'une décision délibérée prise par le Commissaire général, en plein accord avec le Secrétaire général qui s'efforçait alors, personnellement, d'améliorer la situation financière de l'Office. Cette décision consistait à ne pas opérer, jusqu'à nouvel ordre, dans les programmes de l'UNRWA, toutes les réductions importantes prévues pour 1970 et dont l'Assemblée générale

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 14 (A/7614), par. 33.

3/ Dans le présent rapport, les expressions "réfugiés", "réfugiés déplacés" ou "réfugiés nouvellement déplacés" s'appliquent aux personnes immatriculées auprès de l'Office avant les hostilités de juin 1967; les expressions "personnes déplacées" ou "autres personnes déplacées" désignent celles qui ont été déplacées après le début des hostilités de juin 1967, mais n'étaient pas immatriculées auprès de l'Office.

avait été informée à sa vingt-quatrième session. C'est pourquoi, ainsi qu'on le verra à la section F du chapitre premier, l'Office, qui a atteint financièrement le point où il ne va plus être en mesure d'exécuter son mandat, sera virtuellement insolvable à la fin de 1970.

4. Dans le même temps, les conditions de travail de l'Office ont été perturbées par une série d'événements qui sont autant d'obstacles sérieux l'empêchant d'accomplir normalement sa tâche dans le cadre actuel de ses structures, en tant qu'organisme des Nations Unies. Leur conjonction avec de sérieux problèmes financiers est nécessairement un sujet de réelle préoccupation, d'autant que les uns peuvent se répercuter sur les autres : la situation financière en particulier, sauf si elle est redressée d'une manière ou d'une autre avant le début de 1971, va inéluctablement provoquer soit un arrêt brutal des opérations, soit des réductions draconiennes dans les programmes de l'Office, ce qui, dans l'un ou l'autre cas, ne peut manquer d'avoir des incidences de grande ampleur, voire dramatiques, sur la ligne de conduite et la politique des pays d'accueil et sur l'attitude de la collectivité des réfugiés palestiniens. Dans la mesure où l'UNRWA est devenu de facto, de par ses vingt années d'existence et en raison de la portée de ses activités, un facteur de stabilisation dans certains de ces pays, tout affaiblissement notable de son rôle ne pourrait être qu'un nouveau brandon dans l'incendie qui menace.

5. On trouvera brièvement exposés ci-dessous les principaux éléments de la situation.

Finances

6. Au début de 1970, la situation financière était si critique que le Commissaire général a jugé que, s'il ne pouvait être assuré d'un accroissement des recettes permettant de couvrir le déficit, que l'on estimait alors à près de 5 millions de dollars, il n'y avait d'autre solution que de réduire substantiellement les programmes de l'Office. Malgré les efforts très énergiques du Secrétaire général et du Commissaire général notamment, l'augmentation des recettes couvrit à peine l'accroissement inévitable des dépenses, si bien que le déficit peut encore être évalué, pour 1970, à environ 5 millions de dollars.

7. Cependant, comme on l'a vu au paragraphe 3, le Commissaire général, après avoir consulté le Secrétaire général et tenant compte des avis des pays d'accueil, a décidé de ne pas opérer de réductions importantes affectant directement les réfugiés, avant que l'Assemblée générale n'ait eu la possibilité d'examiner à nouveau le problème du financement des opérations de l'Office. On a pu agir de la sorte en différant le versement aux pays d'accueil de subventions (1,3 million de dollars) relatives à la santé, à l'éducation et à d'autres services; en réalisant de nouvelles économies qui ont représenté au total 1,5 million en 1970; du fait que l'encaisse a été améliorée grâce à des dons en nature qui ont permis d'éviter des achats et grâce à d'autres sources de revenus; enfin, en acceptant le risque d'avoir à puiser de nouveau dans les liquidités et le fonds de roulement.

8. Certes, l'Office doit être ainsi à même de maintenir ses opérations jusqu'à la fin de 1970 sans réductions majeures et de les poursuivre quelque temps l'année suivante, si les contributions pour 1971 sont versées très tôt, mais sa situation financière sera encore pire qu'au début de 1970. Les liquidités ou éléments d'actif immédiatement convertibles en espèces seront descendus à un niveau tel que le passif leur sera supérieur de plus de 1,5 million de dollars, les autres avoirs (principalement les marchandises) étant à peine suffisants pour assurer les livraisons nécessaires. Tous les expédients auront été épuisés et, sauf revenus supplémentaires suffisants, on va vers l'effondrement en 1971.

9. Des recettes insuffisantes, d'année en année, posent à l'UNRWA trois sortes de problèmes qui ont des points communs, mais varient dans le temps. En effet, l'Office a besoin :

a) Chaque mois de liquidités lui permettant de payer ses fonctionnaires, ses fournisseurs, etc.; une crise a été évitée de justesse en 1970 - en fait, seul le versement, en avril dernier, d'une importante contribution lui a donné la possibilité de rémunérer son personnel ce mois-là. Il est manifeste qu'avec une encaisse sensiblement plus faible, au début de 1971, l'Office risque fort de se trouver temporairement sans liquidités et de n'être donc pas en mesure de faire face à ses obligations envers ses fonctionnaires et ses créanciers.

b) Pendant tout l'exercice financier, de liquidités suffisantes pour couvrir les dépenses budgétaires qui ne sont pas couvertes par des contributions en nature; ce problème, qui ne se posera probablement pas en 1970, surgira sans aucun doute en 1971, sauf si les recettes perçues sont suffisantes. Si elles ne dépassent pas en 1971 le chiffre prévu pour 1970 (environ 41 millions de dollars), le déficit sera de l'ordre de 6 millions de dollars et l'Office se trouvera vraisemblablement sans ressources en septembre 1971.

c) De liquidités lui permettant de faire face aux engagements non honorés, si les opérations venaient à cesser. Le problème se posera dès la fin de 1970. Comme on l'a vu plus haut, l'UNRWA terminera très probablement l'année avec un passif dépassant d'au moins 1,5 million ses liquidités. Le problème ne sera pas réellement grave tant que l'Office pourra faire face à ses engagements courants, mais il est très contestable qu'il utilise pour des opérations courantes les liquidités dont il aura besoin pour honorer les engagements à long terme qui lui incomberaient, si les opérations prenaient fin, notamment les indemnités de cessation de service à verser au personnel tant international que local. (Il convient de signaler qu'en chiffrant aujourd'hui ces indemnités à 5,8 millions de dollars, on suppose qu'une grande partie des fonctionnaires n'auront pas droit à des indemnités de licenciement, parce qu'ils auront immédiatement trouvé à s'employer ailleurs. Si cette hypothèse ne se vérifiait pas, les indemnités qui devraient être versées pourraient excéder de 4 millions le chiffre actuellement prévu.)

10. Le Commissaire général a peine à concevoir que l'Office puisse continuer ses opérations en 1971 dans ces conditions. Il estime donc que l'équilibre du budget de 1971 en est la condition préalable indispensable, équilibre qui doit être assuré, soit par la garantie de recettes suffisantes pour maintenir le niveau

actuel des services, soit par une révision radicale du rôle et des programmes de l'Office, afin d'éviter un effondrement total dans le courant de 1971. Etant donné qu'on ne peut aller beaucoup au-delà du début de l'année prochaine pour prendre une décision à cet égard, le Commissaire général se doit de demander à l'Assemblée générale d'assumer ses responsabilités et de prendre à sa vingt-cinquième session toute mesure qu'elle jugera pertinente.

11. Le Commissaire général estime de son devoir de solliciter de l'Assemblée une décision sans équivoque. Il est presque hors de doute, étant donné le niveau actuel des services de secours et de santé, qu'il est impossible d'y effectuer les réductions ayant l'ampleur nécessaire pour supprimer le déficit prévu pour 1971. L'éducation est le seul secteur qui pourrait se prêter aux économies exigées; malheureusement, on porterait ainsi un coup très grave à l'action la plus constructive de l'UNRWA, la seule qui, de surcroît, va au-delà de l'oeuvre de secours pure et simple et qui est orientée vers l'avenir des jeunes réfugiés palestiniens.

Généralités

12. Il a semblé judicieux d'exposer, comme on l'a fait ci-dessus, la situation financière en soi, en raison de sa gravité sans précédent, avant d'examiner le contexte dans lequel elle doit être considérée : un tissu de frustrations de plus en plus profondes, d'incertitudes et d'espoirs découragés; mais aussi une nette modification de l'environnement de l'Office, imputable avant tout à une transformation du rôle politique de la collectivité des réfugiés palestiniens qui n'est pas sans affecter les 13 000 Palestiniens travaillant pour l'UNRWA; enfin, le fait que la collectivité des réfugiés et les gouvernements des pays d'accueil ont reconnu que les organisations politico-militaires palestiniennes sont représentatives et habilitées à négocier. Encore qu'elle n'ait pas d'égales incidences dans les cinq zones d'opérations de l'Office, cette évolution pourrait bien être, dans l'ensemble, le trait caractéristique le plus frappant de l'année considérée et, sauf si l'on progresse dans l'avenir immédiat vers un juste règlement du problème des réfugiés, le facteur qui, avec la situation financière, peut exiger que le rôle, les méthodes et les programmes de l'UNRWA soient revus radicalement.

13. En Jordanie occidentale et à Gaza, l'Office a dû faire face aux mêmes problèmes opérationnels, en général, que l'année dernière : des mesures prises par les autorités militaires israéliennes pour des raisons de sécurité, telles que couvre-feu, vérifications d'identité (parfois dans les locaux de l'UNRWA), détention et déportation de membres du personnel et, dans deux cas, bannissement au Sinaï pour six mois; démolition d'abris et dégâts causés aux installations adjacentes, intrusion dans les locaux de l'Office, notamment dans des centres de formation professionnelle, avec arrestation de stagiaires. Des biens de l'Office furent endommagés par des mines ou des grenades au cours d'incidents. Durant l'année se terminant le 30 juin 1970, on a compté 14 nouveaux cas de détention de fonctionnaires en Jordanie occidentale et 57 à Gaza. On trouvera de plus amples détails au paragraphe 147. Le nombre des fonctionnaires de l'Office détenus ou purgeant des peines de prison a toujours avoisiné la quarantaine; certains d'entre eux ont été condamnés à de longues peines, d'autres ont été

condamnés puis relâchés; beaucoup ont été relaxés sans avoir été jugés; d'autres sont restés en prison un an et plus sans avoir fait l'objet d'aucune inculpation ou ont été libérés après une détention d'une durée variable, sans qu'aucune accusation ait été portée contre eux. D'autre part, il a encore été impossible de fournir aux écoles UNRWA/UNESCO établies en territoire occupé bon nombre des manuels prescrits (voir par. 100-105). L'acheminement des marchandises vers les territoires occupés et les permis de voyage pour les membres du personnel ont également soulevé des difficultés. L'Office a dû, en outre, faire face à un nouveau type de problème en raison de la décision, prise par les autorités militaires israéliennes, de construire de larges routes dans plusieurs camps de la Bande de Gaza et de démolir des abris, en donnant 24 heures de préavis aux habitants et sans en informer au préalable le Directeur du Bureau de l'UNRWA. L'Office leur ayant fait des représentations, les autorités ont accepté de ne plus démolir d'abris avant que d'autres ne soient disponibles et de rembourser à l'UNRWA les frais de ces constructions nouvelles.

14. En Syrie, le gouvernement a autorisé l'Office, en mai 1970, à remplacer les tentes par des abris en dur dans les camps d'urgence; cette décision est venue à point nommé, car les tentes devaient être constamment réparées, et seul un hiver doux a empêché que la situation ne devienne critique. Le Commissaire général est heureux de signaler également qu'en juin 1970 le gouvernement a pris des dispositions pour faire évacuer l'école normale de Homs, occupée depuis 1967 par des personnes déplacées syriennes sans que l'Office ait été préalablement consulté. Certains problèmes, tels que la délivrance de visas au personnel recruté sur place et l'affectation de fonctionnaires internationaux, n'ont pu être résolus (voir le chapitre premier, sect. E).

15. Au Liban et en Jordanie orientale, l'UNRWA s'est trouvé face à d'autres événements qui l'ont très gravement préoccupé. Ces événements diffèrent à plusieurs égards dans l'un ou l'autre pays, mais ils ont pour commune origine l'accroissement considérable des effectifs, de la puissance de feu et de l'influence des organisations politico-militaires palestiniennes; la conscience politique plus aiguë de la collectivité des réfugiés palestiniens, qui pose des questions fondamentales de compétence et d'appartenance; enfin, les répercussions de ces événements sur l'attitude du personnel recruté sur place.

16. A la dernière session de l'Assemblée générale, le Commissaire général a exposé à la Commission politique spéciale la situation des camps de réfugiés du Liban (A/SPC/PV.665). Des négociations se prolongent depuis lors entre les autorités libanaises et les représentants des organisations palestiniennes, mais elles n'ont pas encore abouti au retour des forces de police ou d'autres représentants gouvernementaux dans les camps, pas plus qu'à l'évacuation des installations de l'UNRWA. Il faut, cependant, préciser qu'aucun local essentiel n'est occupé et que les services de l'Office ont continué à fonctionner sans entrave (bien que les enquêtes sur place pour la rectification des listes de rationnaires n'aient pas encore été reprises).

17. Le Commissaire général regrette, toutefois, d'avoir à signaler qu'en mai dernier, à Beyrouth, des membres d'une organisation ont pénétré dans le bâtiment du siège et dans le principal entrepôt de l'Office, et que l'organisation a adressé à certains fonctionnaires des menaces, qu'elle a rendues publiques, et

qui constituaient, de surcroît, un défi à l'autorité de l'UNRWA sur son personnel. A la suite de ces incidents, le gouvernement a pris les mesures de sécurité voulues. Le Commissaire général veut espérer qu'il n'y aura pas de suite à ces événements fâcheux, qui risquent de compromettre les conditions essentielles à la poursuite des opérations de l'Office. A l'école normale de Siblîne (Liban), qui fut le théâtre de grèves continuelles du corps enseignant et des élèves, et où toute discipline avait pratiquement disparu, la situation donna lieu de s'inquiéter pour l'avenir de l'établissement. L'Office a eu, à ce sujet, des contacts étroits et constants, aux plus hauts niveaux, avec les autorités gouvernementales, qui se sont montrées compréhensives et l'ont assuré de leur coopération.

18. Pour la Jordanie orientale, il suffit peut-être de dire que les affrontements successifs entre le gouvernement et les organisations palestiniennes ont posé de nombreux problèmes à l'UNRWA et se sont répercutés sur ses travaux et sur ses rapports avec le personnel. Le Commissaire général se plaît à signaler que, pendant toute cette période, néanmoins, une coopération cordiale et fructueuse a permis au gouvernement et à l'Office de s'acquitter de leur tâche commune - prendre soin des réfugiés palestiniens et, dans la mesure où l'UNRWA est à même de prêter son concours, d'autres personnes déplacées - et qu'il n'y a pas eu, en général, d'ingérence extérieure dans les opérations de l'Office.

19. Le changement d'attitude de la collectivité des réfugiés palestiniens, que l'on a déjà mentionné, ne manquera pas d'avoir peu à peu une profonde influence sur le milieu dans lequel travaille l'Office. Dans ses résolutions successives, l'Assemblée générale fait état de la coopération avec les gouvernements des pays d'accueil; ces pays sont également représentés à la Commission consultative auprès de l'UNRWA. Ils sont donc constamment consultés, qu'il s'agisse de questions de principe ou de problèmes d'application, au moyen de procédures parfois bien établies, parfois dictées par les circonstances. Les résolutions ne font cependant pas référence à des consultations avec la collectivité des réfugiés. En pratique, des consultations ont lieu, soit par l'entremise des gouvernements des pays d'accueil, soit, officieusement, entre des fonctionnaires du siège ou des directeurs de bureaux locaux et des groupes ou particuliers, tels les mukhtars, qui ont dans une certaine mesure qualité - encore que ce ne soit pas nécessairement à titre permanent - pour représenter la collectivité des réfugiés. Certains signes donnent déjà à penser que, puisqu'elle exerce maintenant le droit, qui lui est reconnu, de procéder à des consultations, sous une forme ou sous une autre, avec les gouvernements des pays d'accueil, elle s'attendra de plus en plus à être consultée sur les questions dont s'occupe l'UNRWA, au même titre que le sont les gouvernements, mais pas obligatoirement sur les mêmes sujets. Dans le domaine de l'enseignement, la question de consultation est maintenant, en fait, formellement posée par une recommandation que les gouvernements des pays arabes d'accueil ont formulée à la réunion tripartite sur l'éducation qui s'est tenue en juin entre les gouvernements, l'UNESCO et l'UNRWA, et selon laquelle des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine devraient participer aux réunions futures relatives à l'enseignement, au même titre que les représentants des Etats arabes d'accueil. Les réunions tripartites étant convoquées conjointement par l'UNESCO et l'UNRWA, aux termes d'un accord entre les deux organisations, le Commissaire général et le Directeur général de l'UNESCO devront se consulter au sujet de la suite à donner à cette recommandation.

20. Le Commissaire général désire exprimer sa reconnaissance au personnel de l'Office qui a souvent donné des preuves d'initiative et de dévouement à des moments critiques, conformément à la meilleure tradition des activités en faveur des réfugiés. C'est ainsi que les services essentiels ont pu être maintenus sans interruption majeure dans les circonstances les plus difficiles, et parfois dangereuses.

*
* *

21. Outre les renseignements qui sont fournis au chapitre premier, il peut être bon de donner dans la présente introduction des indications succinctes sur les services de santé et d'enseignement et sur les relations de l'Office avec d'autres organisations.

Santé

22. D'une façon générale, les services types de santé assurés par l'UNRWA sont simples, fondamentaux et analogues à ceux que les pays arabes d'accueil dispensent gratuitement aux indigents. En raison des difficultés financières croissantes exposées précédemment, il a fallu, depuis quelques années, pour les développer et les améliorer, s'en tenir strictement aux dons qui ont été accordés à des fins précises par des organisations bénévoles et qui furent assez limités. La gestion a été soumise également à de sévères économies. Dans ces conditions, il serait impossible de réduire encore les services sanitaires sans mettre en danger, ce qui est inacceptable, la vie et la santé des réfugiés, en particulier des groupes vulnérables. La communauté des réfugiés est largement tributaire des services médicaux assurés par l'UNRWA et elle n'est pas en mesure, individuellement ou collectivement, socialement ou économiquement, de supporter des restrictions ou suppressions en ce domaine. Elles entraîneraient des difficultés généralement graves et souvent dramatiques, notamment en ce qui concerne les frais d'hospitalisation et de soins médicaux. Au cours des années, le programme de l'Office - médecine préventive et curative et hygiène du milieu - a largement contribué, sans qu'il en coûte beaucoup à l'UNRWA, à la protection de la santé et au soulagement des souffrances, de même qu'il a évité des épidémies qui auraient pu être désastreuses et toucher aussi les populations locales. En dépit des difficultés rencontrées l'an dernier, les conditions de santé des réfugiés ne se sont pas détériorées, non plus que leur état nutritionnel.

23. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé qui, en vertu de l'accord UNRWA/OMS, est responsable de la direction technique des services sanitaires de l'Office, s'est déclaré très préoccupé par des suppressions éventuelles dans le programme.

Enseignement

24. L'année scolaire 1969-1970 a mal commencé, avec des grèves d'instituteurs au Liban, en Syrie et en Jordanie orientale, qui portaient sur les conditions d'emploi. Le conflit fut réglé au début de novembre, mais des troubles en Jordanie orientale et au Liban ont affecté le travail scolaire jusqu'à la fin de

l'année. En Jordanie occidentale et à Gaza, l'enseignement a été moins perturbé par des interruptions qu'il ne le fut l'année précédente. La pénurie de manuels a créé de très graves difficultés dans ces deux régions, mais surtout à Gaza. Ce problème, dont le Directeur général de l'UNESCO n'a pas cessé de s'occuper, est exposé plus en détail au chapitre premier (par. 100 à 105). On verra aussi dans la section G de ce chapitre qu'un certain nombre de réalisations positives ont marqué l'année scolaire 1969-1970. Il a été possible d'admettre beaucoup plus de réfugiés dans les écoles UNRWA/UNESCO. L'Institut pédagogique, qui fonctionne très bien, a sensiblement amélioré les qualifications des maîtres et a ainsi permis d'élever le niveau qualitatif de l'enseignement. On a construit ou agrandi des écoles et des centres de formation, grâce à des contributions spécialement versées à cette fin, ce qui a encore accru et amélioré l'infrastructure.

25. Etant donné l'importance qu'attache à l'enseignement la collectivité des réfugiés palestiniens dans son ensemble, et qui explique pourquoi l'Office fait porter l'essentiel de ses efforts sur les services d'enseignement et de formation technique - son souci majeur actuellement et son poste de dépenses le plus élevé, donc le principal facteur de son déficit récurrent - on comprend que le Commissaire général soit particulièrement préoccupé par toute réduction éventuelle de ce programme.

Relations avec d'autres organismes du système des Nations Unies

26. Comme par le passé, l'UNESCO et l'OMS ont collaboré avec l'UNRWA dans l'exécution des programmes d'éducation et de santé. Leur participation, toujours aussi essentielle, a donné l'indispensable garantie de compétence professionnelle à la ligne de conduite et à l'action de l'Office dans ces deux domaines. On peut mentionner, en outre, le rapport sur l'étude qu'a effectuée, en 1968, une équipe de protection maternelle et infantile et nutrition de l'OMS, qui a aidé l'UNRWA à revoir ses programmes dans ces domaines.

27. Un certain nombre d'instructeurs professionnels et techniques de l'Office ont obtenu cette année encore des bourses pour le Centre international de perfectionnement et de formation professionnelle de l'OIT à Turin, en Italie. D'octobre 1969 à mars 1970, l'OIT a également mis à la disposition de l'Office les services d'un expert, qui devait étudier les possibilités d'accroître ses activités en matière d'enseignement professionnel. Le rapport et les recommandations de cet expert sont actuellement à l'étude.

28. Les comptes de 1969 ont été vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies, dont le rapport sera examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission. Le rapport sur l'administration, le budget et les procédures financières, que l'Office a établi pour donner suite à une proposition formulée à la Cinquième Commission au cours de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, a été soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Assistance d'institutions bénévoles et d'autres
organisations non gouvernementales

29. En exprimant sa gratitude aux nombreuses institutions bénévoles, aux autres organisations et aux particuliers qui, au cours de l'année, sont venus en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, le Commissaire général désire mentionner spécialement les contributions qui ont permis d'exécuter des programmes auxquels l'Office aurait peut-être dû renoncer sans cet appui, étant donné sa situation financière critique. On a indiqué dans les sections correspondantes du rapport les projets financés à l'aide de ces contributions et les noms des donateurs, notamment : l'organisation américaine NEED (Near East Emergency Donations, Inc.); l'American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA); la Swedish Save the Children Federation (Rädda Barnen); l'OXFAM, Royaume-Uni; l'Australian Care for Refugees (AUSTCARE), Australie; la Mission pontificale pour la Palestine; le Diakonisches Werk, République fédérale d'Allemagne; l'Arabian American Oil Company (ARAMCO); le Near East Council of Churches, et bien d'autres encore. Le tableau 21 de l'annexe I récapitule toutes les contributions émanant de sources non gouvernementales, versées directement à l'UNRWA pour ses programmes ordinaires. Le Commissaire général tient à rendre hommage aux institutions bénévoles, tant internationales que locales, établies dans la région où travaille l'Office, pour l'assistance généreuse, jamais démentie, et pour les efforts inlassables qu'elles déploient en faveur des réfugiés (voir tableau 18 de l'annexe I). Il veut également exprimer sa reconnaissance à des établissements tels que le St. John's Ophthalmic Hospital de Jérusalem et le Caritas Children's Hospital de Bethlehem pour les services, dont il n'est pas dressé état, qu'ils ont dispensés gratuitement à des réfugiés malades.

Résumé et conclusions

30. L'événement le plus important survenu durant l'année en question est un changement marqué dans le milieu où travaille l'Office. Il est dû à la transformation des dimensions politiques du problème des réfugiés de Palestine, reflétée par l'attitude des réfugiés eux-mêmes (et forcément du personnel de l'Office recruté parmi les réfugiés), et par la détérioration de la sécurité publique dans certains endroits. L'Office a tenté, dans l'intérêt des réfugiés dont il a la charge, de s'adapter à une situation qui se transforme, tout en cherchant à maintenir l'intégrité de ses opérations qui s'impose à un organisme des Nations Unies. Mais les pressions auxquelles il dut faire face en 1969-70 ont été très fortes, et, si elles continuent à s'accroître, elles pourraient sérieusement compromettre les activités futures.

31. Simultanément, les finances de l'Office ont continué à s'épuiser et, à moins que l'Assemblée générale n'agisse de façon efficace et constructive à sa vingt-cinquième session, le présent rapport pourrait être le dernier concernant les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le besoin urgent d'une action efficace a été souligné par le Secrétaire général dans une lettre récente adressée aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux membres d'institutions

spécialisées 4/. Seuls des revenus supplémentaires d'environ 5 millions de dollars pourront permettre à l'Office de poursuivre ses tâches essentielles. A moins de disposer de revenus suffisants, l'Office ne pourra éviter des réductions substantielles du programme d'enseignement, ce qui porterait une grave atteinte à la partie la plus utile de ses activités et entraînerait des répercussions risquant d'ébranler l'Office jusqu'à le désagréger. En fait, il ne s'agit de rien de moins que sa survie.

4/ Cette lettre accompagnée d'une déclaration du Commissaire général a été publiée le 17 août 1970 sous la cote A/8040.

CHAPITRE PREMIER

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1969 AU 30 JUIN 1970

32. La présente section du rapport décrit les principales activités de l'Office au cours de l'année qui s'est terminée le 30 juin 1970. On trouvera plus loin, au chapitre II qui présente le projet de budget de l'Office pour l'année 1971, des renseignements supplémentaires sur les dépenses prévues pour chaque activité durant l'année civile 1970 et sur les dépenses effectives de 1969.

A. Services de secours

33. A ses vingt-deuxième et vingt-troisième sessions, l'Assemblée générale a adopté des résolutions demandant instamment au Gouvernement israélien "de prendre des mesures efficaces et immédiates en vue du retour sans retard des habitants qui ont fui les zones [occupées] depuis l'ouverture des hostilités"; à sa vingt-quatrième session, elle a rappelé ces résolutions et prié le Conseil de sécurité d'en assurer l'exécution. Pourtant, la majorité des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA et des personnes déplacées recevant l'aide de l'Office sont restés sur place durant l'année considérée. Un petit nombre a pu regagner la Jordanie occidentale dans le cadre du plan de "réunion des familles" (que le Gouvernement israélien exécute par l'intermédiaire des autorités municipales de Jordanie occidentale) ou quitter la République arabe unie pour Gaza, sous les auspices de la Croix-Rouge.

34. Les procédures spéciales d'identification instaurées dans les centres de distribution et mentionnées dans le rapport de l'année dernière ont été maintenues toute l'année, à Gaza, en Jordanie occidentale et en Jordanie orientale, en vue de faciliter la rectification des listes de l'Office.

35. La tâche importante consistant à identifier les réfugiés déplacés par suite des hostilités est maintenant terminée et les listes de l'Office ont été rectifiées. Pourtant, il n'a pas été possible d'y incorporer tous les changements survenus dans la composition des familles en Jordanie orientale, et de nombreuses naissances intervenues après juin 1967 dans cette zone d'activité n'ont pas encore été enregistrées. Les chiffres ci-après doivent donc être examinés compte tenu de ces insuffisances.

36. Au 30 juin 1970, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 425 219, contre 1 395 074 au 30 juin 1969, soit une augmentation de 2,2 p. 100. Toutefois, le nombre des rations distribuées par l'Office était de 836 926 en juin 1970 - y compris les distributions à titre d'urgence - contre 840 353 en juin 1969, soit une diminution de 0,4 p. 100 correspondant essentiellement aux réfugiés ayant obtenu un emploi auprès de l'Office ou aux diplômés des centres de formation fonctionnant sous les auspices de l'UNRWA. On remarquera donc qu'environ 58,7 p. 100 seulement des réfugiés immatriculés recevaient des rations en juin 1970. Les tableaux 1 à 3 de l'annexe I donnent des détails sur le nombre des réfugiés immatriculés, les catégories de services auxquels ils ont droit et les changements intervenus dans la composition et les droits des familles réfugiées, d'après les dossiers de l'Office.

37. En dehors de son programme normal de distribution de rations aux réfugiés immatriculés, l'Office a continué à distribuer des rations aux personnes déplacées se trouvant en Jordanie orientale, conformément à la demande faite par le Gouvernement jordanien en 1967 et étant entendu que ce dernier doit rembourser la majeure partie des dépenses supplémentaires, alors qu'en Syrie c'est le gouvernement qui s'en est chargé. En juin 1970, 217 557 rations ont ainsi été distribuées en Jordanie orientale, contre 242 483 en juin 1969, ce qui représente une diminution de 10,3 p. 100.

Immatriculation et contrôle des listes

38. En Jordanie orientale, à Gaza et en Jordanie occidentale, la rectification des listes rendues inutilisables par l'exode de la population réfugiée, à la suite des hostilités de 1967, est maintenant chose faite. Après les contrôles effectués à Gaza et en Jordanie occidentale pour s'assurer de l'existence et de la présence des réfugiés, un grand nombre de personnes dont le décès ou l'absence n'avaient pas été déclarés ont été radiées des listes de rationnaires et, en conséquence, 11 870 rations supplémentaires ont été distribuées, dans ces trois zones d'activité, à des enfants nécessiteux qui, bien qu'immatriculés auprès de l'Office, ne recevaient pas de rations jusqu'alors.

39. Au Liban, l'Office est dans l'impossibilité d'exécuter le programme normal de contrôle depuis octobre 1969, date à laquelle les autorités libanaises ont cessé d'être représentées dans les camps. Les rations - relativement peu nombreuses - dont on a pu disposer après radiation des réfugiés ne répondant pas aux conditions requises ont été distribuées aux enfants de réfugiés nécessiteux qui, auparavant, ne pouvaient pas recevoir de rations eu égard au plafond fixé pour le Liban.

40. En Syrie, le travail de rectification n'a pas progressé, et les autorités maintiennent leur opposition aux activités de vérification sur place menées par l'Office. En ce qui concerne les décès et absences prolongées, l'Office continue à rectifier ses dossiers en se fondant sur les registres de l'administration syrienne et à modifier en conséquence les listes de rationnaires.

41. Dans l'ensemble des territoires où l'Office exerce ses activités, 37 686 personnes, dont 29 197 rationnaires, ont été radiées des listes au cours de la période de douze mois qui s'est terminée le 30 juin 1970, contre 72 433, dont 61 877 rationnaires, pour la période de douze mois ayant pris fin le 30 juin 1969. Parmi les nouveaux rationnaires inscrits figuraient 13 327 enfants portés sur la liste d'attente et dont les parents se trouvent dans le dénuement. On trouvera des renseignements concernant les autres rations distribuées au tableau 2 de l'annexe I.

42. L'Office continue d'imposer une limite au nombre de rationnaires de chaque pays, sans tenir compte de l'accroissement de la population. En conséquence, le nombre d'enfants de plus d'un an qui ne reçoivent pas régulièrement de rations ne cesse d'augmenter. En juin 1970, on comptait 324 187 de ces enfants, dont 170 422 en Jordanie orientale, 63 867 en Jordanie occidentale, 14 926 au Liban, 37 368 en Syrie et 37 604 à Gaza.

43. Toutefois, 268 070 seulement de ces enfants n'ont pas reçu de rations, car 56 107 d'entre eux ont bénéficié de rations temporaires : en Jordanie orientale, 12 624 enfants de réfugiés déplacés vivant dans les camps d'urgence ont continué à recevoir des rations de l'Office, à titre de mesure temporaire, et 40 502 enfants de réfugiés déplacés vivant hors des camps ont reçu des rations fournies par les autorités; de même, en Syrie, l'Office a distribué des rations à 2 991 enfants de réfugiés déplacés se trouvant dans les camps d'urgence.

Rations de base

44. La composition de la ration alimentaire de base, qui fournit environ 1 500 calories par jour en été et 1 600 en hiver, est restée inchangée durant la période considérée dans le présent rapport; toutefois, depuis novembre 1969, on a remplacé par un supplément de farine une partie des légumes secs et du riz entrant dans la composition de la ration, de façon à utiliser la farine fournie à l'Office, à titre de contribution en nature, en sus des quantités nécessaires pour les besoins normaux (voir tableau 4 de l'annexe I). Le coût des rations de base et de leur distribution a représenté environ un tiers du budget de l'Office.

Alimentation d'appoint

45. Dans le cadre de son programme de nutrition et d'alimentation d'appoint, l'Office suit de très près la situation et les besoins des groupes particulièrement vulnérables de la population réfugiée en matière de nutrition, à savoir les nourrissons, enfants d'âge préscolaire et écoliers, les femmes enceintes et nourrices, les tuberculeux non hospitalisés, certains autres malades et les réfugiés déplacés, plus spécialement ceux qui se trouvent encore dans les camps d'urgence en Jordanie orientale et en Syrie.

46. Il importe au plus haut point de protéger ces catégories de réfugiés, car la ration de base de l'UNRWA, qui ne contient ni protéines d'origine animale, ni fruits frais, n'est pas diététiquement équilibrée et le réfugié moyen, dans les circonstances économiques difficiles qui sont les siennes, n'est certainement pas en mesure de la compléter.

47. D'une manière générale, on peut dire que la nutrition des réfugiés a été assurée dans des conditions satisfaisantes durant la période considérée ici. Les services de l'Office ont suivi très régulièrement les enfants de moins de deux ans examinés dans les centres d'hygiène infantile, plus spécialement ceux dont le poids est insuffisant, qui se trouvent dans un état nutritionnel marginal, ou qui présentent des signes plus précis de carences en protéines et en calories. Ces derniers cas sont généralement provoqués ou aggravés par des crises de gastro-entérite et par d'autres affections fréquentes chez les enfants et sont sans doute plus nombreux parmi les réfugiés déplacés qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles sur les plans social, économique et sanitaire.

48. L'Office distribue chaque jour un mélange de lait entier et de lait écrémé liquide aux nourrissons de six à douze mois et aux bébés de moins de six mois qui ne sont pas nourris au sein. Du lait écrémé liquide est distribué, vingt-six jours par mois, aux enfants âgés d'un à six ans, aux femmes enceintes et mères qui allaitent, à partir du cinquième mois de la grossesse et jusqu'à la fin du douzième mois après l'accouchement, et aux réfugiés malades sur ordonnance médicale.

Pendant l'année scolaire, les élèves des écoles primaires de l'Office reçoivent du lait chaque jour, vingt-deux jours par mois. Une ration mensuelle de 500 grammes d'un mélange de farine de maïs, de soja et de lait (CSM) est distribuée à tous les enfants de six à dix ans. Les distributions de lait et de CSM sont assurées grâce à la contribution spéciale de lait écrémé en poudre et de CSM que l'Office reçoit chaque année du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Pendant l'année considérée, 1 169 tonnes de lait écrémé en poudre et 739 tonnes de CSM ont été fournies à l'Office.

49. L'Office sert, six jours par semaine, dans ses centres d'alimentation d'appoint, des repas chauds diététiquement équilibrés à tous les enfants de six ans ou moins qui se présentent à la distribution et, sur ordonnance médicale, aux enfants âgés de six à quinze ans, ainsi qu'à un petit nombre de malades adultes. A côté des divers repas-type, des plats très simples, à base d'aliments riches en protéines, sont prévus pour les nourrissons et les jeunes enfants souffrant de gastro-entérite et de malnutrition. Des capsules de vitamines A et D sont distribuées aux enfants d'un à six ans qui se présentent dans les centres d'alimentation d'appoint et aux élèves des écoles primaires qui les reçoivent à l'école, en même temps que leur ration de lait. Des rations supplémentaires de produits secs sont fournies, sur ordonnance médicale, aux femmes enceintes et mères qui allaitent, à partir du cinquième mois de la grossesse et jusqu'à la fin du douzième mois suivant l'accouchement. Les tuberculeux non hospitalisés reçoivent chaque mois, également sur ordonnance médicale, un supplément équivalent à la ration mensuelle de base de l'Office.

50. Indépendamment des distributions mentionnées ci-dessus, l'Office a maintenu pendant toute la période qui fait l'objet du présent rapport, en y apportant des changements mineurs, le programme urgent d'alimentation d'appoint institué après les hostilités de juin 1967. Certes, ce sont surtout les réfugiés nouvellement déplacés, vivant ou non dans les camps d'urgence établis en Jordanie orientale et en Syrie, qui ont bénéficié de ce programme spécial, mais une assistance a également été fournie à certaines autres catégories de réfugiés en Jordanie occidentale et à Gaza. En termes très généraux, les mesures prises dans le cadre du programme urgent d'alimentation d'appoint sont les suivantes : a) distributions quotidiennes de lait et de plats chauds étendues à tous les enfants de réfugiés déplacés, jusqu'à l'âge de quinze ans; b) distribution d'un appoint mensuel de protéines, composé d'une boîte de viande de douze onces et de 500 grammes de CSM, i) à tous les réfugiés déplacés en Syrie, ii) à ceux qui vivent dans les camps d'urgence, ainsi qu'aux femmes enceintes, aux mères qui allaitent et aux tuberculeux non hospitalisés déplacés vivant en dehors de ces camps en Jordanie orientale, et iii) à toutes les femmes enceintes et mères qui allaitent ainsi qu'à tous les tuberculeux non hospitalisés à Gaza et en Jordanie occidentale; c) fourniture, en sus des autres aliments distribués, d'un appoint composé de farine, de riz et de corps gras, à tous les réfugiés déplacés logés sous la tente, ainsi qu'aux personnes particulièrement nécessiteuses qui vivent en dehors des camps, en Syrie. Cette dernière mesure a toutefois été abolie à compter du 1er août 1969 pour que l'équilibre soit établi entre les rations distribuées en Syrie dans le cadre du programme urgent d'alimentation d'appoint et celles que reçoivent les réfugiés déplacés en Jordanie orientale. L'Office, agissant pour le compte du Gouvernement jordanien et moyennant remboursement des frais par ce dernier, a servi quotidiennement des repas chauds à un total d'environ 8 000 personnes déplacées qui ne sont pas immatriculées auprès de l'UNRWA, mais qui vivent dans les camps provisoires de Jordanie orientale. Dans ce dernier

territoire et en Syrie, des distributions du mélange de lait entier et de lait écrémé ont été assurées aux bébés de quatre à six mois appartenant à la catégorie de réfugiés déplacés et immatriculés.

51. L'Office a reçu, pour l'exécution du programme d'alimentation d'appoint, des contributions de provenances diverses, les unes en espèces et les autres en nature, ces dernières comprenant du lait et d'autres denrées.

52. Les tableaux 5 et 6 de l'Annexe I indiquent l'importance des diverses catégories de réfugiés et de personnes déplacées bénéficiant des distributions de lait et du programme d'alimentation d'appoint.

Camps, abris et travaux de construction

53. L'Office a continué à s'occuper d'un total de soixante-trois camps - les cinquante-trois 5/ camps créés avant 1967 et les dix camps d'urgence (six en Jordanie et quatre en Syrie) organisés en 1967 et 1968 à l'intention des réfugiés sans abri et autres personnes déplacées du fait des hostilités de 1967. Durant l'année, la population totale des camps est passée d'environ 590 000 à 616 000 personnes, dont 497 000 et 119 000 vivant respectivement dans les anciens camps et dans les nouveaux camps provisoires (voir tableaux 7 et 8 de l'annexe I).

54. Dans les six camps d'urgence de Jordanie orientale, la population totale est passée, au cours de l'année, de 91 000 à 103 000 personnes. Elle est composée, pour environ 61 p. 100, de réfugiés immatriculés auprès de l'Office et venus de Jordanie occidentale et de Gaza et, pour le reste, d'autres personnes déplacées venues de Jordanie occidentale, de Gaza et du Ghor oriental (partie orientale de la vallée du Jourdain). En juin 1970, l'Office avait achevé, pour l'essentiel, l'exécution des grands travaux entrepris, à l'automne de 1968, en vue de remplacer les tentes par des constructions en maçonnerie destinées à abriter tant la population réfugiée que les services centraux.

55. Au cours de l'année, l'UNRWA a érigé 6 084 abris préfabriqués pour une famille dans trois des camps d'urgence; 3 900 de ces abris ont été financés par la République fédérale d'Allemagne, 890 par l'Office, au moyen de fonds recouverts auprès de la Société jordanienne de crédit agricole (en vertu de l'accord conclu lorsque la Société a succédé à la Banque jordanienne de développement dissoute en 1967), 700 par la Standing Conference of British Organizations for Aid to Refugees, 385 par le Gouvernement italien, 200 par l'OXFAM (indépendamment de la contribution de cette organisation à la Standing Conference), et 9 par la Catholic Women's League du Royaume-Uni. En outre, la Fédération luthérienne mondiale a financé, dans le cadre d'un programme de construction pour les réfugiés, l'aménagement d'abris permettant de loger quelque 500 familles de réfugiés déplacés dans le village de Sukhne, près de Zerka. A la fin de l'année, 950 autres abris supplémentaires étaient en construction, pour le compte de l'Office, dans l'un des camps. Ajoutés aux 6 600 abris pour une famille que l'UNRWA a construits dans quatre camps et aux 2 400 autres construits par des organisations bénévoles dans deux camps en 1968-1969, ces nouveaux abris représentent un total d'environ 16 500 unités d'habitations familiales construites, en moins de deux ans, dans les

5/ Le camp de Nuweimeh, au nord de Jéricho, est vide depuis 1967, mais pourrait être rouvert immédiatement, en cas de besoin.

camps d'urgence et dans un village en Jordanie orientale. Enfin, l'Office a demandé à un gouvernement donateur de financer la construction d'un millier d'abris supplémentaires pour faire face à l'accroissement de la population de ces camps.

56. Les camps d'urgence de Jordanie orientale ont été améliorés durant l'année grâce à la construction de nouveaux bâtiments préfabriqués ou temporaires destinés à abriter des écoles, dispensaires, réfectoires, cuisines, etc., ainsi qu'à l'aménagement de voies d'accès, chemins, systèmes d'écoulement des eaux de pluie et latrines à fosse septique. Cette année encore, le Diakonisches Werk (République fédérale d'Allemagne) a donné à l'Office des bâtiments préfabriqués qui, pour l'essentiel, ont servi à augmenter le nombre des salles de classe dans deux camps; de son côté, la Mission pontificale pour la Palestine a financé et assuré la construction de locaux scolaires dans trois camps en l'espace de deux ans. De la sorte, on est arrivé à ce qu'il n'y ait pratiquement plus d'écoles sous la tente dans les camps d'urgence de Jordanie orientale, encore que le recours au système des classes alternées reste nécessaire.

57. Dans les quatre camps d'urgence de Syrie, le nombre des réfugiés immatriculés est passé, durant l'année, de 9 041 à 9 671 et la population totale a atteint le chiffre de 15 491 personnes. Tous les habitants vivaient encore sous la tente, la construction d'abris plus solides n'ayant pu être entreprise faute de moyens financiers. A la suite des appels lancés par l'UNRWA, la communauté anglicane a versé, par l'intermédiaire de l'Archevêque anglican de Jérusalem et de l'Evêque de la Jordanie, du Liban et de la Syrie, une contribution spéciale qui permettra de financer la construction d'abris dans un camp, et l'Office a fait appel à d'autres organisations bénévoles en vue d'obtenir des contributions semblables destinées aux autres camps. Des locaux scolaires normaux étaient en construction dans deux des camps, et la construction commencera dans un troisième aussitôt qu'il y aura un emplacement disponible.

58. Dans les autres zones d'activité, les réfugiés ne vivent pas sous la tente. Au Liban, aucun abri n'a été construit durant l'année, mais on a commencé à ériger de nouveaux bâtiments scolaires en plusieurs endroits. En Jordanie occidentale, les travaux de construction dans les camps ont été limités à quelques améliorations des installations centrales. Dans plusieurs camps de Gaza, l'Office a dû remplacer ou reconstruire, au moyen de fonds que les autorités d'occupation lui ont fournis ou doivent lui fournir, les abris qui ont été démolis lorsque le Gouvernement israélien a entrepris la construction de larges routes, pour des raisons de sécurité.

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

Vêtements

59. Grâce à leurs donateurs à l'étranger, les organisations bénévoles ont continué à fournir à l'Office d'importantes quantités de vêtements usagés. Au cours de l'année, environ 1 200 tonnes de vêtements usagés ont été reçus et distribués à des réfugiés nécessiteux immatriculés auprès de l'UNRWA, en Jordanie orientale, en Jordanie occidentale, au Liban, en Syrie et à Gaza. L'Office a dépensé plus de 30 000 dollars pour le transport par terre et, dans certains cas, pour l'acheminement par mer des vêtements reçus de l'étranger.

60. Les organisations énumérées ci-après ont maintenu, voire augmenté, leurs contributions régulières en vue de répondre aux besoins des milliers de réfugiés immatriculés et autres personnes déplacées, et l'Office a également reçu des dons spéciaux de diverses organisations des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et d'Europe:

American Friends Service Committee
Canadian Lutheran World Relief
Canadian Red Cross Society
Caritas-Verband (République fédérale d'Allemagne)
Catholic Relief Services (Etats-Unis d'Amérique)
Church of Scotland
Church World Service (Etats-Unis d'Amérique)
Lutheran World Relief, Inc.
Mennonite Central Committee (Etats-Unis d'Amérique)
OXFAM (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Unitarian Service Committee of Canada
United Church of Canada
Women's Royal Voluntary Service (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Programme d'assistance individuelle

61. L'Office a continué à fournir une aide spéciale aux personnes les plus nécessiteuses - grands malades, vieillards, veuves avec enfants à charge - en leur faisant de petits dons en espèces ou en leur distribuant des vêtements, des couvertures et du pétrole lampant. Dans quelques cas, on a donné aux réfugiés les sommes nécessaires à l'achat d'outils qui leur permettent d'exercer leur métier et de subvenir partiellement à leurs propres besoins. Etant donné son budget limité, l'Office n'a pu répondre qu'à une petite partie des besoins existants. Dans le cadre du programme d'assistance individuelle, 132 orphelins et 35 vieillards ont été placés dans diverses institutions. Les travailleurs sociaux ont continué à conseiller les réfugiés et leur famille, à les aider à résoudre leurs problèmes et à essayer d'alléger leurs souffrances.

B. Services de santé

62. Sous la surveillance technique du personnel fourni par l'Organisation mondiale de la santé, l'Office a poursuivi l'exécution de son programme en faveur des réfugiés arabes de Palestine, dans le domaine de la santé. L'OMS a assuré l'orientation technique du programme, conformément à l'accord en vertu duquel cette organisation donne des avis et conseils à l'UNRWA pour les questions de santé. Il convient de noter que, dans sa résolution WHA 22.43 du 24 juillet 1969, adoptée à sa vingt-deuxième session, l'Assemblée mondiale de la santé a prié le Directeur général de l'OMS de prendre toutes les mesures efficaces possibles pour sauvegarder les conditions sanitaires parmi les réfugiés et personnes déplacées du Moyen-Orient et de faire rapport à la vingt-troisième session. Le rapport en question a été présenté, l'Office ayant fait tenir au Directeur général de l'OMS, en ce qui concerne les réfugiés déplacés immatriculés auprès de l'UNRWA (et les autres personnes déplacées bénéficiant de l'aide de l'UNRWA), tous les renseignements nécessaires à son élaboration. Par la suite, à sa vingt-troisième session, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté, le 21 mai 1970, la résolution WHA 23.52 (voir l'annexe II).

63. Le programme de l'Office dans le domaine de la santé prévoit des services de médecine curative et préventive. Les services de médecine curative comprennent les consultations dans les dispensaires de l'Office, les analyses de laboratoire, l'envoi des malades à un spécialiste et l'hospitalisation; les services de médecine préventive comprennent l'hygiène maternelle et infantile, l'éducation sanitaire et la lutte contre les maladies transmissibles, l'accent étant mis tout spécialement sur l'immunisation prophylactique des sujets prédisposés contre certaines maladies, ainsi que sur l'assainissement du milieu. Le programme d'alimentation d'appoint et les distributions de lait ont été organisés en vue de consolider, sur le plan nutritionnel, la situation des groupes particulièrement vulnérables. Dans l'ensemble, le programme de santé de l'Office a permis, malgré les limites financières étroites dans lesquelles il est exécuté, de protéger efficacement la population réfugiée pendant des années. Les services fournis à titre individuel sont conçus de manière à être, autant que possible, analogues à ceux que les gouvernements des pays d'accueil prévoient, sur leur territoire, pour les groupes économiquement comparables de leur population. Le Département de la santé de l'Office a maintenu, avec les ministères de la santé des pays d'accueil, une étroite coopération qui s'est révélée particulièrement fructueuse dans des domaines tels que la lutte contre les maladies transmissibles et les campagnes de vaccination.

64. Comme par le passé, l'Office a reçu une aide importante des gouvernements intéressés, d'universités, d'organisations bénévoles, d'entreprises industrielles et commerciales et de particuliers. Cette assistance a pris diverses formes : envoi de personnel, conseils et avis techniques spécialisés, fourniture gratuite de services hospitaliers, d'installations de radiographie et de laboratoire, prestations de services dans les centres de protection maternelle et infantile, dons en nature (fournitures médicales, vaccins, layettes, aliments d'appoint) et participation aux campagnes de vaccination. Des fonds lui ont été versés pour la formation professionnelle des jeunes réfugiés, notamment dans les domaines des soins infirmiers et de l'obstétrique. Par ailleurs, l'Office a reçu des contributions en espèces destinées à couvrir les dépenses annuelles de fonctionnement de certaines installations telles que centres de santé et centres de réhydratation et de nutrition, ainsi qu'une partie des frais d'exécution du programme urgent d'alimentation d'appoint. D'autres dons qui lui ont été faits devraient servir à financer la construction et l'aménagement de nouveaux centres de santé, ainsi que l'amélioration des conditions dans les centres existants.

65. Un certain nombre d'améliorations ont été apportées au programme et aux services de santé durant la période considérée : on a poursuivi l'extension graduelle des services de médecine préventive dans toutes les zones d'activité sauf à Gaza, de manière à y inclure la surveillance médicale des enfants de trois ans, l'objectif ultime étant d'englober tout le groupe des enfants d'âge préscolaire; le programme de vaccination de base a été renforcé, ce qui s'est traduit notamment par une intensification des activités de protection initiale contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la poliomyélite et par un accroissement du nombre des nourrissons et des écoliers vaccinés par le BCG; dans toutes les zones d'activités un plus grand nombre de jeunes enfants ont été vaccinés contre la rougeole; une étude spéciale sur la fréquence du goître parmi les écolières a été entreprise à Damas; on a ouvert deux nouveaux laboratoires cliniques rattachés aux centres de santé en Jordanie orientale, renforcé les services dentaires en dotant de matériel neuf les centres de santé de Zerka, de Baqa'a et d'Irbid, amélioré les installations

des réfectoires servant à l'exécution du programme d'alimentation d'appoint et organisé une cafétéria dans plusieurs des centres de formation de l'Office qui sont des internats. Dans le cadre du programme d'assainissement, on a pu remplacer une partie des fosses d'aisance du type rudimentaire par des latrines à fosse septique dans les camps d'urgence de Syrie et de Jordanie orientale. Dans cette dernière région, le remplacement des tentes par des abris préfabriqués dans les camps d'urgence peut également être considéré comme un important progrès dans la voie de la protection sanitaire des groupes de population intéressés.

66. Grâce aux contributions spéciales qu'il a reçues, l'Office a pu poursuivre activement l'exécution d'un programme de constructions et d'améliorations dans le domaine de la santé. C'est ainsi que de notables améliorations, dont bénéficient tant les malades que le personnel, ont pu être apportées au sanatorium de Bureij, à Gaza. En Jordanie orientale, un nouveau centre de santé a été ouvert au camp de Marka et un autre est en construction à Zerka. En exécution de plans déjà bien avancés, on doit construire un centre d'hygiène infantile dans le nouveau camp d'Amman. Un centre d'hygiène infantile et un centre de réhydratation et de nutrition au camp de Jebel Hussein et un centre de santé à Irbed, le tout en Jordanie orientale, ainsi qu'un centre de santé au camp d'Ammari, en Jordanie occidentale. On a pratiquement achevé la construction des quartiers destinés au personnel des services de santé qui vit dans les camps d'urgence de Jordanie orientale et qui reste de service après les heures de consultation normales. Des réfectoires, où les repas chauds quotidiens pourront être servis sous surveillance, sont également en construction dans ces mêmes camps. Au camp de Dera'a, en Syrie, la construction d'un nouveau centre d'alimentation d'appoint a commencé.

Services de médecine curative et préventive

Dispensaires, hôpitaux et laboratoires

67. Les services de médecine curative et préventive ont continué d'être assurés soit directement par l'Office (dans 89 centres) soit par des organisations bénévoles, avec l'aide de subventions de l'Office (dans 15 centres), soit encore par les pouvoirs publics (dans 8 centres). Les services curatifs comprennent les consultations médicales, les piqûres, les pansements, les soins oculaires, les analyses de laboratoire, la délivrance des médicaments, les soins dentaires et l'envoi des malades à un spécialiste, un hôpital ou un centre médical. Au cours de la période étudiée, le système des dossiers familiaux, déjà appliqué depuis quelques années à Gaza, a été étendu à tous les centres de santé des autres zones d'activité, ce qui permet au médecin traitant d'évaluer l'état de santé de la famille en général et de chacun de ses membres en particulier. Dans chaque centre de santé, on a institué un système d'enregistrement des cas de malformation congénitale et de maladie chronique, englobant 80 types d'affections au total, en vue, non seulement de disposer d'une fiche individuelle pour les malades, mais encore d'établir des chiffres aussi exacts que possible sur l'incidence des diverses affections considérées parmi la population réfugiée. Quatre autres dispensaires pour diabétiques ont été créés - trois en Jordanie orientale et un à Yarmouk, en Syrie -, ce qui porte à 9 le total de ces dispensaires spéciaux pour l'ensemble des zones d'activité. Le personnel des services de santé a dû faire face à un volume de travail considérable, surtout à Gaza où un certain nombre de postes sont demeurés vacants en raison des difficultés de recrutement, encore que la situation à cet égard soit maintenant sensiblement meilleure. On estime que l'intensification de la demande de services médicaux

reflète, en partie tout au moins, la tension accrue à laquelle la population réfugiée se trouve soumise du fait de l'instabilité qui règne au Moyen-Orient. Le tableau 9 de l'annexe I contient des données statistiques sur les services de médecine curative fournis aux malades non hospitalisés.

68. Pendant la période considérée, le nombre moyen de lits d'hôpital mis gratuitement à la disposition des réfugiés, grâce aux dispositions prises par l'Office dans les cinq zones d'activité, a été de 1 706 par jour. Ce chiffre comprend les lits des hôpitaux de l'Office, des services hospitaliers subventionnés par ce dernier, dans des institutions publiques ou privées, ainsi que les lits fournis gratuitement par les gouvernements et les organisations bénévoles. Le nombre moyen de lits occupés s'est élevé à 1 329 par jour. Par ailleurs, d'autres malades ont été hospitalisés, en vertu de dispositions prises par les intéressés eux-mêmes avec l'administration d'hôpitaux publics ou privés, mais leur nombre n'est pas connu.

69. L'Office a continué à gérer un hôpital périphérique (36 lits) à Qualquiliya, en Jordanie occidentale, neuf maternités (69 lits) situées pour la plupart à Gaza et un service de pédiatrie (15 lits) dans les locaux du centre de santé UNRWA/Suède de Gaza. (La Swedish Save the Children Federation prend à sa charge une partie des frais annuels de gestion de ce centre.) De plus, à Gaza, l'UNRWA et les autorités de santé publique ont assuré conjointement le fonctionnement d'un sanatorium de 210 lits, à Bureij. Grâce à une contribution en espèces du Conseil finlandais pour les réfugiés, d'importantes améliorations ont été apportées aux locaux utilisés par les malades et par le personnel, ainsi qu'à certaines autres installations de ce sanatorium.

70. Les quatre cinquièmes environ des lits d'hôpital servent au traitement des cas graves relevant de la médecine générale, de la chirurgie ou de la gynécologie, le reste étant réservé à des personnes atteintes de maladies chroniques, tuberculose et maladies mentales notamment. On trouvera, au tableau 10 de l'annexe I, des détails sur le nombre de lits disponibles dans les hôpitaux et aussi dans les 20 centres de réhydratation et de nutrition.

71. L'Office gère un laboratoire central à Gaza. Il assure également le fonctionnement de 10 laboratoires cliniques rattachés à ses principaux centres de santé (4 en Jordanie orientale, 3 au Liban, 2 à Gaza et un en Syrie). Sur les 10 laboratoires cliniques mentionnés ci-dessus, deux ont été créés au cours de la période considérée, dans le cadre des centres de santé de Zerka et de Jerash en Jordanie orientale. Tous les autres services de laboratoire, répondant aux besoins cliniques ou de santé publique de l'Office, ont été assurés par des laboratoires gouvernementaux, universitaires ou privés, généralement sur une base forfaitaire ou au prix coûtant, mais parfois aussi à titre gratuit.

Lutte contre les maladies transmissibles

72. Par l'intermédiaire de ses centres de santé, l'Office rassemble les données courantes sur les maladies transmissibles et prend les mesures nécessaires pour prévenir et combattre ces maladies. Les autorités centrales et locales de santé publique collaborent étroitement avec l'Office pour l'exécution de divers aspects des programmes dans ce domaine, en fournissant certaines installations, des vaccins et des services. On a continué à suivre les tendances des maladies transmissibles grâce aux rapports hebdomadaires sur la fréquence de certaines maladies établis

par les centres de santé et aux études entreprises en cas d'incidence anormale de telle ou telle maladie ou en rapport avec un problème épidémiologique particulier. Le tableau 11 de l'annexe I indique le nombre de cas de ces maladies observés pendant la période considérée. En ce qui concerne les maladies "quaranténaires", de même que le typhus exanthématique et la fièvre récurrente, aucun cas n'a été signalé parmi les réfugiés. Pour la plupart des autres maladies, on a enregistré soit une régression, soit un niveau voisin de celui de l'année précédente. Il faut toutefois signaler que les cas de coqueluche ont été beaucoup plus nombreux de mai à août 1969 dans la région de Zerka (Jordanie orientale) et parmi les communautés des zones périphériques, en Jordanie occidentale. En décembre, avec l'intensification ou l'élargissement du programme de vaccination dans ces régions, l'incidence de la maladie était retombée à un niveau peu élevé. L'influenza, qui avait commencé à prendre un caractère épidémique dans certaines parties de la Syrie et à Gaza, au début de 1969, s'est généralisée dans toutes les zones d'activité vers la fin de l'année. L'épidémie a atteint son point culminant en Jordanie orientale en novembre 1969 et dans toutes les autres zones d'activité en janvier 1970, après quoi l'incidence de la maladie a graduellement fléchi pendant une période de deux à trois mois. Bien que la situation ait été relativement grave, la hausse du taux de mortalité imputable à cette épidémie est faible, voire nulle, ce qui s'explique, en partie du moins, par le fait que les groupes vulnérables avaient été immunisés au moyen du vaccin donné à l'Office durant les premiers mois de 1969.

73. Le nombre de nouveaux cas de tuberculose signalés par toutes les régions, à l'exception de la Jordanie orientale qui n'a fourni de statistiques que pour les neuf premiers mois, fut pratiquement identique à celui signalé l'année dernière. L'analyse des résultats des enquêtes faites en 1968 et d'une nouvelle enquête effectuée dans le camp de Baqa'a, au début de 1970, a permis de conclure que la tuberculose n'est pas actuellement plus répandue dans les camps d'urgence que parmi l'ensemble de la population réfugiée en Jordanie orientale. En 1969, l'incidence de la maladie pour cette zone d'activité (environ 19,5 pour 100 000) était inférieure au taux moyen enregistré pour la population réfugiée de l'ensemble des zones d'activité (24 pour 100 000). En ce qui concerne les autres maladies transmissibles, le nombre des cas décelés parmi les réfugiés immatriculés nouvellement déplacés était assez comparable aux chiffres enregistrés pour l'ensemble de la population réfugiée.

74. Indépendamment de l'action générale menée dans le domaine de l'assainissement, l'Office a appliqué les mesures habituelles de lutte contre les maladies : dépistage et traitement rapides des cas, isolement des malades jusqu'à un certain point et, parfois, recours à la prophylaxie généralisée. En ce qui concerne la prévention à long terme, on a utilisé la même gamme de vaccins, administrés dès la petite enfance : BCG, triple vaccin, vaccin antipoliomyélitique, TAB et vaccin antivariolique. Pour les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire et les écoliers, la portée du programme de vaccinations (séries complètes) et d'injections de rappel a été considérablement accrue. Le nombre de nourrissons et d'écoliers vaccinés par le BCG a beaucoup augmenté. Le recours à des agents plus efficaces, comme les vaccins antivariolique et TAB lyophilisés, s'est régulièrement développé. Grâce aux vaccins à virulence atténuée que l'Office a reçus de diverses sources, de grands progrès ont été réalisés dans la prévention de la rougeole et, dans un avenir qui n'est plus très éloigné, la vaccination des bébés contre cette maladie pourrait devenir une pratique courante. Etant donné la situation financière de l'Office, le coût de ce programme n'a pas été inscrit au budget ordinaire et l'Office ne pourra en poursuivre l'exécution que si on continue à lui faire don-

de vaccin. Au début de 1970, on a commencé à établir des fiches personnelles de vaccination, afin de pouvoir veiller plus facilement à ce que l'immunité des intéressés soit régulièrement maintenue.

Protection maternelle et infantile

75. L'Office a continué à fournir l'ensemble des services qu'impliquent la protection des mères et la surveillance médicale des nourrissons dans quelque 80 maternités et 79 centres de consultation pour nourrissons, une de ces maternités et deux de ces centres étant gérés, à Jérusalem, par des organisations bénévoles qu'il subventionne. En Jordanie orientale, la Norwegian Refugee Council, le Commonwealth Save the Children Fund et la Fédération luthérienne mondiale ont mis à la disposition de l'Office, comme l'année dernière, trois équipes de médecins et d'infirmières pour assurer les services de protection maternelle et infantile dans trois des camps d'urgence. A Amman, où la population réfugiée est nombreuse et dispersée, plusieurs des centres de protection maternelle et infantile relevant du Ministère de la santé publique ont prêté leur concours et, dans cette ville ainsi qu'à Damas, la Fédération luthérienne mondiale a organisé des dispensaires pour fournir des services aux communautés réfugiées. A Gaza, la Swedish Save the Children Federation a pris à sa charge les frais de gestion des services de protection maternelle et infantile et des services de formation connexes du centre de santé UNRWA/Suède. Le Gouvernement belge a fourni les services d'un pédiatre pour la section d'hygiène infantile du centre de santé UNRWA/Belgique de Jabalia.

76. Les services assurés aux mères comprennent les soins prénataux, l'accouchement et les soins après la naissance. Pendant la période considérée, sur un total de 27 421 accouchements, 72,4 p. 100 ont été faits à domicile par des sages-femmes autochtones sous la surveillance d'infirmières de l'Office, le reste (27,6 p. 100) se répartissant en parts plus ou moins égales entre les maternités et les hôpitaux. Il y a eu 9 décès parmi les accouchées, ce qui donne un taux de mortalité de 0,32 p. 1 000. Les distributions de suppléments de produits secs et de lait écrémé aux femmes enceintes et aux nourrices ont grandement contribué à assurer la nutrition des mères. Il ressort d'enquêtes faites au Liban, en Syrie et en Jordanie orientale durant la période considérée que l'anémie d'origine nutritionnelle pendant la grossesse pose un problème considérable, dans ces trois zones d'activité tout au moins. Les services assurés en faveur des nourrissons comprennent la surveillance régulière, par le personnel médical et infirmier, de la croissance, du développement, de l'état nutritionnel et de l'état de santé général des bébés, toute la gamme des vaccinations et le traitement des maladies, ainsi que l'éducation des mères en matière de soins aux enfants.

77. Afin d'assurer régulièrement la protection des enfants en bas âge, sur le plan nutritionnel, on a déterminé le pourcentage d'enfants dont le poids est insuffisant, le calcul étant effectué chaque mois pour les bébés de moins d'un an et une fois tous les deux mois pour les enfants d'un à deux ans. En comparant les pourcentages obtenus avec les chiffres correspondants pour les années civiles 1968 et 1969, on a constaté une légère amélioration dans toutes les zones d'activité, sauf au Liban où une augmentation, faible mais significative, a été relevée notamment pour le groupe des enfants âgés de douze mois à deux ans. En ce qui concerne la population des camps d'urgence de Jordanie orientale, à Baqa'a, Jerash et Husson, le pourcentage de nourrissons dont le poids est insuffisant était, dans l'ensemble, supérieur à la

moyenne enregistrée pour la zone d'activité, tant dans le groupe de moins d'un an que dans le groupe de douze mois à deux ans, encore que des pourcentages du même ordre aient été enregistrés pour certains des camps créés à Amman avant 1967. Seul le camp de Jerash continue de se signaler par le pourcentage le plus élevé de la zone d'activité. En Syrie, par contre, les pourcentages relevés dans les camps d'urgence étaient plutôt inférieurs à la moyenne pour la zone d'activité. On trouvera plus loin, dans la section consacrée à l'alimentation, des renseignements supplémentaires sur l'état nutritionnel des enfants en bas âge et des autres groupes vulnérables qui vivent dans les camps d'urgence de Jordanie orientale, tel qu'il ressort d'une enquête effectuée au début de 1970. Comme par le passé, le programme d'alimentation d'appoint de l'Office (voir par. 45 à 52) a grandement favorisé l'action des services d'hygiène infantile, en contribuant tant à maintenir un niveau de nutrition normal qu'à résoudre le problème des enfants sous-alimentés, grâce aux repas chauds, aux distributions de lait et aux repas spéciaux servis après les crises de diarrhée. Pour ce qui est des cas plus graves de gastro-entérite ou de malnutrition, les centres de réhydratation et de nutrition ont joué un rôle des plus utiles. Durant la période considérée, les 20 centres (216 lits) ont accueilli au total 2 103 enfants, contre 1 956 en 1968-1969.

78. En 1969, pour faciliter l'évaluation des problèmes d'hygiène infantile, des études de la mortalité infantile ont été entreprises, sur une base plus systématique, dans quatre zones d'activité. Si l'on compare les données recueillies au cours des dernières années, y compris 1969, la tendance de la mortalité infantile semble favorable au Liban et en Syrie où les taux étaient de 32,6 et 40,3 p. 1 000, respectivement, en 1969. A Gaza, le taux s'établissait à 86,7 p. 1 000 en 1969, soit une notable diminution par rapport au dernier chiffre communiqué antérieurement (127 p. 1 000 en 1964). En Jordanie occidentale, par contre, la tendance a été nettement défavorable au cours des trois dernières années, le taux s'établissant à 76,8, 93,5 et 106,3 en 1967, 1968 et 1969 respectivement. En 1969, la proportion des décès de nourrissons et de jeunes enfants enregistrés dans les hôpitaux de Jordanie orientale, de Jordanie occidentale, de Gaza et du Liban, imputables aux cinq grandes causes de mortalité infantile s'établissait comme suit : affections diarrhéiques : 24,7 p. 100, infections des voies respiratoires : 24,1 p. 100, carence alimentaire : 15,4 p. 100, naissance prématurée : 9,2 p. 100, rougeole : 6,2 p. 100. Un tiers environ des décès survenus à la suite d'affections diarrhéiques étaient indirectement imputables à une carence alimentaire.

79. Au cours de la période considérée, de très grands progrès ont été réalisés dans l'organisation de services réguliers en faveur des enfants âgés de 2 à 3 ans. Cette remarque vaut pour toutes les zones d'activité, à l'exception de Gaza où la pénurie de personnel a empêché toute évolution dans ce domaine et où l'on s'occupe surtout, en ce qui concerne ce groupe d'âge, des cas d'insuffisance de poids et d'autres cas difficiles. Après l'exécution de projets-pilotes, entrepris au début de 1969 dans plusieurs centres de santé choisis à cet effet, les services en question ont été progressivement étendus aux autres centres, à partir de la seconde moitié de l'année. Le nombre moyen d'enfants de ce groupe d'âge qui en bénéficient est passé de 1 093 en 1968 à 4 863 en 1969. Il serait évidemment très souhaitable de prévoir les mêmes services pour les autres enfants d'âge préscolaire (3 à 6 ans), mais cela impliquerait des installations et du personnel supplémentaire que l'Office ne peut fournir en l'absence de nouvelles contributions expressément versées à cette fin. Les Départements de la santé et de l'enseignement ont procédé à

d'utiles échanges de vues avec certaines organisations bénévoles, comme l'American Friends' Services Committee et l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP), qui ont manifesté de l'intérêt pour une action générale en faveur des enfants réfugiés d'âge préscolaire.

80. Les services d'hygiène scolaire ont été assurés aux élèves de 480 écoles de l'Office, dans les cinq zones d'activité. Ils comprennent la visite médicale complète au moment de l'admission à l'école, suivie des soins dont elle peut faire apparaître la nécessité, d'autres examens et soins, en cas de besoin, l'envoi des enfants sous-alimentés à un centre d'alimentation d'appoint, les vaccinations et injections de rappel, l'assainissement des locaux scolaires et l'éducation sanitaire systématique. Le programme est exécuté par les groupes sanitaires des camps, secondés par des équipes spéciales d'hygiène scolaire. A Gaza, il est demeuré impossible de reconstituer une équipe complète d'hygiène scolaire, étant donné la pénurie persistante de médecins. Dans les autres zones d'activité, une meilleure organisation des services a permis de consacrer plus d'attention aux problèmes spéciaux des écoliers. C'est ainsi que, dans deux camps de Jordanie occidentale, une étude portant sur 235 enfants examinés au moment de l'admission à l'école a fait apparaître la présence de parasites intestinaux dans 97,5 p. 100 des cas et, chez 48,2 p. 100 des enfants, un taux d'hémoglobine dans le sang inférieur à 70 p. 100 (méthode d'évaluation de Sahli). Dans la région de Damas, on a constaté que, sur un total de 2 887 écolières âgées de 12 à 15 ans, 19,8 p. 100 avaient un goître déjà hypertrophié. En Jordanie occidentale, une étude a révélé l'existence de caries dentaires chez 30 p. 100 environ des écoliers des deux sexes et de tous âges (6 à 16 ans). Dans la limite des moyens dont il dispose, le Département de la santé s'emploie à améliorer cet état de choses et à résoudre d'autres problèmes courants mis en relief par les examens réguliers et les études spéciales.

81. On trouvera au tableau 12 de l'annexe I des données sur les principales activités touchant la protection maternelle et infantile, ainsi que sur les services d'hygiène scolaire.

Education sanitaire

82. Cette année encore, le programme d'éducation sanitaire a mis essentiellement l'accent sur l'action à mener, dans les centres de consultation pour les mères et les enfants, les écoles, les centres de protection sociale et les camps, en vue de familiariser les mères, les enfants, certains groupes spéciaux de réfugiés et la population réfugiée en général avec les principes fondamentaux de l'hygiène, de la prévention des maladies et de la responsabilité individuelle et collective qu'implique la protection sanitaire. Ce programme est exécuté, dans chaque zone d'activité, par des équipes de techniciens de l'éducation sanitaire en étroite coopération avec le personnel des centres de santé, les maîtres et les comités d'hygiène scolaire, les travailleurs sociaux et les animateurs de la communauté réfugiée. Le thème central choisi pour le programme de 1969-1970 était le suivant : "Les services de santé de l'UNRWA : ce qu'ils offrent et comment ils peuvent le mieux contribuer à sauvegarder la santé individuelle et collective". Sur ce thème, illustré par le calendrier sanitaire, un sujet a été choisi chaque mois pour être traité dans les camps à l'occasion de campagnes sanitaires hebdomadaires, dans les écoles, ainsi que dans les centres de santé et centres sociaux devant divers groupes

de réfugiés. En plus du calendrier sanitaire, la Division des moyens audio-visuels du siège a mis au point tout un matériel audio-visuel comportant notamment des bulletins mensuels, des affiches et des calicots adhérents qui ont été largement diffusés dans toutes les zones d'activité.

83. A l'occasion de la Journée mondiale de la santé, célébrée cette année encore dans l'ensemble des zones d'activité, on a imprimé une affiche et une brochure éducative dont le thème était le suivant : "Un cancer rapidement décelé, c'est une vie sauvée"; de nombreux exemplaires en ont été distribués dans toutes les zones d'activité et, durant tout le mois de juin, le programme d'éducation sanitaire a été centré sur ce sujet.

84. Indépendamment du programme général mentionné ci-dessus, on entreprend, dans chaque zone d'activité, des programmes spéciaux destinés à répondre aux besoins particuliers de la zone considérée. Dans plusieurs zones, les services de l'Office ont organisé des expositions sanitaires sur des aspects spécialement intéressants du programme de l'Office, ainsi que des campagnes en rapport avec l'assainissement des camps, la lutte contre les mouches, la vaccination, la lutte antituberculeuse, l'action thérapeutique intensive, etc. Comme par le passé, on a fait une très large place aux activités d'éducation et de démonstration organisées à l'intention de groupes dans les centres d'hygiène maternelle et infantile, ainsi qu'à la mise au point de moyens audio-visuels bien adaptés aux besoins. A Gaza, le cours spécial sur la maternité et les soins aux enfants, destiné aux jeunes filles qui sont en troisième année d'études primaires supérieures, a continué à donner de bons résultats.

Services infirmiers

85. A la fin de la période qui fait l'objet du présent rapport, l'Office employait 155 infirmières et sages-femmes diplômées, 283 infirmières auxiliaires et 55 sages-femmes autochtones ("dayahs"). Le personnel infirmier joue un rôle de tout premier plan dans l'exécution des programmes de médecine curative et préventive, car il assume des responsabilités considérables dans les domaines suivants : fonctionnement des dispensaires assurant la protection maternelle et infantile, distribution de layettes (y compris la fourniture de layettes supplémentaires aux bébés nés dans les camps d'urgence et de couvertures de laine à ceux de ces bébés qui naissent pendant l'hiver), visites à domicile, surveillance de l'alimentation des nourrissons, délivrance des certificats dont les femmes enceintes et les mères allaitantes ont besoin pour obtenir des rations d'appoint, hygiène scolaire, éducation sanitaire, vaccinations individuelles et générales, lutte contre la tuberculose et les maladies vénériennes, soins aux malades dans les dispensaires, les hôpitaux et les centres de réhydratation et de nutrition, services d'obstétrique à domicile, dans les maternités des camps et dans un hôpital. Par ailleurs, ce personnel assure des services infirmiers après les heures de consultation normales à Gaza et dans les camps d'urgence de Jordanie orientale. En raison de la pénurie d'infirmières diplômées à Gaza, il a fallu recruter des infirmières à l'étranger. En Jordanie orientale, le Gouvernement français a mis les services de deux infirmières diplômées à la disposition de l'Office, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge française. Il convient également de rendre hommage au personnel infirmier des divers dispensaires et hôpitaux subventionnés par l'Office pour le rôle qu'il joue dans l'exécution du programme de soins médicaux aux réfugiés.

Alimentation

86. Le contrôle général de l'état de santé et de l'alimentation des réfugiés est assuré par les services de médecine curative et préventive de l'Office. Particulièrement importants à cet égard sont les états périodiques du nombre et du pourcentage des cas d'insuffisance de poids parmi les enfants de moins de 2 ans, ainsi que les rapports trimestriels établis par le personnel chargé de l'hygiène scolaire.

87. Les services de l'Office ont procédé à une enquête nutritionnelle portant sur un échantillon représentatif de quelque 3 700 réfugiés déplacés (nourrissons, enfants d'âge préscolaire et scolaire, femmes enceintes et mères allaitantes) logés dans les camps d'urgence de Baqa'a et de Jerash, en Jordanie orientale. Cette enquête comportait diverses mensurations, un examen clinique, la détermination du taux d'hémoglobine dans le sang et l'étude du régime alimentaire des sujets constituant l'échantillon. D'une manière générale, on a constaté que le rythme de croissance des enfants de moins de 2 ans était en deçà des niveaux prévus par la norme de Boston mais qu'il était plus satisfaisant que celui des enfants non réfugiés examinés en Jordanie, en 1962, par l'Inter-departmental Committee on Nutrition for National Defence (ICNND). Aucun cas grave de kwashiorkor ou de marasme caractérisé n'a été décelé, mais les cas bénins de double carence (protéines et calories) sont très nombreux parmi les enfants d'âge préscolaire. Un faible pourcentage d'écoliers ainsi que de femmes enceintes et mères allaitantes manquent de riboflavine et de vitamine C. Il y a une assez forte proportion d'anémies dans tous les groupes étudiés, mais surtout parmi les enfants d'âge préscolaire des deux camps.

88. L'objectif du programme d'alimentation d'appoint et des distributions de lait est de protéger les groupes les plus vulnérables de la population (nourrissons, enfants d'âge préscolaire et scolaire, femmes enceintes et mères allaitantes, ainsi que certaines catégories de malades). Les paragraphes 45 à 52 ci-dessus contiennent un exposé détaillé de ce programme qui est administré et exécuté par le Département de la santé de l'Office. On y trouvera une description, tant du programme normal exécuté dans les cinq zones d'activité, que du programme d'urgence qui permet de fournir une assistance supplémentaire aux réfugiés nouvellement déplacés en Jordanie orientale et en Syrie, et aussi à certaines personnes particulièrement nécessiteuses, dans d'autres régions.

Assainissement

89. L'exécution du programme d'assainissement, qui prévoit essentiellement l'approvisionnement en eau potable, l'évacuation dans de bonnes conditions des eaux usées, des ordures et autres déchets, l'écoulement des eaux de ruissellement et la lutte contre les insectes et animaux vecteurs, s'est poursuivie de façon satisfaisante dans tous les camps. Dans les camps d'urgence de Syrie, les réfugiés sont toujours sous la tente mais, dans ceux de Jordanie orientale, le remplacement de toutes les tentes par des abris préfabriqués et d'une partie des fosses d'aisance rudimentaires par des latrines à fosse septique et à siphon a considérablement amélioré les conditions de vie et d'hygiène. Les méthodes d'enlèvement des ordures se perfectionnent : les brouettes à roues cerclées de métal sont remplacées par des charrettes à bras dont les roues sont garnies de pneus, et l'on commence à utiliser des véhicules tractés. Les autorités locales syriennes ont doté le camp d'Homs

d'installations d'adduction d'eau et d'un système d'égouts qui ont considérablement accru la salubrité du camp. D'un autre côté, du fait de la tension politique et de problèmes liés au maintien de l'ordre public, les installations, notamment sanitaires, de certains anciens camps ont été détruites ou endommagées, le plus souvent par suite d'initiatives en vue d'agrandir les abris sans autorisation. A Gaza, les autorités locales de santé publique assument, depuis le 1er avril, les responsabilités qu'implique la partie du programme antipaludique intéressant la lutte contre les vecteurs en dehors des camps. Le rapport du nombre d'agents de l'assainissement opérant dans les camps (autres que les camps d'urgence) au chiffre de la population de ces derniers a été maintenu à 1,7 p. 1 000. Dans les camps d'urgence, grâce aux améliorations mentionnées ci-dessus, le chiffre correspondant a pu être ramené, en deux étapes, de 2,5 à 2 p. 1 000.

Formation de personnel médical et paramédical

90. Les 442 bourses universitaires accordées à des réfugiés dans le domaine de la santé (voir par. 130 ci-dessous) se répartissent comme suit : 351 pour la médecine, 23 pour l'art dentaire, 64 pour la pharmacie et 4 pour la médecine vétérinaire. En outre, 77 étudiants reçoivent une formation en matière de soins infirmiers et 11 une formation en matière d'obstétrique, 41 reçoivent une formation d'aide-pharmacien, 37 une formation de technicien de laboratoire, 5 une formation de physiothérapeute et 9 une formation d'inspecteur de la santé publique. Un congé de six mois a été accordé à un chirurgien-dentiste attaché aux services de l'Office pour lui permettre de faire, à l'étranger, un stage en périodontologie. Un médecin qui avait également bénéficié d'un congé aux fins d'études à l'étranger a terminé un stage en cardiologie durant la période considérée. L'Office a continué à mener activement l'exécution d'un programme de formation en cours d'emploi destiné aux médecins, au personnel infirmier et aux agents sanitaires. Pour la période considérée, le nombre d'étudiants ayant passé avec succès leurs examens de fin d'études s'élève à un total de 150, se répartissant comme suit : médecine : 52; art dentaire : 4; pharmacie : 18; soins infirmiers : 12; aides-infirmières pour la protection maternelle et infantile : 8; aides-pharmaciens : 22; techniciens de laboratoire : 16; techniciens radiographes : 6; physiothérapeutes : 4; inspecteurs de la santé publique : 8.

C. Enseignement général et professionnel

91. En 1969-1970, l'effectif scolaire était de 219 378 élèves dans les écoles primaires élémentaires et supérieures de l'Office et de 3 656 élèves dans les écoles professionnelles et centres de formation pédagogique avant l'emploi; par ailleurs, 1 465 maîtres en exercice dans les écoles de l'UNRWA participaient au programme de formation pédagogique en cours d'emploi de l'Institut pédagogique de l'UNRWA et de l'UNESCO. On estime en outre à 64 359 le nombre d'enfants réfugiés qui fréquentent des écoles, publiques ou privées, du premier et du second degrés, dans bien des cas à l'aide de subventions de l'Office. En 1969-1970, le total des bourses accordées aux fins d'études dans des universités du Moyen-Orient s'élevait à 1 101, et 115 diplômés des centres de formation professionnelle faisaient des stages dans des entreprises industrielles à l'étranger, essentiellement dans la République fédérale d'Allemagne. On trouvera, en annexe au présent rapport, des détails sur l'effectif scolaire aux différents niveaux d'enseignement, selon le type de formation et par pays.

92. Ces chiffres témoignent sans doute de progrès réguliers dans l'expansion du programme d'enseignement, qui vont de pair avec l'accroissement de la population d'âge scolaire; plus de la moitié de tout le personnel de l'Office se consacre maintenant à ce programme, qui représente 45 p. 100 des dépenses inscrites au budget de l'Office. Pourtant l'année 1969-1970 n'a pas été exempte de difficultés, tant s'en faut ; tout au long de l'année, les activités ont été entravées par des grèves d'élèves et de maîtres, des protestations et des manifestations, des couvre-feu, des accrochages entre éléments armés et des incidents divers qui ont causé des dégâts aux locaux et au matériel scolaires de l'Office. Certes, ces troubles ont rarement affecté au même moment l'ensemble des activités de l'Office, mais ils ont eu des répercussions défavorables sur les études et les progrès des élèves, surtout à Gaza, en Jordanie orientale et au Liban, où la situation a été particulièrement instable durant l'année.

93. La quatrième réunion des représentants de l'UNESCO, de l'UNRWA et des pays arabes d'accueil s'est tenue à Beyrouth, vers la fin de l'année scolaire considérée, du 25 au 28 juin 1970. L'UNESCO et l'UNRWA examinent actuellement les recommandations qu'elle a adoptées. Certaines de ces recommandations posent de graves problèmes à l'Office, tant du point de vue financier que sur le plan des principes. Ainsi, les gouvernements des pays arabes d'accueil ont recommandé que les écoles UNRWA-UNESCO soient considérées "comme écoles privées, donc justiciables des lois, règlements et arrêtés s'appliquant à ces établissements". L'incidence de cette recommandation sur le système d'enseignement UNRWA-UNESCO sera examinée avec les gouvernements en consultation avec le Directeur général de l'UNESCO. Par suite de la collaboration projetée avec le Bureau international du Travail dans le domaine de la formation professionnelle, les gouvernements des pays arabes d'accueil ont également fait part de leur crainte que les consultations et l'association avec d'autres organisations internationales n'affectent la responsabilité fondamentale de l'Office pour les services en faveur des réfugiés de Palestine.

94. L'UNRWA a également pris part à la réunion du Groupe d'étude régional sur la formation pédagogique, qui a eu lieu à Beyrouth du 7 au 12 juillet 1969, ainsi qu'à la troisième Conférence régionale des ministres de l'éducation et du plan des pays arabes, tenue à Marrakech, au Maroc, du 12 au 21 janvier 1970. L'une et l'autre réunions étaient organisées par l'UNESCO. A Marrakech, le Directeur général de cette organisation a lancé un émouvant appel à tous ceux qui pourraient prêter leur assistance à l'exécution du programme conjoint de l'UNRWA et de l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement et de la formation.

95. Grâce aux fonds fournis par NEED (organisation privée des Etats-Unis), par la Swedish Save the Children Federation, par le Gouvernement danois et par l'Austcare (Australie), après les hostilités de juin 1967, l'Office a pu, malgré son déficit budgétaire, poursuivre l'exécution de son programme de grands travaux dans le domaine de l'enseignement, notamment la construction de nouvelles écoles et l'agrandissement des écoles existantes, ainsi que l'aménagement de laboratoires pour travaux pratiques, dans le secteur de l'enseignement général, et l'expansion des installations dans le secteur de la formation professionnelle et pédagogique. En ce qui concerne le secteur de l'enseignement général, l'année 1969-1970 n'a pas été aussi bonne qu'on l'escomptait, en raison surtout des retards considérables qui se sont produits dans l'obtention de terrains convenant à la construction d'écoles au Liban, en Syrie et en Jordanie orientale. Néanmoins, on a achevé la construction

de 320 salles de classes et de 11 laboratoires de travaux pratiques en Jordanie orientale, ainsi que de 21 laboratoires de travaux pratiques en Jordanie occidentale, et un total de 191 salles de classes et 7 laboratoires sont actuellement en construction en Jordanie orientale, en Syrie et au Liban. En raison de circonstances diverses, il a fallu modifier légèrement le programme de construction scolaire initial, et il reste actuellement à construire 295 salles de classes et 7 laboratoires, pour lesquels les travaux en sont au stade de l'établissement des plans ou n'ont pu être entrepris, les terrains à bâtir n'ayant pas encore été acquis.

96. Les progrès ont été plus importants dans le secteur de la formation, notamment en ce qui concerne la construction à Amman, en Jordanie, d'un ensemble de 1 250 000 dollars, financée par l'organisation NEED. Il s'agit d'un centre destiné à assurer parallèlement la formation pédagogique et la formation professionnelle et pouvant accueillir un total de 300 jeunes gens et 400 jeunes filles. Le nouvel établissement remplacera les deux centres temporaires que l'Office a ouverts à Amman au cours de l'automne de 1967 lorsque les étudiants réfugiés au Liban, en Syrie et sur la rive orientale du Jourdain se sont trouvés dans l'impossibilité de fréquenter les centres de formation de l'Office situés en Jordanie occidentale occupée. Il permettra d'accroître de façon durable les possibilités d'instruction qui s'offrent aux jeunes réfugiés depuis que le nombre des admissions dans les centres de Jordanie occidentale est bloqué au niveau d'avant 1967. On comptait ouvrir le nouveau centre au début de l'année scolaire 1970-1971 et, jusqu'en juin 1970, il semblait que cet objectif pût être atteint. Malheureusement, du fait de la crise qui a éclaté en Jordanie orientale, et plus spécialement à Amman, au mois de juin, certains des bâtiments déjà construits ont été gravement endommagés, et le personnel de l'entrepreneur a cessé le travail à plusieurs reprises. D'après les éléments d'appréciation dont on dispose actuellement, le centre ne pourra probablement pas commencer à fonctionner avant février ou mars 1971. Par ailleurs, on a entrepris les travaux d'agrandissement du centre de formation professionnelle de Wadi Sir, à Amman, au moyen de fonds versés par la République fédérale d'Allemagne, et poursuivi les travaux prévus au centre de formation professionnelle de jeunes filles de Ramallah, près de Jérusalem, qui ont été financés par NEED. Les travaux destinés à porter la capacité du centre de formation professionnelle de Gaza de 368 à 556 stagiaires ont été achevés cette année. En outre, on a transformé les deux centres adjacents que l'Office gère à Siblîne, au Liban, pour en faire un seul centre relevant d'une même administration. En mars 1970, le Gouvernement des Etats-Unis a versé à l'Office, pour l'aider à financer l'expansion de son programme de formation, une nouvelle contribution spéciale d'un million de dollars, et il a été décidé que cette somme servirait à couvrir les frais de gestion du nouveau centre de formation d'Amman, les frais de gestion résultant de l'agrandissement du centre de formation professionnelle de Gaza, ainsi que les frais de premier établissement et de gestion qu'implique l'admission de 144 internes de plus au centre de formation professionnelle de Kalandia, en Jordanie occidentale.

97. Dans le rapport de l'année dernière, on faisait état des difficultés qui avaient surgi entre l'Office et son personnel enseignant du fait de l'opposition des maîtres aux nouvelles conditions d'emploi et de rémunération que l'Office avait instituées en juillet 1968 et qui ont été ultérieurement abrogées à la suite de mouvements de grève 6/. Cette décision n'a pas donné entière satisfaction aux

6/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614), par. 97-101.

enseignants et, en 1969-1970, les activités ont été de nouveau entravées par des grèves, dont la plus grave a entraîné un arrêt de cinq semaines au mois de septembre, octobre et novembre 1969, au Liban, en Syrie et en Jordanie orientale. Ces grèves ont également touché les centres de formation que l'Office gère dans ces pays. L'Office a poursuivi ses négociations avec les différents groupes de maîtres et, à la fin de 1969, il est parvenu à un accord avec le personnel enseignant sur les principales questions faisant l'objet du différend.

Enseignement général

98. En dépit de cette situation assez défavorable, les établissements d'enseignement de l'UNRWA et de l'UNESCO ont continué à fonctionner et même à se développer. Durant l'année considérée, l'Office a géré 480 écoles primaires et primaires supérieures ayant un effectif total de 219 378 enfants réfugiés. De plus, 47 755 enfants réfugiés immatriculés auprès de l'Office étaient inscrits dans des écoles publiques ou privées des deux cycles (primaire et primaire supérieur), qui couvrent les neuf premières années d'études. (Pour plus amples détails, voir les tableaux 13 à 16 de l'annexe I.) En 1969-1970, l'Office employait un total de 6 268 maîtres et directeurs dans ses écoles et, en outre, 61 inspecteurs primaires et inspecteurs spécialisés répartis entre les cinq zones d'activité, dont chacune a son propre personnel d'administration relevant d'un administrateur de zone pour les questions d'enseignement. La coordination et le contrôle technique de ces cinq ensembles, qui sont autonomes dans une large mesure, sont assurés par le Département de l'enseignement de l'UNRWA et de l'UNESCO, au siège de l'Office.

99. Au niveau du cycle supérieur de l'enseignement secondaire, 18 604 jeunes réfugiés fréquentaient des écoles publiques ou privées en 1969-1970. L'Office a versé les sommes nécessaires pour couvrir une partie du coût de l'enseignement ainsi dispensé, mais la charge financière à cet égard incombe essentiellement aux gouvernements intéressés.

100. Le problème des manuels scolaires a continué à causer de grandes difficultés dans les écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO et à retenir longuement l'attention du Directeur général et du secrétariat de cette dernière organisation. Au cours d'un voyage qu'il a fait au Moyen-Orient en août 1969, le Directeur général a eu, avec les autorités israéliennes et, à Amman, avec les représentants des pays arabes d'accueil, des entretiens à l'issue desquels il semblait permis d'espérer un règlement rapide du problème. D'autres discussions et consultations se sont poursuivies tout au long de l'année 1969-1970, avec quelques progrès. Pendant toute la période considérée, les écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO situées à Gaza et en Jordanie occidentale sont demeurées privées de la plupart des manuels scolaires qu'elles sont censées utiliser.

101. En octobre 1969, à sa quatre-vingt-troisième session, le Conseil exécutif de l'UNESCO a de nouveau examiné la question des manuels scolaires et adopté la résolution 4.2.3 (voir l'annexe III-A). Dans cette résolution, adoptée par 27 voix contre une, avec 4 abstentions, le Conseil exécutif invitait instamment le Gouvernement israélien à supprimer immédiatement tous obstacles à l'importation et à l'emploi des manuels approuvés par le Directeur général dans les écoles UNRWA-UNESCO des territoires occupés, invitait l'UNRWA à ne pas utiliser dans

ses écoles de Jordanie orientale les trois manuels jugés inacceptables par le Directeur général (l'Office n'a pas encore pu donner suite à cette demande), félicitait le Directeur général des mesures qu'il avait déjà prises et le priait de faire rapport sur l'application de cette résolution. Par la suite, le Directeur général a procédé à des consultations avec les Gouvernements jordanien, libanais, israélien et le Gouvernement de la République arabe unie et il a pu annoncer à la session suivante du Conseil qu'en janvier 1970 la Jordanie avait accepté les changements proposés pour certains de ses manuels scolaires et indiqué qu'elle les incorporait dans les manuels prescrits pour l'année 1970-1971. La République arabe unie a donné des assurances analogues au mois de juin. Au Liban, où les manuels scolaires ne sont ni publiés ni prescrits par les pouvoirs publics, les éditeurs de deux des sept manuels en cause ont fait connaître, en mars, leur intention de modifier et réimprimer ces deux ouvrages. Aucun changement n'est intervenu dans l'attitude de la Syrie, qui s'était antérieurement opposée à la création de la Commission d'experts de l'extérieur, y voyant une atteinte à sa souveraineté nationale.

102. Peu après son séjour en Israël, le Directeur général a adressé au représentant permanent de ce pays auprès de l'UNESCO une lettre dans laquelle il priait à nouveau les autorités israéliennes d'autoriser d'urgence l'importation en Jordanie occidentale et à Gaza des 84 manuels qu'il avait approuvés pour utilisation dans les écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO situées dans ces zones. Il a formulé une demande analogue concernant 34 ouvrages supplémentaires, en octobre 1969, et fait une troisième démarche dans le même sens, en mars 1970, au sujet de 8 autres livres. Au mois de février, le représentant permanent d'Israël a informé le Directeur général que son gouvernement autoriserait l'importation de certains manuels scolaires en provenance de Jordanie, dès que tous les manuels utilisés dans les écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO en Jordanie auraient été remplacés ou modifiés en stricte conformité des recommandations de la Commission et des décisions du Directeur général.

103. Vers la fin de l'année scolaire, le Gouvernement israélien a autorisé l'Office à importer, pour utilisation dans ses écoles de Jordanie occidentale, un certain nombre de livres d'anglais et d'exemplaires du Coran, mais il n'a indiqué aucune intention de permettre l'importation des manuels scolaires publiés en Jordanie.

104. Les choses en étaient là lorsque le Conseil exécutif de l'UNESCO s'est réuni à nouveau en juin 1970 pour entendre le Directeur général faire rapport sur cette question. Le Directeur général a souligné la gravité de la situation existant dans les écoles UNRWA-UNESCO des territoires occupés, du fait de la pénurie de manuels scolaires et de notes de cours. A Gaza, les 60 000 élèves inscrits dans les écoles de l'Office avaient besoin de 500 000 manuels et, en 1969-1970, ils ne disposaient que de 90 000 cours photocopiés et ouvrages périmés, la plupart de ces derniers étant d'ailleurs dans un état lamentable. La situation était moins désastreuse en Jordanie occidentale, où les 28 000 écoliers avaient 143 000 des 220 000 livres et cours qui leur étaient nécessaires mais, pour certaines des disciplines prévues au programme, les écoles étaient pratiquement démunies de manuels ou cours photocopiés.

105. Au cours de la discussion qui a suivi cet exposé, le Conseil a adopté, par 25 voix contre 2, avec 5 abstentions, une résolution dans laquelle il déplorait avec une profonde préoccupation que le Gouvernement israélien ne se soit pas

conformé aux dispositions du paragraphe 7 de sa résolution antérieure^{7/} et n'ait pas admis matériellement tous les manuels approuvés par le Directeur général dans les territoires occupés; demandait au Gouvernement israélien d'autoriser, dans les plus brefs délais possibles, l'importation de ces manuels; invitait toutes les parties intéressées à coopérer pleinement à l'application des résolutions pertinentes du Conseil exécutif et priait le Directeur général, au cas où le Gouvernement israélien n'autoriserait pas l'importation des ouvrages en question, de faire rapport d'urgence au Conseil exécutif afin qu'il reconsidère la question et formule des recommandations à la Conférence générale de l'UNESCO, à sa seizième session. (Voir l'annexe III-B).

106. Au cours de la même session, le Conseil exécutif a autorisé le Directeur général à prendre les mesures appropriées pour lancer un appel mondial exposant la situation des réfugiés palestiniens et insistant pour obtenir une participation à l'assistance qui permettra d'améliorer et de maintenir les services éducatifs fournis à ces réfugiés. (On trouvera le texte de cette résolution à l'annexe III-C.)

107. En août 1969, l'UNESCO a organisé, avec le concours actif du Gouvernement de la République arabe unie et des autorités israéliennes, des examens pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires à l'intention de quelque 7 000 élèves des deux sexes se trouvant dans le territoire de Gaza; il y a là un remarquable exemple de coopération internationale dans des circonstances très défavorables. A l'issue de ces examens, qui ont eu lieu à Gaza sous la surveillance d'agents locaux de l'administration nationale et de l'Office, dirigés par une équipe d'experts internationaux de l'UNESCO et de l'UNRWA, 5 109 élèves ont obtenu le diplôme de la République arabe unie et 1 031 d'entre eux ont traversé la zone du canal, en cinq convois menés par la Croix-Rouge internationale, afin d'aller entreprendre des études universitaires grâce à des bourses octroyées par le Ministère de l'enseignement supérieur de la République arabe unie. Cette initiative utile a redonné espoir à des milliers de jeunes gens qui vivent à Gaza et qui sont, pour la plupart, des réfugiés immatriculés. Le Département de la défense israélien s'est engagé à permettre aux étudiants en question de rentrer à Gaza pour les grandes vacances et à la fin de leurs études universitaires.

Liban

108. Au Liban, les écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO ont abordé la nouvelle année scolaire le 1er septembre 1969 avec un retard à rattraper, en ce sens que, du fait des troubles de l'année précédente, le programme de 1968-1969 n'avait pas pu être achevé. Or l'année était à peine commencée qu'il a fallu fermer les écoles des camps situés dans le nord du pays, pour des raisons de sécurité. Une grève sur le tas touchant l'ensemble de la région a commencé le 4 octobre et s'est terminée le 3 novembre, date à laquelle l'Office est parvenu à un accord avec son personnel enseignant en Jordanie, ce qui a contribué à mettre fin à la grève des maîtres au Liban. La tranquillité n'en est pas pour autant revenue dans l'enseignement, puisqu'en novembre et décembre les élèves ont déclenché, pour diverses raisons, des grèves sporadiques qui ont affecté essentiellement les écoles du sud du Liban.

^{7/} Ibid., Supplément No 14 (A/7614), annexe II.

Les premiers mois de 1970 ont été relativement calmes, mais de nouveaux désordres, qui n'étaient imputables à aucune décision de l'Office, se sont produits au mois de mars et pendant la deuxième quinzaine d'avril. Ces interruptions, jointes au climat général d'instabilité qui régnait dans les écoles, même lorsqu'elles étaient censées fonctionner normalement, ont eu de graves répercussions, tant sur le volume que sur la qualité du travail accompli.

109. Par suite des représentations faites par le personnel enseignant au Liban, l'Office a accepté, au début de 1969, d'envisager la possibilité d'inscrire l'histoire et la géographie de la Palestine au programme des écoles UNRWA-UNESCO du Liban. Une recommandation dans ce sens fut faite ensuite à la réunion sur l'enseignement de 1969, à laquelle participaient les représentants des pays d'accueil, de l'UNESCO et de l'UNRWA, et, avec l'assentiment du Directeur général de l'UNESCO et l'approbation du Ministère libanais de l'éducation, cette matière fut inscrite au programme des cours en janvier 1970. Le Département de l'enseignement a mis au point un nouveau matériel d'enseignement, avec l'aide technique de l'Institut pédagogique de l'UNRWA et de l'UNESCO.

Syrie

110. En Syrie, les écoles de l'Office ont également été touchées en octobre par la grève des maîtres au sujet des conditions d'emploi; mais par la suite, leur performance a été meilleure, en dépit des difficultés dues au manque de manuels scolaires. La construction de salles de classes supplémentaires, pour laquelle des fonds avaient été donnés, fut retardée parce qu'on ne peut disposer de terrains adéquats. Le système des classes alternées a été appliqué, durant l'année scolaire 1969-1970, à un total de 312 classes primaires et de 51 classes primaires supérieures fonctionnant, pour la plupart, dans le quartier de Yarmouk, à Damas.

Jordanie orientale

111. La grève du personnel enseignant a également affecté les écoles de Jordanie orientale jusqu'au 18 novembre, après quoi un plan a été adopté en vue de rattraper le temps perdu. Maîtres et élèves ont déployé de très grands efforts pour atteindre l'objectif fixé mais, plus tard dans l'année, les activités ont été entravées à plusieurs reprises par des incidents compromettant la sécurité publique. D'autre part, à Irbed, en Jordanie du Nord, certaines des écoles de l'Office se trouvaient dans une zone exposée aux tirs, ce qui a eu de fâcheuses répercussions sur la fréquentation scolaire. Néanmoins, le programme des cours était achevé à la fin de l'année scolaire et les élèves ont passé leurs examens de fin d'études aux dates prévues.

Jordanie occidentale

112. Abstraction faite de courtes grèves en septembre et de quelques couvre-feu en octobre, le bilan de l'année scolaire est relativement bon dans cette zone d'activité, pour ce qui est du travail accompli et de l'assiduité des élèves et des maîtres. Toutefois, les écoles ont gravement pâti de la pénurie de manuels et de certaines notes de cours, les anciens ayant dû être retirés et n'ayant pas encore pu être remplacés par les manuels dont le Directeur général de l'UNESCO a approuvé

l'usage. On estime qu'un quart à un tiers de l'année scolaire a été perdu en raison de cet état de choses, malgré le travail accompli en dehors des heures normales dans de nombreuses écoles.

Gaza.

113. A Gaza, les écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO se sont ressenties, plus encore que celles de Jordanie occidentale, de l'absence presque totale de manuels et de notes de cours qui a imposé un gros travail supplémentaire aux maîtres, contraints de dicter en classe l'essentiel de leurs cours. Malgré le climat d'instabilité qui a régné dans le territoire, les écoles ont continué à fonctionner avec des résultats acceptables. Il est hors de doute que le succès des efforts déployés pour organiser les examens de fin d'études secondaires à Gaza, en 1969, a joué un rôle positif à cet égard, en influant favorablement sur le moral des maîtres et des élèves.

Programme d'activités pour la jeunesse

114. Ce programme, qui est exécuté en association avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA), est maintenant considéré par tous les réfugiés comme un important élément de la vie des camps. Il a pour objectif de préparer les jeunes réfugiés à assumer leurs responsabilités au sein de leur collectivité et d'orienter leurs intérêts et leur énergie vers des activités utiles. En dehors des activités sportives et récréatives, on met l'accent sur les services en faveur de la collectivité et sur la participation active à l'élaboration de projets conçus dans l'intérêt de la collectivité. Le programme a également permis d'amener les participants à prendre conscience de leurs responsabilités individuelles et de développer chez eux le sens du travail collectif pour le bien de tous.

115. Des animateurs bénévoles, choisis parmi les jeunes réfugiés, sont chargés, après avoir reçu une formation à cet effet, de diriger les 34 centres d'activités pour la jeunesse qui desservent une population totale d'environ 3 000 jeunes et d'organiser, par l'intermédiaire de comités constitués à partir des centres, des activités culturelles, récréatives, sportives et sociales dans les centres et les camps.

Activités pour les enfants d'âge préscolaire

116. L'éducation préscolaire est une question qui retient l'attention de l'Office depuis des années, et son importance pour le développement de l'enfant est de mieux en mieux comprise au Moyen-Orient. Il est malheureusement impossible de prévoir des fonds au budget de l'Office pour ce programme qui doit donc être financé au moyen de contributions spéciales.

117. Un programme préscolaire idéal engloberait tous les aspects du développement de l'enfant - physique, intellectuel et social - et l'Office essaie, avec le concours des organisations bénévoles, d'améliorer son programme actuel dont le contenu et la portée sont limités. Dans les camps d'urgence de Jordanie orientale, plusieurs organisations bénévoles gèrent, en coopération avec l'Office, des centres

pour enfants dont elles assurent le financement, en vue de répondre aux besoins des enfants réfugiés. En Jordanie occidentale, les unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA) assurent le fonctionnement de centres pour enfants d'âge préscolaire dans trois camps. Par ailleurs, aux termes d'un accord que l'Office a conclu avec l'American Friends Service Committee, cette organisation doit désormais financer, administrer et développer les centres de l'Office à Gaza. Il existe actuellement, dans l'ensemble de la zone d'activité de l'UNRWA, un total de 26 centres desservant 3 486 enfants âgés de 3 à 6 ans. En général, ces enfants reçoivent du lait et on leur sert un repas chaud mais, pour le moment, ceux qui sont placés sous la surveillance régulière des médecins de l'Office représentent un pourcentage relativement faible.

Formation pédagogique

118. Les activités de l'UNRWA en matière de formation pédagogique ont un double objectif : d'abord, répondre aux besoins de l'Office lui-même en personnel enseignant et, ensuite, donner à un certain nombre de jeunes réfugiés des deux sexes une formation professionnelle qui leur permette de s'assurer un emploi rémunérateur en dehors des services de l'Office. Le programme comporte deux aspects distincts quoique liés sous l'angle professionnel : à savoir, la formation des diplômés d'écoles secondaires avant leur entrée en fonctions et la formation en cours d'emploi du personnel enseignant de l'Office, dont l'effectif dépasse maintenant 6 250 maîtres. La formation du premier type est assurée dans les internats de l'UNRWA et de l'UNESCO et celle du second type est prise en charge par l'Institut pédagogique de l'UNRWA et de l'UNESCO à Beyrouth, pour toutes les zones d'activité de l'Office.

Formation avant l'emploi.

119. Le programme de formation des maîtres avant leur entrée en fonctions prévoit un stage de deux ans à l'issue des études secondaires. Durant l'année scolaire 1969-1970, l'Office a géré cinq centres, deux en Jordanie occidentale, deux (provisaires) en Jordanie orientale et un au Liban.

120. Un nouveau centre de formation est en construction dans les faubourgs d'Amman (voir par. 96). Il absorbera l'effectif des deux centres provisoires mis en service à Amman, en 1967, et pourra accueillir un total de 700 stagiaires (300 jeunes gens et 250 jeunes filles recevant une formation pédagogique, plus 150 jeunes filles recevant une formation professionnelle). Le centre, qui relèvera d'une administration centrale, sera doté d'une bibliothèque, de dépôts, de cuisines et d'installations de blanchissage desservant l'ensemble des stagiaires pour lesquels on prévoit, en revanche, des réfectoires, salles de lecture, salles de classes et dortoirs distincts.

121. Depuis le début de l'année scolaire 1969-1970, l'Office gère à Sibline, au Liban, un seul centre de formation résultant de la fusion des deux établissements qui existaient dans cette localité, à savoir l'Institut de formation technique et pédagogique, d'une part, et le Centre de formation professionnelle, d'autre part.

La capacité de la section de formation pédagogique a été ramenée de 200 à 125 stagiaires.

122. Durant la période considérée, les cinq centres de formation pédagogique avant l'emploi se sont concentrés sur l'organisation de stages de deux ans visant à préparer essentiellement les élèves-maîtres à l'enseignement du cycle primaire élémentaire (six années), mais certains aspects des programmes ont été conçus en supposant au départ que les diplômés des centres pourraient être appelés à enseigner dans les écoles primaires supérieures.

123. En 1969-1970, le nombre total des réfugiés inscrits dans les centres de formation pédagogique avant l'emploi de l'UNRWA était de 1 153, contre 1 162 en 1968-1969 et 1 219 en 1967-1968. On pense qu'il sera de 1 395 en 1970-1971, lorsque le nouveau centre d'Amman aura ouvert ses portes.

Formation en cours d'emploi

124. En 1969-1970, l'Institut pédagogique de l'UNRWA et de l'UNESCO a continué à assurer la formation en cours d'emploi des maîtres exerçant dans les écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO, en mettant toutefois l'accent, non plus sur la formation des instituteurs de l'enseignement primaire élémentaire, mais sur celle des maîtres des écoles primaires supérieures. A la fin de l'année scolaire 1968-1969, l'Institut avait achevé six de ses cours de base de deux ou trois ans pour la formation des maîtres exerçant dans les écoles primaires élémentaires. Sur 2 797 sujets inscrits à l'Institut entre 1964 et 1967, 1 901 (soit environ 68 p. 100) sont arrivés dans de bonnes conditions au terme de leur programme de formation et ont été reconnus par l'Office comme instituteurs pleinement qualifiés pour l'enseignement au niveau élémentaire. En outre, 653 maîtres du même niveau poursuivent à l'Institut une formation commencée en 1967, 1968 ou 1969. Parmi eux, 372 termineront leur stage en août 1970 et 281 en août 1971. Le nombre total d'instituteurs du niveau élémentaire qui ont participé jusqu'ici à ce programme de formation en cours d'emploi s'établit à 3 450. Ce chiffre représente à peu près 80 p. 100 de l'effectif total des instituteurs des écoles primaires élémentaires pour l'année scolaire 1969-1970, alors qu'en octobre 1964, quand l'Institut a commencé à fonctionner, le pourcentage des maîtres de cette catégorie pleinement qualifiés était estimé à 10 p. 100 seulement. Cette première phase de l'oeuvre entreprise par l'Institut - le relèvement du niveau des maîtres des écoles primaires élémentaires - se ralentit depuis deux ans et elle devrait approcher de son terme au cours des deux prochaines années scolaires, sans toutefois être complètement achevée.

125. A mesure que diminue le nombre de maîtres des écoles primaires élémentaires recevant une formation de base à l'Institut, ce dernier développe et diversifie son programme de formation en cours d'emploi pour les maîtres de l'enseignement primaire supérieur, organisé à titre expérimental en 1967-1968. A la fin de l'année scolaire 1968-1969, sur un total de 349 maîtres de cette catégorie initialement inscrits, 159 (soit environ 45 p. 100) avaient passé avec succès les épreuves de fin de stage et ont été reconnus par l'Institut comme instituteurs pleinement qualifiés pour l'enseignement dans les écoles de l'Office, au niveau primaire supérieur. Par ailleurs, 685 maîtres sont encore en stage à l'Institut, où ils suivent des cours spéciaux les préparant à l'enseignement de diverses disciplines au niveau primaire supérieur (mathématiques, sciences, arabe, éducation sociale, anglais et enseignement

ménager). Sur ce nombre, 297 termineront leur stage en août 1970 et 388 en août 1971. La durée de ces cours spéciaux dépend du degré d'instruction des stagiaires et du niveau de l'enseignement qu'ils sont appelés à dispenser. Le nombre total de maîtres des écoles primaires supérieures ayant participé jusqu'ici à ce programme d'études et de formation en cours d'emploi est de 1 034, ce qui représente à peu près 54 p. 100 de l'effectif total des maîtres de cette catégorie pour l'année scolaire 1969-1970. Le programme de formation des maîtres du niveau primaire supérieur devrait continuer à se développer au cours des deux prochaines années scolaires.

126. Durant l'année scolaire 1969-1970, l'Institut a organisé, à titre expérimental un cours spécial d'administration des établissements scolaires, à l'intention de 52 maîtres exerçant les fonctions de directeur dans les écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO, en Jordanie orientale et en Syrie. Il a également organisé un cours spécial sur l'application de la méthode globale pour 75 maîtres enseignant l'arabe en première année d'études primaires, à Damas et dans ses environs. Dans le cadre de ses activités de recherche, l'Institut a mis au point un nouveau matériel d'enseignement à utiliser dans les écoles. L'Institut a ainsi abordé la troisième phase de ses activités qui consiste à améliorer l'enseignement dispensé dans les écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO en formant le personnel pivot du système d'enseignement et en recourant à des méthodes autres que le relèvement du niveau des maîtres non qualifiés ou insuffisamment qualifiés.

127. Depuis 1965-1966, l'Institut accueille un total d'environ 1 500 stagiaires par an, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

	<u>1964-</u> <u>1965</u>	<u>1965-</u> <u>1966</u>	<u>1966-</u> <u>1967</u>	<u>1967-</u> <u>1968</u>	<u>1968-</u> <u>1969</u>	<u>1969-</u> <u>1970</u>
Stages pour les maîtres d'écoles primaires élémentaires	862	1 506	1 552	1 398	927	653
Stages pour les maîtres d'écoles primaires supérieures	-	-	-	190	620	685
Cours spéciaux (cours sur l'administration des écoles et cours sur la méthode globale)	-	-	-	-	-	127
	<u>862</u>	<u>1 506</u>	<u>1 552</u>	<u>1 588</u>	<u>1 547</u>	<u>1 465</u>

128. Grâce à l'UNESCO, l'Institut est maintenant doté d'un système de télévision en circuit fermé et de magnétoscopes. Durant la phase initiale, on procédera à des expériences touchant les techniques et méthodes de réalisation, ainsi que l'utilisation du matériel sur le terrain et la formation du personnel. A cette fin, un petit studio de télévision en circuit fermé a été aménagé, à titre expérimental, dans les locaux de l'Institut. Grâce à une contribution supplémentaire du Gouvernement suisse, cinq nouveaux postes ont pu être créés à l'Institut, afin de lui permettre de perfectionner ses méthodes, particulièrement en ce qui concerne le recours à l'enseignement programmé et à la télévision en circuit fermé, ainsi que dans le domaine de la documentation et de la recherche.

129. L'Institut continue à prendre des dispositions en vue du perfectionnement de ses administrateurs, tant au siège que dans les diverses zones d'activité. Le cycle d'études annuel à l'intention des représentants de zone et inspecteurs spécialisés s'est tenu au Palais de l'UNESCO, à Beyrouth, du 7 au 11 février 1970. Ses discussions ont porté essentiellement sur les moyens d'améliorer les programmes et méthodes des groupes d'étude, les travaux pratiques, les techniques d'auto-enseignement et l'aide apportée aux stagiaires dans leurs travaux de recherche.

Enseignement supérieur

130. Au cours de l'année universitaire 1969-1970, l'Office a accordé aux réfugiés de Palestine 1 101 bourses d'études supérieures, dont 943 étaient des bourses renouvelées et 158 de nouvelles bourses. Les bourses de l'Office, dont le coût est couvert au moyen de fonds provenant de diverses sources, ne sont attribuées que pour un an à la fois, mais elles peuvent être renouvelées chaque année jusqu'à la fin des études entreprises, à condition que le bénéficiaire passe avec succès les examens de fin d'année organisés par la faculté dont il relève.

131. En 1968, la République fédérale d'Allemagne a généreusement accepté d'aider les étudiants réfugiés de Palestine dont les études supérieures avaient été bouleversées par les hostilités de 1967, en versant les fonds nécessaires à l'exécution d'un programme quinquennal, à concurrence d'un montant de 850 000 dollars. Sur cette somme, 237 000 dollars ont été alloués, pour l'attribution de 496 bourses, au titre de l'année scolaire 1969-1970.

132. Le tableau ci-après donne la répartition des titulaires de bourses d'études supérieures :

Répartition par discipline et par pays des titulaires de bourses d'études supérieures pendant l'année universitaire 1969-1970

<u>Discipline</u>	<u>République arabe unie</u>	<u>Liban</u>	<u>Syrie</u>	<u>Jordanie orientale</u>	<u>Jordanie occidentale</u>	<u>Irak</u>	<u>Turquie</u>	<u>Total</u>
Médecine	256	12	73	-	-	10	-	351
Pharmacie	33	3	23	-	-	5	-	64
Art dentaire	6	-	11	-	-	6	-	23
Médecine vétérinaire	4	-	-	-	-	-	-	4
Génie industriel	133	25	48	-	-	38	4	248
Agriculture	16	2	5	-	-	1	-	24
Formation pédagogique	33	-	-	-	-	-	-	33
Commerce et économie	11	7	5	33	-	-	-	56
Lettres ^{a/}	55	21	41	22	18	-	-	157
Sciences ^{a/}	30	33	24	31	14	9	-	141
Total	577	103	230	86	32	69	4	1 101

a/ Y compris des boursiers qui, par la suite, entreront peut-être à la faculté de médecine de leur université.

133. Plusieurs gouvernements ont en outre accordé des bourses d'études à des étudiants palestiniens réfugiés. En plus des gouvernements des pays arabes d'accueil, il s'agit de ceux des pays suivants : Algérie, Irak, Libye, Pakistan, Soudan et Turquie.

Formation professionnelle et technique

134. La formation professionnelle et technique des réfugiés de Palestine est maintenant assurée dans six centres qui sont des internats gérés par l'Office. La réduction que ce chiffre semble faire apparaître par rapport à l'exercice précédent 8/ s'explique par la fusion en un seul et même établissement : des deux centres qui, auparavant, opéraient indépendamment à Sibline (voir plus haut par. 121). En fait, après exécution de plusieurs projets d'agrandissement, la capacité totale des centres de formation de l'Office s'est accrue en 1969-1970, le nombre de places atteignant 2 656, contre 2 408 pour l'année précédente.

135. On trouvera ci-après la liste des centres de formation professionnelle et technique, avec l'indication de leur emplacement et de leur capacité, et au tableau 17 de l'annexe I le détail des places disponibles par centre et branche d'activité :

<u>Centre</u>	<u>Emplacement</u>	<u>Capacité</u>
Centre de formation professionnelle de Kalandia	Jordanie occidentale	376 places
Centre de formation de Wadi Sir	Jordanie orientale	452 "
Centre de formation professionnelle de Gaza	Gaza	556 "
Centre de formation professionnelle de Damas	Syrie	404 "
Centre de formation de Sibline (section de la formation professionnelle)	Liban	556 "
Centre de formation pour jeunes filles de Ramallah	Jordanie occidentale	312 "
	Total	2 656 places

136. Des plans sont actuellement établis en vue d'une nouvelle expansion du programme de formation professionnelle rendue possible par la contribution spéciale d'un million de dollars offerte par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. (voir par. 96).

8/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614), par. 126.

137. Nombre des centres de formation de l'Office ont malheureusement perdu beaucoup de temps durant l'année écoulée. Comme on l'a déjà indiqué, les centres situés au Liban, en Syrie et en Jordanie orientale ont pris plus d'un mois de retard au début de l'année scolaire, les instructeurs s'étant mis en grève par solidarité avec les maîtres des établissements d'enseignement général. En outre, les activités des centres de Jordanie orientale, et surtout du Liban, ont été interrompues encore plus longuement par des grèves dont la plupart étaient le fait des étudiants. La perte de temps enregistrée par le centre de Sibline, au Liban, a été telle que les stagiaires ne pourront probablement pas terminer leurs cours d'ici la fin de l'année scolaire. Dans le cas des centres de Jordanie occidentale et de Gaza, la perte de temps est moins importante mais, à Gaza, la situation a récemment empiré et pourrait devenir inquiétante.

138. Les possibilités d'emploi offertes aux diplômés du centre de formation professionnelle de Gaza demeurent faibles, malgré les efforts de l'Office pour remédier à cet état de choses.

139. En 1969-1970, des dispositions ont été prises pour permettre à 115 diplômés des centres de formation professionnelle de l'Office d'acquérir une expérience pratique en travaillant dans des entreprises industrielles modernes de la République fédérale d'Allemagne. L'Office est très reconnaissant aux autorités de ce pays d'avoir permis, cette année encore, de compléter ainsi très utilement le programme de formation qu'il exécute. Le chiffre indiqué ci-dessus aurait été plus élevé si 41 diplômés du centre de formation professionnelle de Gaza figurant parmi les bénéficiaires des arrangements en question avaient pu obtenir de la République arabe unie les titres de voyage nécessaires et participer au stage. Des négociations sont en cours entre l'Office et la République fédérale d'Allemagne en vue d'offrir les mêmes possibilités, en 1970-1971, à un autre groupe de 150 diplômés des centres de formation professionnelle de l'UNRWA, parmi lesquels, il faut l'espérer, figureront des réfugiés qui se trouvent à Gaza.

Formation des adultes

140. Les réfugiés qui ne possèdent pas les titres requis pour être admis dans les centres de formation professionnelle ont pu, grâce aux cours pour adultes, acquérir un métier et améliorer ainsi les perspectives qu'ils ont de gagner leur vie. Durant l'année, 45 jeunes gens ont suivi des cours de menuiserie d'une année organisés dans trois centres. En outre, 1 743 jeunes femmes ont suivi pendant six mois, dans 33 centres gérés par l'Office et 6 centres administrés par des organisations bénévoles, des cours de couture dans le cadre desquels elles ont également appris à lire et à écrire et se sont familiarisées avec la cuisine, l'économie domestique et les principes de l'hygiène. Un total de 667 jeunes filles et jeunes femmes ont participé aux diverses activités féminines organisées dans 13 centres. Le programme de ces centres, dont l'objectif est d'amener les jeunes femmes à élever leur niveau de vie par leurs propres efforts, comprend toute une gamme d'activités : cours de lecture et d'écriture, rénovation de vêtements usagés, broderie, tricot, secourisme, puériculture et enseignement ménager. En outre, on a organisé des cours de cuisine afin d'indiquer à ces jeunes femmes comment préparer des repas simples à partir des rations distribuées par l'Office. Pour l'essentiel, ces activités ne peuvent être poursuivies que dans la mesure où l'on reçoit les contributions spéciales nécessaires à leur financement.

Formation des handicapés

141. Dans le cadre de son programme de rééducation des personnes physiquement diminuées, l'Office s'efforce, depuis 1958, de répondre aux besoins des réfugiés aveugles, sourds et infirmes, en leur assurant une éducation et une formation qui puissent les aider à ne plus se sentir en marge de la société et à s'intégrer socialement, intellectuellement et économiquement à la collectivité.

142. Pendant l'année considérée, 275 jeunes infirmes des deux sexes ont été placés dans des institutions du Moyen-Orient, 50 d'entre eux ayant été admis gratuitement. Ce chiffre comprend 65 aveugles (enfants et adultes) qui recevaient une formation à l'Institut pour aveugles de Gaza. Cet institut, qui est financé par la mission pontificale et administré par l'Office, assure les six premières années d'études primaires à 44 réfugiés et la formation professionnelle de 21 autres, et il comporte une section de service à domicile pour 35 réfugiés adultes vivant dans les camps de l'Office, à qui il fournit du travail.

D. Services communs et administration générale

143. Le tableau 23 de l'annexe I donne le nombre d'agents inscrits au tableau des effectifs de l'Office au 30 juin 1970, comparé à celui de l'année précédente.

144. En ce qui concerne le personnel recruté sur place, on a augmenté le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs, pendant la période considérée, afin de tenir compte du supplément annuel de postes d'enseignants et de façon à pouvoir incorporer dans le tableau des effectifs un certain nombre de travailleurs occasionnels que l'Office emploie régulièrement, depuis un certain temps, pour les opérations de distribution en Jordanie orientale.

145. Le nombre d'agents inscrits au tableau des effectifs internationaux avait augmenté au 30 juin 1970, de neuf postes, remboursables ou non, tous dans le domaine de l'enseignement. Durant l'année, 20 postes vacants ont été pourvus et 10 postes sont devenus vacants. Sur 133 agents inscrits au tableau des effectifs internationaux au 30 juin 1970, 33 étaient rémunérés par d'autres organisations (surtout l'UNESCO et l'OMS).

146. Comme indiqué dans le rapport de l'année dernière, la politique de l'Office, en matière de traitements et salaires du personnel recruté sur place, consiste à suivre, dans la limite des fonds disponibles, le barème de rémunération appliqué par l'administration nationale, dans chaque zone d'activité, pour des groupes comparables d'employés. Conformément à cette politique, il a approuvé le versement, à ceux de ses agents qui sont en poste au Liban, d'une indemnité de cherté de vie de 4 p. 100 avec effet rétroactif au 1er janvier 1969 et, les autorités jordaniennes ayant approuvé deux ajustements successifs de l'indemnité de cherté de vie, les traitements et indemnités du personnel employé en Jordanie (orientale et occidentale) et à Gaza ont fait l'objet des modifications suivantes : révision du barème des salaires des travailleurs manuels et institution d'une indemnité de cherté de vie de 6 p. 100 pour le personnel local, à Gaza, avec effet au 1er juillet 1969; institution d'une indemnité de cherté de vie de 4 p. 100 pour

le personnel local de Jordanie occidentale, à compter du 1er juillet 1969; relèvement des salaires des travailleurs manuels en Jordanie orientale et occidentale, ainsi qu'à Gaza, à compter du 1er janvier 1970 (en sus des majorations du 1er avril 1969 mentionnées dans le précédent rapport); institution d'une indemnité de cherté de vie de 4 p. 100 pour le personnel local de Gaza, avec effet au 1er janvier 1970. Les indemnités pour charges de famille versées au personnel recruté sur place ont fait l'objet de modifications analogues et, depuis le 1er janvier 1970, le barème des salaires des travailleurs manuels prévoit des augmentations périodiques, dans tous les services de l'Office. Des indemnités de cherté de vie supplémentaires ont été approuvées, avec effet au 1er avril 1970, pour le personnel local et les travailleurs manuels employés en Jordanie orientale. On a majoré les salaires des travailleurs manuels de l'Office au Liban et en Syrie, avec effet au 1er juillet 1970, de manière à les rendre plus conformes aux normes de rémunération minimum fixées par les administrations nationales.

E. Questions juridiques

Détention de fonctionnaires de l'Office

147. Le problème de la détention de fonctionnaires continue de préoccuper l'Office. Le tableau ci-après indique le nombre de personnes au service de l'Office qui ont été arrêtées et détenues à Gaza, pendant la période allant du 1er juillet 1969 au 30 juin 1970, sans être accusées d'une infraction pénale :

<u>Durée de la détention</u>	<u>Nombre de cas</u>
3 jours au maximum	7
4 à 7 jours	6
une semaine à un mois	12
un à 3 mois	19
3 à 6 mois (y compris deux fonctionnaires interdits de séjour)	8
plus de 6 mois	<u>5</u>
Total	57

Au 30 juin, 13 des 57 personnes en cause étaient encore détenues. Les chiffres correspondants pour la Jordanie occidentale sont les suivants :

<u>Durée de la détention</u>	<u>Nombre de cas</u>
3 jours au maximum	2
4 à 7 jours	1
une semaine à un mois	2
un à 3 mois	-
3 à 6 mois	2
plus de 6 mois	<u>7</u>
Total	14

Au 30 juin, 7 des 14 fonctionnaires en cause étaient encore détenus. Durant la même période, 9 fonctionnaires (dont 5 à Gaza et 4 en Jordanie occidentale) ont été traduits devant des tribunaux militaires, dont 4 (2 à Gaza et 2 en Jordanie occidentale) avaient été arrêtés et détenus avant l'année considérée dans le présent rapport.

148. Un autre problème entravant les activités de l'Office dans les territoires occupés est celui que posent la déportation et le "bannissement" ou l'"interdiction de séjour" de certains fonctionnaires. Aux mois de septembre et octobre 1969, les autorités israéliennes ont déporté en Jordanie orientale deux directeurs d'écoles de l'Office et un maître exerçant dans l'une de ces écoles. L'Office a vivement protesté auprès des autorités israéliennes contre ces déportations, qui vont à l'encontre, non seulement de la quatrième Convention de Genève 9/, mais également - du fait qu'elles affectent les opérations de l'Office - des Articles 100 et 105 de la Charte des Nations Unies. Se fondant sur la Charte, l'Office a demandé quels étaient les motifs de ces déportations, mais n'a reçu aucune réponse précise à ce sujet. En ce qui concerne les cas de "bannissement", deux fonctionnaires de l'Office en poste à Gaza - l'administrateur chargé des questions d'enseignement général et un directeur d'école - ont été emmenés dans des localités du désert du Sinaï par les autorités israéliennes, le 17 décembre 1969. L'Office a fait des représentations auprès des autorités israéliennes, mais il n'a pu obtenir de renseignements satisfaisants quant au motif de la mesure prise à l'encontre des intéressés. Les deux fonctionnaires ont été relâchés et ramenés chez eux le 12 juin 1970.

149. L'un des problèmes auxquels l'Office s'est toujours heurté dans ce contexte réside dans la difficulté d'obtenir des autorités les explications nécessaires quant aux motifs de la détention ou de la déportation. A la suite des représentations qu'il a faites auprès du Gouvernement israélien, l'Office a été informé que les autorités étaient prêtes à lui faire connaître, en termes généraux, les accusations portées contre tout fonctionnaire détenu ou déporté (ou "interdit de séjour"). Comme cette réponse ne satisfait pas aux dispositions de la Charte, il a demandé des renseignements supplémentaires sur les déportations effectuées.

150. En Jordanie orientale, à l'automne de 1969, 8 fonctionnaires - tous des enseignants - ont été arrêtés et détenus pendant des périodes de durée variable, allant jusqu'à plusieurs semaines, pour être libérés ensuite. Le Gouvernement jordanien a indiqué que ces arrestations avaient été dictées par des considérations de sécurité. Quatre autres maîtres faisant partie du personnel de l'Office ont été arrêtés, puis jugés et condamnés à une peine d'emprisonnement par la Security Court.

151. En août 1969, une infirmière travaillant dans l'un des dispensaires de l'Office, à Gaza, Mlle Fatma Abdul Fateh el Najouli, a été arrêtée et jugée par un tribunal militaire sous un double chef d'inculpation. D'une part, elle était accusée de n'avoir pas informé la police des soins qu'elle avait donnés, dans les locaux du dispensaire, à une personne atteinte d'une blessure "paraissant avoir été provoquée par des explosifs", contrevenant ainsi aux dispositions de l'Ordonnance No 122, publiée par les autorités israéliennes en 1968. D'autre part, Mlle Najouli

9/ Nations Unies, Recueil des Traités, Vol. 75 (1950), No 973, p. 287.

a été défendue par le Conseiller juridique de l'Office à Gaza, qui a fait valoir que la première accusation mettait en jeu l'exercice des fonctions officielles de la prévenue et invoqué, en conséquence, les dispositions de l'alinéa a) de la section 18 de la Convention du 13 février 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies 10/. Le tribunal militaire a rejeté la demande d'application desdites dispositions, reconnu Mlle Najouli coupable des deux chefs d'accusation et condamné l'intéressée à une peine d'emprisonnement. L'Office conteste, sur le plan du droit, la décision du tribunal militaire touchant la question de l'immunité, et il a saisi le Gouvernement israélien de cette affaire. Peu de temps après sa condamnation, alors que des discussions étaient en cours avec le Siège des Nations Unies, Mlle Najouli fut grâciée et reprit son travail.

152. Comme il est indiqué dans le rapport de l'année dernière^{11/}, les fonctionnaires localement recrutés que l'Office emploie en Syrie, qu'ils soient Syriens ou Palestiniens, ne jouissent pas réellement des privilèges et immunités accordés au personnel de l'Office en vertu de l'article V de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies. L'attitude du Gouvernement syrien à cet égard demeure inchangée, mais l'Office est heureux de pouvoir indiquer qu'il n'y a pas eu, cette année, de cas d'arrestation comme ceux qui étaient mentionnés dans le précédent rapport.

153. Le 21 mai 1970, l'Office a adressé au Gouvernement jordanien une note verbale dans laquelle il protestait contre l'enlèvement, par des inconnus, d'un de ses fonctionnaires supérieurs à Amman, ainsi que de l'enfant et de la belle-soeur dudit fonctionnaire. Contraintes de quitter leur domicile, ces trois personnes ont été détenues durant une nuit entière. L'Office a demandé que des mesures soient prises immédiatement en vue de retrouver les coupables et de leur appliquer les dispositions prévues par la loi.

154. Lors des troubles qui ont éclaté en Jordanie, durant la deuxième semaine de juin 1970, un fonctionnaire supérieur de l'Office a été détenu dans un hôtel à Amman, pendant trois jours, par des éléments armés. Une protestation a été adressée au gouvernement.

Déplacements et activités professionnelles des fonctionnaires

155. L'Office a continué à rencontrer des difficultés en ce qui concerne les voyages de ses fonctionnaires. Le Gouvernement syrien n'accorde pas de visa sur présentation du laissez-passer des Nations Unies dans le cas des fonctionnaires syriens ou palestiniens. Il a refusé d'octroyer un permis de sortie à plusieurs fonctionnaires qui devaient se rendre au siège de l'Office, à Beyrouth, notamment à un certain nombre de chauffeurs. Dans une note verbale adressée au Ministère syrien des affaires étrangères, le 14 mai 1970, l'Office s'est élevé contre cet état de choses et a appelé l'attention sur les sections 24 et 25 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

10/ Nations Unies, Recueil des Traités, Vol. 7 (1946-1947), No 4, p. 15.

11/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614), par. 144.

156. En Jordanie occidentale aussi, des difficultés ont surgi à propos des déplacements du personnel recruté sur place. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises les autorités israéliennes ont refusé de permettre à trois fonctionnaires en poste en Jordanie occidentale de se rendre à Amman et à Beyrouth pour les besoins de leur travail. Ces mêmes autorités ont interdit à deux personnes employées dans les services du siège de pénétrer dans les territoires occupés. Il convient de signaler en outre que les autorités israéliennes ont empêché une fonctionnaire de se rendre à Chicago, Illinois, où elle devait assister à une conférence pour le compte de l'Office.

157. Dans le rapport de l'année dernière, il était question du droit de timbre et des "contributions à l'action populaire" ^{12/} perçus par le Gouvernement syrien sur les demandes de permis de voyage que présente l'Office à l'intention de ses fonctionnaires localement recrutés. L'Office est heureux de signaler que son personnel est maintenant exonéré des droits en question pour les voyages en rapport avec les activités de l'UNRWA.

158. Comme il l'espérait l'année dernière ^{13/}, l'Office est parvenu à un accord satisfaisant avec le Gouvernement libanais concernant certaines questions de personnel. Cet accord, contenu dans un aide-mémoire en date du 10 septembre 1969, porte sur les procédures de recrutement de certaines catégories de fonctionnaires engagés sur place, sur la question des permis de séjour et sur la procédure à suivre pour demander la délivrance d'un permis d'entrée ou de sortie, lorsque besoin est.

159. Les difficultés qu'implique l'obtention de visas d'entrée en Syrie pour les fonctionnaires internationaux en mission ^{14/} ont été aplanies dans une certaine mesure. Toutefois, le gouvernement a refusé d'autoriser deux fonctionnaires supérieurs de l'Office à séjourner en Syrie pour y exercer leurs fonctions. Dans un cas, il s'agissait du Directeur adjoint du bureau régional de l'Office. Le 26 août 1969, l'Office a été avisé que le Directeur adjoint avait été déclaré persona non grata et devait quitter le pays dans un délai de trois jours. Dans une note verbale, adressée au Ministère des affaires étrangères le 26 août, il a exprimé l'inquiétude que lui causait cette décision et fait remarquer que le Gouvernement syrien n'avait pas le droit d'invoquer, à l'égard d'un fonctionnaire de l'Office, la doctrine de la persona non grata permettant à un Etat de demander unilatéralement - sans faire état d'un abus de privilège ou donner de raison - le départ d'un diplomate accrédité. Néanmoins, le Gouvernement syrien n'est pas revenu sur sa décision. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est intervenu auprès du Ministère des affaires étrangères, appelant son attention sur la procédure de consultation dont le Ministre et lui-même étaient convenus en août 1967. Il a également rappelé les Articles 100, 101 et 105 de la Charte des Nations Unies et demandé au Gouvernement syrien, soit d'autoriser le Directeur adjoint, qui était parti en congé dans son pays, à regagner son lieu d'affectation, soit de fournir des renseignements détaillés sur les faits ayant motivé sa décision. Après avoir examiné les renseignements qui lui avaient été communiqués

^{12/} Ibid., par. 148.

^{13/} Ibid., par. 140.

^{14/} Ibid., par. 148.

en réponse à cette demande, le Secrétaire général a fait savoir qu'à son avis le Directeur adjoint ne s'était nullement conduit d'une manière incompatible avec ses obligations de fonctionnaire international. Quoi qu'il en fût, étant donné l'attitude des autorités syriennes à l'endroit de l'intéressé, le Secrétaire général reconnaissait que ce dernier pourrait n'être pas à même de poursuivre utilement ses travaux en Syrie et décidait de le nommer à un autre lieu d'affectation à son retour de congé. Le Secrétaire général a toutefois indiqué qu'à l'avenir il ne serait disposé à envisager la mutation d'un fonctionnaire de l'Office que conformément à l'accord conclu en août 1967, sur la base de plaintes précises et dûment étayées. Dans le second cas, le Gouvernement syrien a refusé, en dépit des représentations qui lui ont été faites par écrit et sans donner aucune raison à l'appui de sa décision, d'autoriser la mutation d'un fonctionnaire au Centre de formation professionnelle de Damas.

Courrier de l'Office

160. Le 7 mai 1970, la voiture assurant le service régulier du courrier entre Beyrouth et la Jordanie occidentale a été arrêtée à la sortie de Beyrouth par un groupe d'inconnus en civil et armés. Après avoir chassé le chauffeur, qui fait partie du personnel international de l'Office, les individus sont partis avec la voiture en emmenant l'unique passagère, une fonctionnaire internationale, qui allait prendre ses fonctions en Jordanie occidentale. Ils ont enlevé les cinq sacs constituant la valise diplomatique de l'Office, ainsi que tous les autres bagages, et ordonné à la passagère de ramener la voiture au siège de l'Office. Une note verbale concernant l'incident a été adressée au Ministère libanais des affaires étrangères, le 19 mai 1970, mais les sacs et autres bagages n'ont pas été retrouvés et les coupables n'ont pas été remis entre les mains de la justice.

Locaux et camps de l'Office

161. Pendant l'année considérée, l'Office a eu à déplorer un certain nombre d'intrusions dans les locaux de son bureau régional d'Amman. Le 14 septembre 1969, trois personnes armées se sont introduites par la force dans l'immeuble et ont distribué des tracts au personnel. Le 25 octobre, une foule importante, composée en majorité d'écoliers, a entouré l'immeuble et jeté à terre le drapeau de l'ONU. L'Office a fait des représentations auprès du gouvernement à propos de ces deux incidents et a demandé que ses locaux soient efficacement protégés. Le 7 avril 1970, une horde d'étudiants a attaqué le bureau, lançant des pierres et enfonçant les fenêtres. Les assaillants se sont introduits dans l'immeuble et se sont emparés de dossiers et documents officiels qu'ils ont jetés dans la rue. Le matériel, notamment le matériel téléphonique, a été endommagé. Au dehors, la foule a mis le feu à des véhicules appartenant à l'Office ou à son personnel, dont plusieurs ont été gravement endommagés. Le drapeau de l'ONU a été arraché. Dans une note verbale en date du 9 avril, l'Office a énergiquement protesté contre cette dernière violation de ses locaux et demandé, une fois encore, que des mesures efficaces soient prises sans retard afin de protéger l'Office et son personnel, de telle sorte qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches. Il a également adressé au gouvernement, le 5 mai 1970, une note dans laquelle il s'élevait contre les violentes manifestations qui ont eu lieu à Irbed, le 16 avril 1970, et qui ont causé des dégâts dans ses locaux.

162. Au cours des troubles qui se sont produits en Jordanie, durant la deuxième semaine de juin 1970, les locaux et biens de l'Office ont été violés et endommagés. Le 10 juin 1970, des individus armés ont pénétré dans les locaux du bureau régional d'Amman, endommageant l'immeuble et détruisant un certain nombre de dossiers. Ils ont arraché le drapeau de l'ONU et installé une mitrailleuse sur le toit pendant un certain temps. Ils ont emporté cinq appareils téléphoniques et un ventilateur électrique, qui ont été restitués à l'Office par la suite. Il faut aussi mentionner les dégâts causés dans divers camps et à certaines installations de l'Office, en Jordanie, durant cette période. Par ailleurs, des inconnus se sont emparés de véhicules appartenant à l'Office ou à certains de ses fonctionnaires, qui n'ont pas tous été restitués. L'Office a protesté auprès du gouvernement contre ces agissements.

163. En juillet 1969, des soldats armés se sont introduits par la force dans les locaux du Centre de formation professionnelle et du Centre d'approvisionnement de l'Office à Damas, endommageant les dortoirs et les ateliers. Le 28 juillet, l'Office a aussitôt informé le Gouvernement syrien de l'incident et, le 3 septembre 1969, il a réclamé la somme de 2 767 livres syriennes au titre des dégâts. Le gouvernement a exprimé des regrets, mais il n'a pas encore versé la somme demandée; bien qu'un rappel en ce sens lui ait été adressé le 31 janvier 1970.

164. Le 2 décembre 1969, l'Office a adressé au Ministère libanais des affaires étrangères une note verbale appelant son attention sur la situation qui existait dans les camps de réfugiés de l'Office. Peu de temps auparavant, lorsque des troubles avaient éclaté dans le pays, les forces de sécurité libanaises s'étaient retirées des camps, et divers bâtiments demeuraient occupés par des éléments armés. C'était le cas notamment de plusieurs centres d'activités pour la jeunesse, centres sociaux et autres, aménagés dans 14 camps, et cet état de choses gênait le fonctionnement de certains services de l'Office. Dans sa note, l'Office demandait que des mesures soient prises aussi rapidement que possible afin d'assurer la protection de ses services et l'évacuation des bâtiments. Par la suite, diverses démarches ont été entreprises auprès des autorités auxquelles l'Office a notamment adressé, le 11 mars 1970, un aide-mémoire appelant à nouveau l'attention sur la situation et demandant que les bâtiments qui restaient occupés soient évacués et rendus à l'Office. Une autre note verbale a été envoyée au gouvernement le 2 juin 1970.

165. La démolition, par les autorités israéliennes, d'abris et d'autres constructions situés tant à Gaza qu'en Jordanie occidentale, a été une source de graves préoccupations pour l'Office. Certains des abris démolis avaient été construits par l'Office et d'autres par les réfugiés, à leurs propres frais ou au moyen de matériaux que l'Office leur avait fournis. Même dans ce dernier cas, la démolition nuit à l'Office qui doit reloger les réfugiés et, parfois leur assurer d'autres secours.

166. Certains abris individuels, dont les occupants avaient été arrêtés ou détenus, ont été démolis par les autorités israéliennes, souvent au moyen d'explosifs. Les autorités ont indiqué que, dans ces cas-là, les abris détruits ne pourraient pas être reconstruits sans autorisation spéciale, ajoutant qu'aucun remboursement ne devait être escompté à ce titre. Les autorités israéliennes ont

en outre démolir la maison d'un animateur de camp, causant des dégâts évalués à 17 000 livres israéliennes. L'Office estime que ces agissements vont à l'encontre des dispositions de la Quatrième Convention de Genève. Il a protesté et réclamé des dommages-intérêts, lorsqu'il y avait lieu. Les travaux de démolition ont souvent causé des dégâts aux constructions voisines. En Jordanie occidentale, les autorités israéliennes ont accepté, en principe, de verser des dommages-intérêts au titre de ces dégâts et, souvent, elles se sont elles-mêmes occupées de faire effectuer les réparations nécessaires, mais à Gaza, elles n'ont fait droit à aucune demande d'indemnisation de cette nature.

167. Par ailleurs, les autorités israéliennes ont jugé nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'élargir les routes traversant certains camps de réfugiés à Gaza et d'en améliorer le revêtement, de manière à faciliter les déplacements de leurs patrouilles motorisées. A cette fin, elles ont démolir des abris, parfois sans consulter l'Office et même sans pratiquement donner de préavis, de telle sorte que les familles réfugiées en cause n'avaient pas le temps de mettre leurs biens en lieu sûr. A la demande pressante de l'Office, ces problèmes ont fait l'objet de discussions avec le Ministère israélien de la défense, le 28 janvier 1970, et les autorités israéliennes ont alors indiqué que, lorsqu'elles envisageraient des travaux de démolition pour des raisons de cet ordre, elles s'efforceraient d'avertir l'Office en temps utile, de façon que des dispositions puissent être prises en vue de reloger les réfugiés touchés (ce qu'elles ont fait depuis). A Gaza, les autorités israéliennes compétentes ont confirmé qu'elles rembourseraient les pertes subies du fait de la destruction ou dégradation d'abris, que ces derniers aient ou non été construits par l'Office, et de tous autres dégâts causés aux bâtiments ou installations de l'Office, dans ce contexte.

168. En décembre 1969, des véhicules transportant des soldats en armes et plusieurs policiers ont pénétré dans l'enceinte du bureau régional de l'Office à Gaza. Les hommes qui en sont descendus sont entrés dans le bâtiment et ont commencé à interroger l'un des employés de l'Office, qu'ils ont ensuite emmené. Par note verbale en date du 27 février 1970, l'Office a protesté auprès des autorités israéliennes contre cette violation des locaux de l'Office, rappelant un arrangement selon lequel, lorsque les autorités considéraient qu'il était absolument indispensable d'interroger des fonctionnaires de l'Office, pour des motifs de sécurité, durant les heures de travail, elles le feraient selon une procédure acceptée par les deux parties et qui ne constituerait pas violation des locaux de l'Office. Dans une note verbale datée du 11 juin 1970, le Gouvernement israélien a répondu que les mesures prises avaient été jugées urgentes et inévitables, ajoutant que les autorités militaires continueraient à suivre les arrangements selon lesquels elles s'abstiennent de pénétrer dans les locaux de l'Office, sauf lorsque cela est absolument indispensable pour des raisons de sécurité. L'Office considère que, conformément à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, les autorités ne peuvent pénétrer dans ses locaux sans son consentement préalable.

169. A plusieurs reprises, l'Office a eu à déplorer l'intrusion des autorités israéliennes dans les locaux de ses centres de formation professionnelle, surtout à Gaza, aux fins d'interrogation des étudiants et du personnel.

170. L'Office a également saisi les autorités israéliennes du problème que pose l'utilisation de ses écoles et autres locaux des camps aux fins d'opérations de contrôle parmi les habitants, et lesdites autorités se sont engagées à éviter de recourir à cette méthode dans toute la mesure du possible.

Transport des fournitures de l'Office

171. Des difficultés ont surgi en ce qui concerne l'application des arrangements conclus avec le Gouvernement syrien pour le transport des fournitures de l'Office à l'intérieur du territoire syrien. Aux termes de l'Accord Bernadotte, du 29 août 1948, les autorités sont tenues de transporter gratuitement sur leur territoire les fournitures destinées aux réfugiés de Palestine. Jusqu'en 1960, le Gouvernement syrien s'occupait lui-même du transport et, par la suite, il a été décidé que l'Office prendrait les dispositions nécessaires avec les transporteurs, les frais étant remboursés par le Gouvernement syrien. En dépit de nombreuses réclamations, l'Office n'a pas reçu remboursement des frais de transport payés depuis le 9 décembre 1968 et, au 31 janvier 1970, il avait à ce titre une créance d'environ 200 000 livres syriennes. D'autre part, les autorités n'ont pas fait connaître leur agrément en vue du renouvellement du contrat de transport pour 1970. Les notes verbales de l'Office concernant ces questions (en date des 20 mars et 23 avril 1970) sont restées sans réponse jusqu'à ce jour.

172. Depuis quelque temps, le Gouvernement syrien insiste pour que 40 p. 100 des camions transportant les fournitures de l'UNRWA du Liban en Jordanie, via la Syrie, soient des camions syriens. Cette exigence se fonde apparemment sur l'accord de transit entre pays arabes de 1959, auquel l'Office n'est pas partie. Les autorités syriennes veulent également que les prix payés aux camions syriens soient ceux que fixe le Syndicat syrien des transports, lesquels sont sensiblement plus élevés que les tarifs correspondants des camions jordaniens et libanais. Dans une note verbale en date du 23 juin 1970, l'Office a fait observer qu'il s'agissait là de restrictions incompatibles avec la liberté dont il jouit en matière de transport et qu'en outre il avait souligné, dès juin 1960 (par aide-mémoire en date du 3 juin 1960), l'inapplicabilité de l'accord de transit de 1959 à ses propres opérations, sans qu'il y ait eu le moindre désaccord sur ce point. L'Office est disposé à utiliser des camions syriens, libanais et jordaniens dans n'importe quelles proportions acceptables pour les gouvernements intéressés, à condition qu'il n'en résulte pas un accroissement des dépenses et des difficultés administratives. La note verbale indiquait que toute dépense supplémentaire due aux restrictions susmentionnées ferait l'objet d'une demande de remboursement auprès de la Syrie.

Subventions dans les domaines de l'enseignement et de la santé

173. La question des subventions versées dans les domaines de l'enseignement et de la santé a fait l'objet d'un échange de notes avec le Gouvernement israélien. Ce dernier fait valoir que les subventions antérieurement versées par l'Office au Gouvernement jordanien et aux autorités de Gaza lui reviennent maintenant, pour ce qui est des territoires occupés. L'Office estime, pour sa part, qu'il ne doit pas verser ces subventions au Gouvernement israélien. Quoi qu'il en soit, eu égard à sa situation financière précaire, l'Office se trouve dans l'obligation d'arrêter

complètement le versement des subventions. Informé de la décision prise en ce sens, le Gouvernement jordanien a demandé instamment que l'UNRWA continue à lui verser les subventions, et l'Office a dû souligner à nouveau qu'il lui était impossible de le faire.

Créances de l'Office sur des gouvernements

Liban

174. La Commission d'experts fiscaux chargés par le Gouvernement libanais de vérifier les créances de l'Office au titre des taxes acquittées a maintenant reconnu que l'Office était fondé à demander le remboursement d'un montant total d'environ 594 000 livres libanaises. La Commission présentera prochainement son rapport au Ministère des finances en vue du versement de la somme indiquée à l'Office. Le Gouvernement libanais a institué, avec l'accord de l'Office, une procédure pour le remboursement à ce dernier des taxes de déchargement acquittées en ce qui concerne les marchandises débarquées dans les ports libanais 15/, et le remboursement par tranches mensuelles a d'ores et déjà commencé.

Syrie

175. Aucun progrès n'a été réalisé touchant le règlement de la créance de l'Office pour un montant de 272 577 livres syriennes. Dans une lettre en date du 17 septembre 1969, le Gouvernement syrien a de nouveau rejeté les réclamations de l'Office à cet égard, essentiellement pour les mêmes motifs que précédemment. De même, en ce qui concerne l'exonération des taxes de factage et des taxes portées sur les factures d'électricité, il n'a toujours pas été fait droit aux réclamations de l'Office 16/.

Jordanie

176. Le Gouvernement jordanien n'a pas répondu à la proposition mentionnée dans le rapport de l'année dernière 17/ et relative au règlement global, d'une part, de certaines créances de l'Office sur ce gouvernement et, d'autre part, des créances de ce dernier sur l'Office. Si le règlement était effectué selon les modalités proposées, l'Office verserait au Gouvernement jordanien la somme de 3 371,70 dollars.

15/ Voir, au sujet de ces diverses créances, Ibid., vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213), annexe II, par. 14, et Ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614), par. 152 et 153.

16/ Voir, au sujet de ces diverses créances, Ibid., vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213), annexe II, par. 16-18 et Ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614), par. 154 et 155.

17/ Voir Ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614), par. 156.

177. En ce qui concerne la réclamation de l'Office touchant le remboursement des 1 500 dinars jordaniens versés à l'un des quatre entrepreneurs touchés par la décision du gouvernement de cesser les travaux de consolidation des abris dans la vallée du Jourdain en 1967 18/, le gouvernement a fait savoir, en novembre 1969, qu'il ne se reconnaissait aucune responsabilité. Par lettre en date du 17 mars 1970, l'Office a réitéré sa demande de remboursement, faisant valoir, entre autres raisons, qu'en vertu des règles régissant la responsabilité des Etats, la Jordanie était responsable de la perte subie par l'Office du fait de l'ordre soudainement donné aux entrepreneurs de cesser les travaux de construction qui avaient été dûment autorisés. De plus, en l'espace de près de deux ans, le Gouvernement jordanien n'avait jamais contesté l'opinion exprimée par l'Office dès le 20 décembre 1967, selon laquelle ce gouvernement devait supporter toute perte causée par l'arrêt, sur son ordre, des travaux de construction. L'Office demandait également que le Gouvernement jordanien lui rembourse toute somme qu'il pourrait avoir à payer en règlement de créances présentées par les trois autres entrepreneurs ayant reçu l'ordre de cesser les travaux. Le Gouvernement jordanien a demandé, depuis, des renseignements et précisions supplémentaires, qui lui ont été fournis.

178. Comme il a été indiqué l'année dernière 19/, l'Office a fait valoir, à l'encontre du Gouvernement jordanien, une créance au titre de certains dommages causés à son bureau de Jérusalem durant les hostilités de juin 1967. Le 14 mars 1970, il a adressé à ce gouvernement une note verbale dans laquelle il lui rappelait cette réclamation et, dans une note verbale datée du 30 mars 1970, le Gouvernement jordanien a répondu par une fin de non-recevoir. L'Office poursuit ses démarches concernant cette affaire.

179. Le 17 janvier 1970, l'Office a fait tenir au Gouvernement jordanien une note verbale dans laquelle il demandait à être indemnisé pour les dommages causés à ses installations et autres biens dans certains camps de Jordanie, le 4 novembre 1968, du fait de troubles ayant entraîné un échange de coups de feu entre les forces armées et d'autres éléments. A l'époque, le Ministre du développement et de la reconstruction et le Secrétaire de la Haute Commission ministérielle avaient offert des dommages-intérêts à concurrence du montant indiqué par l'Office mais, par la suite, le gouvernement a refusé d'effectuer le versement et une note en ce sens a été récemment envoyée à l'Office (le 30 mars 1970). Ce dernier a déjà dépensé 520 dinars jordaniens pour entreprendre des travaux de réparation dont l'achèvement exigera encore un débours de 524 dinars jordaniens.

Créance commune sur le Liban, la Syrie et la Jordanie au titre de frais supplémentaires de transport ferroviaire

180. Cette créance d'environ 1,5 million de dollars se rapporte à l'excédent de frais encouru par l'Office pour le transport de marchandises par rail de Beyrouth en Jordanie 20/. Par des notes verbales adressées à chacun des trois gouvernements

18/ Ibid., par. 157.

19/ Ibid., par. 159 b).

20/ Voir ibid., vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213), annexe II par. 22-24; et ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614), par. 158.

le 15 mars 1967, l'Office a proposé une réunion commune, mais, exception faite d'un accord de principe du Gouvernement libanais (donné sous réserve de l'acceptation de la réunion par les deux autres gouvernements), aucune réponse n'a été reçue à ces notes. Le 10 juin 1969, le Commissaire général a envoyé aux Ministres des affaires étrangères de Syrie et de Jordanie des lettres dans lesquelles il leur demandait à nouveau d'accepter une réunion ou de formuler toute autre suggestion qu'ils pourraient faire pour régler ce problème. Le Gouvernement syrien a adressé à l'Office, le 22 septembre 1969, une lettre dans laquelle il attirait notamment son attention sur les efforts déployés par les autorités compétentes en vue de réduire les frais de transport par chemin de fer, mais ne donnait aucune réponse au sujet de la réunion commune. Le 2 mars 1970, l'Office a répondu au Gouvernement syrien en réitérant sa demande relative à l'organisation d'une réunion commune des trois gouvernements et de l'UNRWA. Par ailleurs, le 26 février 1970, il a rappelé au Gouvernement jordanien sa proposition à ce sujet.

République arabe unie

181. Le 11 septembre 1969, l'Office a adressé au Ministère des affaires étrangères de la République arabe unie une note verbale où il faisait valoir ses créances sur ce pays qui n'avaient pas été encore réglées et dont le montant s'élevait à 80 637,67 dollars. Ces créances ont fait l'objet de discussions avec les représentants du gouvernement, et l'Office espère qu'elles pourront finalement être réglées d'une façon ou d'une autre.

Israël

182. Comme il a été indiqué l'année dernière 21/, par notes verbales en date des 31 décembre 1968 et 23 janvier 1969, l'Office a réclamé au Gouvernement israélien diverses sommes au titre des pertes et dommages matériels qu'il a subis durant les hostilités de juin 1967. En réponse à une autre note verbale du 14 mars 1970, ce gouvernement a fait savoir à l'Office que ses réclamations étaient encore à l'étude.

183. A trois reprises, les autorités militaires israéliennes ont organisé des exercices dans le camp inoccupé de Nuweimeh, en Jordanie occidentale. Le Gouvernement israélien a réglé la créance que lui a présentée l'Office à titre des dommages causés par le premier de ces exercices, mais il n'a pas fait droit aux demandes d'indemnisation relatives aux dommages subis dans les deux autres cas. Les autorités ont été maintes fois invitées à s'abstenir d'utiliser les camps inoccupés de l'UNRWA à des fins militaires. Par ailleurs, la conduite d'eau installée entre deux des camps de l'Office, en Jordanie occidentale, a été endommagée, apparemment au moment où les autorités militaires faisaient creuser une tranchée. Bien qu'il soit revenu maintes fois à la charge, l'Office n'a encore reçu que 300 livres israéliennes, à imputer sur une créance totale de 1 350 livres israéliennes.

21/ Voir Ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614), par. 159 a).

184. L'Office a présenté aux autorités militaires israéliennes diverses créances peu importantes au titre de pertes ou dommages qu'il a subis du fait d'incidents qui se sont produits dans les territoires occupés au cours de l'année considérée, et nombre d'entre elles ont été réglées. Il y a toutefois, au titre de pertes ou dommages subis depuis les hostilités de 1967, un certain nombre de créances d'un montant plus élevé qui n'ont pas encore pu être évaluées et présentées, en raison de la pénurie de personnel.

185. En vertu d'accords conclus avec le Gouvernement jordanien, en 1953 et 1955, l'Office a dépensé des sommes considérables pour la mise en valeur de terres situées à El Hubeileh (Jordanie occidentale), dont le dépositaire jordanien des biens ennemis avait alors la garde. Il a consacré les sommes en question à l'exécution d'un plan de développement agricole, dans l'intention d'installer sur les terres des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA, de construire des habitations et des bâtiments scolaires et d'entreprendre certains autres travaux. En novembre 1967, un très grand nombre de familles qui avaient été installées sur ces terres étaient parties pour la Jordanie orientale, et les autres ont été indemnisées par les autorités israéliennes. La quasi-totalité des bâtiments érigés sur les terres ont alors été démolis. Dans une note en date du 23 juillet 1969, l'Office a protesté auprès des autorités contre la démolition de ces installations et fait connaître son intention de réclamer des dommages-intérêts. Le gouvernement a répondu par une note verbale en date du 30 septembre 1969, et l'affaire a donné lieu à un nouvel échange de notes les 3 et 16 avril 1970. Le Gouvernement israélien estime que l'Office a entrepris des travaux sur les terres en question à ses risques et périls et que les anciens propriétaires israéliens en ont légalement repris possession. L'Office ne peut accepter cette interprétation et il poursuivra ses démarches auprès du Gouvernement israélien au sujet de cette affaire.

Créance intéressant le compte de l'Office à l'agence de la Banque d'Alexandrie, à Gaza

186. Comme il est indiqué dans les rapports antérieurs 22/, l'Office a fait valoir une créance concernant le solde créditeur de 40 401,854 livres égyptiennes, qui était inscrit à son compte à l'agence de la Banque d'Alexandrie, à Gaza, au moment des hostilités de juin 1967. Par note verbale en date du 11 mars 1970, le Ministère des affaires étrangères d'Israël a fait savoir à l'Office que, sans entrer dans une discussion sur le bien-fondé de la réclamation présentée par ce dernier dans la note verbale adressée au Ministère le 19 janvier 1970, il était prêt, à titre exceptionnel et sous réserve de certains engagements, à prendre les dispositions nécessaires en vue de faire virer à l'Office une somme représentant 9 p. 100 environ du montant indiqué ci-dessus. Ce pourcentage correspond à la part du montant total déposé auprès de l'agence de Gaza qui était détenue en argent liquide à l'ouverture des hostilités. Par ailleurs, l'Office a poursuivi ses démarches auprès du Ministère des affaires étrangères de la République arabe unie, et l'on espère que, grâce aux bons offices de ce ministère, la créance en question pourra être réglée.

22/ Voir ibid., vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213), Annexe II, par. 26; et ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614), par. 162.

F. Opérations financières

187. Les comptes de l'Office et le rapport y relatif du Comité des commissaires aux comptes sont publiés séparément 23/. On trouvera ici un résumé des opérations financières effectives de l'Office en 1969 et des prévisions concernant les opérations de l'exercice 1970. (L'exercice financier de l'UNRWA coïncide avec l'année civile, alors que le présent rapport porte sur la période allant du 1^{er} juillet 1969 au 30 juin 1970) 24/.

188. On trouvera ci-après un tableau récapitulatif des opérations financières de l'Office en 1969 :

		<u>Millions de dollars</u> <u>des Etats-Unis</u>	
Recettes de 1969 :			
Contributions annoncées par les gouvernements			39,8
Autres contributions			1,8
Autres recettes			<u>0,7</u>
	Total		42,3
Dépenses de 1969 :			
	<u>Opérations</u> <u>renouvelables</u>	<u>Opérations</u> <u>non</u> <u>renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services de secours	19,7	1,4	21,1
Services de santé	5,5	0,2	5,7
Services d'enseignement	<u>17,6</u>	<u>1,8</u>	<u>19,4</u>
Total	<u>42,8</u>	<u>3,4</u>	<u>46,2</u>
Excédent des dépenses par rapport aux recettes (déficit)			(3,9)
A ajouter :			
Fonds de roulement au 1 ^{er} janvier 1969 (après ajustement des comptes des années précédentes)			<u>14,4</u>
Fonds de roulement au 31 décembre 1969			<u>10,5</u>

23/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 7C (A/8007/Add.3).

24/ Un état récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement de l'Office et un état détaillé de ses recettes, par origine, depuis sa fondation figurent aux tableaux 19 et 20 de l'annexe I. Les recettes provenant de sources non gouvernementales pour l'année 1969 et le premier semestre de 1970, sont indiquées au tableau 21. Le chapitre II contient des renseignements plus détaillés sur les opérations financières de l'Office en 1969 et 1970 et sur le projet de budget pour 1971.

189. Dans le tableau ci-dessus, on distingue les dépenses afférentes aux "opérations renouvelables" (traitements et salaires, fournitures, loyers, subventions et autres dépenses effectuées périodiquement) et les dépenses relatives aux "opérations non renouvelables" (grands travaux, tels que construction d'abris et d'écoles, remplacement du matériel hors d'usage et autres dépenses de caractère essentiellement exceptionnel). La distinction est importante en ce sens que : a) le coût des opérations renouvelables est lié au programme de base de l'Office, qu'il est difficile de réduire, et b) les opérations non renouvelables sont, en grande partie, financées au moyen de contributions spéciales qui ne peuvent servir à couvrir le coût des opérations renouvelables.

190. L'aspect le plus significatif du tableau ci-dessus est sans doute le déficit considérable qu'il fait apparaître, pour la sixième fois en sept ans, dans les opérations de l'Office. Ce déficit, qui s'établit à 3,9 millions de dollars (contre 2,9 millions de dollars en 1968), a ramené le fonds de roulement à 10,5 millions de dollars seulement. Certes, les recettes ont augmenté de 1,2 million de dollars en 1969 par rapport à 1968, mais les dépenses se sont accrues de 2,2 millions de dollars, de sorte que le déficit s'est lui-même accru d'un million de dollars.

191. Le montant des engagements non réglés et reportés de 1969 (ou d'années antérieures) sur 1970 s'est élevé au total à 3 millions de dollars environ, contre 2,6 millions de dollars reportés de 1968 sur 1969. En 1969, les économies réalisées sur le règlement des engagements contractés les années précédentes ont atteint 124 000 dollars environ (somme qui a été versée au fonds de roulement).

192. A la fin de 1969, le montant des contributions annoncées par les gouvernements mais non encore payées s'élevait au total à 10,6 millions de dollars, contre 9,9 millions de dollars à la fin de 1968, ce qui traduit de nouveau un léger ralentissement dans le versement des contributions de certains gouvernements. La valeur des stocks et des avances aux fournisseurs, estimée à 6 millions de dollars, était sensiblement inférieure au chiffre correspondant à la fin de 1968 (7,7 millions de dollars). De même, le montant des sommes à recevoir avait nettement diminué, tombant de 4,3 millions de dollars à la fin de 1968 à 1,5 million de dollars seulement à la fin de 1969. Ces deux facteurs d'accroissement des liquidités (représentant un apport global de 4,5 millions de dollars) ont grandement contribué à empêcher l'épuisement de l'encaisse qui, à la fin de l'année, n'était toutefois que de 5,5 millions de dollars, soit une somme inférieure au coût de deux mois d'opérations renouvelables.

193. Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas ceux qui se rapportent aux entrées et sorties de fonds en provenance de NEED (Near East Emergency Donations, Inc.), dont il est fait mention dans une autre partie du rapport. Pour des raisons d'ordre technique et juridique, ces fonds ne peuvent être considérés comme faisant partie des ressources de l'Office. Au 30 juin 1970, l'Office avait reçu de NEED un total de 6,6 millions de dollars (y compris les intérêts), dont il avait dépensé ou engagé 5,5 millions, principalement pour fournir des abris provisoires et des installations sanitaires aux réfugiés et autres personnes déplacées en Jordanie orientale et en Syrie, ainsi que pour aménager des écoles et des établissements de formation professionnelle en Jordanie orientale et occidentale, à Gaza et au Liban. Le solde non utilisé des sommes reçues a été affecté, en grande partie, au développement futur des moyens d'enseignement destinés aux réfugiés.

194. Pour ce qui est des perspectives financières de l'Office en 1970, il faut malheureusement s'attendre, non seulement à un déficit (le septième en huit ans), mais encore à un déficit plus important qu'en 1969, ainsi qu'il ressort clairement du tableau ci-après :

Millions de dollars
des États-Unis

Recettes prévues pour 1970 :

Contributions annoncées par les gouvernements	39,1
Autres contributions	1,4
Autres recettes	<u>0,5</u>
Total	<u>41,0</u>

Dépenses prévues pour 1970 :

	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services de secours	18,8	0,3	19,1
Services de santé	6,0	0,1	6,1
Services d'enseignement	<u>20,4</u>	<u>0,5</u>	<u>20,9</u>
Total	<u>45,2</u>	<u>0,9</u>	<u>46,1</u>

Excédent estimatif des dépenses par rapport aux recettes (déficit) (5,1)

A ajouter :

Fonds de roulement au 1er janvier 1970	10,5
Montant prévu du fonds de roulement au 31 décembre 1970	<u>5,4</u>

195. En 1970, les dépenses afférentes aux opérations renouvelables augmenteront probablement de 2,5 millions de dollars (en raison principalement de l'accroissement des effectifs scolaires et d'une majoration des traitements et salaires du personnel, rendue nécessaire par la hausse du coût de la vie). En revanche, on s'attend que les dépenses relatives aux opérations non renouvelables (financées en grande partie - on l'a déjà dit - au moyen de contributions spéciales) diminuent de 2,5 millions de dollars, de sorte que le total des dépenses devrait être inférieur de 0,02 million de dollars à celui de 1969. D'un autre côté, on prévoit 1,3 million de dollars de recettes de moins qu'en 1969, si bien que le déficit devrait atteindre 5,1 millions de dollars (contre 3,9 millions en 1969 et 2,9 millions en 1968).

196. Une comparaison des tableaux récapitulatifs pour 1969 et 1970 fait apparaître un important changement dans la structure des dépenses de l'Office au titre des opérations renouvelables. On s'attend que ces dépenses augmentent de 2,9 millions de dollars pour les services d'enseignement et de 0,5 million de dollars pour les

services de santé, et qu'elles diminuent de 0,9 million de dollars pour les services de secours 25/. C'est-à-dire que, pour la première fois dans l'histoire de l'UNRWA, l'importance des opérations renouvelables des services d'enseignement dépassera, sur le plan financier, celle des opérations correspondantes des services de secours. Le total des dépenses au titre des services d'enseignement devrait aussi être sensiblement supérieur au total des dépenses pour les services de secours, mais la situation à cet égard dépendra du montant des contributions que l'Office recevra pour le financement de grands travaux d'amélioration dans le cadre de l'un ou l'autre de ces programmes en 1970.

197. Comme le montre le tableau récapitulatif, un déficit de 5,1 millions de dollars en 1970 ramènera le fonds de roulement à environ 5,4 millions de dollars, soit une somme qui ne suffit même pas à couvrir le coût des marchandises entreposées ou en cours de transport. Encore cette estimation implique-t-elle un certain nombre d'hypothèses, dont les plus importantes sont les suivantes : a) il n'y aura pas de nouvelle augmentation des coûts unitaires (notamment des dépenses de personnel), b) un montant de 13,1 millions de dollars de contributions annoncées par les gouvernements sera effectivement versé, c) les contributions de sources non gouvernementales, au titre des opérations renouvelables, se maintiendront au niveau élevé de 1970. Si les deux dernières hypothèses semblent raisonnablement sûres, la première, en revanche, risque de ne pas être du tout confirmée par les faits, surtout en ce qui concerne les traitements et salaires du personnel, qui se ressentent de la hausse du coût de la vie.

198. Avec, au départ, un disponible en caisse ne dépassant pas 5,5 millions de dollars et la perspective d'un déficit d'au moins 5,1 millions de dollars, l'Office ne pourra que s'estimer heureux de ne pas s'être trouvé, à un moment ou à un autre en 1970, dans l'impossibilité de rémunérer son personnel, de payer ses loyers, d'honorer les factures des fournisseurs, etc. A la fin de 1970, le montant des sommes dues par l'Office, des indemnités de cessation de service du personnel et des autres créances opposables à l'Office ne sera pratiquement couvert que par les contributions annoncées mais non versées (qui ne seront pas toutes payables en espèces), les sommes à recevoir et divers éléments d'actif autres que les liquidités. Il est fort probable qu'à la fin de 1970 l'Office sera insolvable, c'est-à-dire qu'il serait dans l'impossibilité de régler tous ses engagements courants si on lui demandait de le faire sans délai. (Il serait aussi, bien entendu, dans l'impossibilité de faire face à la totalité de ses engagements, s'il y était alors contraint, à moins qu'il puisse - et jusqu'au moment où il pourrait - encaisser toutes les contributions en argent liquide non encore versées et réaliser ses avoirs non liquides, y compris les contributions en nature annoncées mais non encore reçues.)

199. Les problèmes que pose le déficit prévu de 5,1 millions de dollars en 1970 sont également traités dans l'introduction au présent rapport (voir paragraphes 6 à 11). Il s'agit de savoir si l'Office sera, oui ou non, en mesure de poursuivre le programme qu'il a entrepris.

25/ En raison principalement du changement survenu dans la valeur unitaire de la tonne de farine et de la suspension des distributions mensuelles de savon.

CHAPITRE II

BUDGET POUR 1971 ET BUDGET REVISE POUR 1970

A. Introduction

200. La présente partie du rapport contient le projet de budget pour 1971 et le budget révisé pour 1970. Le projet de budget pour 1970 a été soumis à l'Assemblée générale dans le rapport pour 1968-1969, et des prévisions de dépenses révisées ont été présentées dans le document portant la cote A/SPC/133, en date du 17 novembre 1969. Ces prévisions ont maintenant été révisées de nouveau pour tenir compte de l'évolution de la situation depuis la date susmentionnée, notamment des ajustements qu'il a été nécessaire d'opérer dans les traitements et indemnités de cherté de vie du personnel local, conformément au barème de rémunération appliqué par les gouvernements des pays d'accueil pour des emplois comparables.

201. Le projet de budget pour 1971 s'élève à 47 545 000 dollars, alors que les dépenses prévues pour 1970 atteignent 46 145 000 dollars et les dépenses effectives pour 1969, 46 161 000 dollars. Ces chiffres comprennent les dépenses non renouvelables afférentes au remplacement du matériel hors d'usage et aux grands travaux d'amélioration, qui sont presque entièrement couvertes, dans ce dernier cas, par des contributions spéciales affectées à leur financement. Le montant des dépenses non renouvelables inscrites au budget de 1971 est de 537 000 dollars, les chiffres correspondants pour 1970 (dépenses prévues) et 1969 (dépenses effectives) étant de 861 000 dollars et 3 413 000 dollars respectivement. (En 1969, d'importantes contributions spéciales ont été versées au titre des gros travaux d'amélioration.) En revanche, les dépenses annuellement renouvelables devraient atteindre 47 008 000 dollars pour 1971, contre 45 284 000 dollars en 1970 (montant estimatif) et 42 748 000 dollars en 1969 (montant effectif).

202. Les dépenses renouvelables ont augmenté durant chacune des trois années considérées, et il est probable qu'elles continueront d'augmenter plus ou moins au même rythme pendant les années à venir. L'accroissement régulier des dépenses renouvelables est essentiellement imputable à trois facteurs : premièrement à l'augmentation des dépenses relatives au personnel local, due aux ajustements qu'implique la hausse du coût de la vie. L'augmentation des dépenses de personnel se répercute, dans une certaine mesure, sur toutes les activités de l'Office, mais elle se fait surtout sentir (à concurrence d'un peu plus de 50 p. 100) dans le domaine de l'enseignement général, qui occupe plus de la moitié du personnel de l'Office et où 80 p. 100 environ des dépenses totales renouvelables des écoles de l'Office sont imputables aux émoluments du personnel enseignant. Deuxièmement, les dépenses des services d'enseignement augmentent aussi du fait que le nombre des inscriptions scolaires ne cesse de s'élever et que les enfants restent de plus en plus longtemps à l'école - par exemple, il est normal maintenant que les filles fréquentent l'école presque aussi longtemps que les garçons, alors que, voici cinq ans seulement, le pourcentage des garçons dans l'effectif scolaire était nettement supérieur à celui des filles. Troisièmement, on constate une augmentation des dépenses relatives à la formation professionnelle et technique par suite de

de l'accroissement de la capacité des centres de formation professionnelle et pédagogique, qui sont des internats (augmentation qui est partiellement couverte par des contributions spéciales versées à ce titre).

203. Un autre facteur qui contribue à l'augmentation annuelle des dépenses est la hausse du prix des fournitures et services, en particulier du coût des transports, des frais de location et des subventions versées aux hôpitaux privés. D'une manière générale, les tendances inflationnistes sont marquées dans toute la zone d'activité de l'Office depuis les hostilités de juin 1967 et, bien que leurs effets soient particulièrement sensibles dans le cas des dépenses de personnel, elles affectent la quasi-totalité des achats de l'Office.

204. Un certain nombre de réductions, dont le détail est donné dans le cadre de l'analyse par programme faite à la section B du présent chapitre, sont venues compenser partiellement les augmentations mentionnées plus haut : interruption des distributions de savon, sauf dans les camps d'urgence; réduction partielle du nombre des bénéficiaires de repas chauds et fermeture des centres d'alimentation d'appoint dans lesquels le nombre des bénéficiaires de repas chauds n'était pas suffisant pour que l'opération fût rentable; réduction limitée des services médicaux et des services d'assainissement; freinage de la consommation dans le cas de nombreuses fournitures; limitation des quantités de vêtements usagés (fournis par des organisations bénévoles, mais dont l'Office paie le transport).

205. Les dépenses des services de santé - et plus spécialement les dépenses renouvelables - seront plus élevées en 1970 qu'en 1969 et augmenteront probablement encore en 1971, bien que le montant des dépenses non renouvelables prévues soit moins élevé et qu'on n'envisage pas de relever le niveau des soins dispensés. L'augmentation est imputable aux dépenses de personnel (voir par. 202 ci-dessus), à la hausse du tarif des lits d'hôpital et du prix unitaire des fournitures, ainsi qu'à l'accroissement de la demande de soins médicaux, surtout dans les camps d'urgence. Comme par le passé, le fonctionnement des installations d'assainissement est plus onéreux dans les camps d'urgence que dans les camps établis de plus longue date.

206. En ce qui concerne les services de secours, les dépenses sont maintenues en 1971 au niveau de 1970, lequel était inférieur à celui de 1969. Le prix de certains produits s'est élevé, mais cette augmentation a été compensée par le remplacement de certaines denrées entrant dans la composition de la ration par des articles moins onéreux que l'Office peut se procurer, sans qu'il en résulte aucun changement de la valeur nutritive globale de la ration. Par ailleurs, les crédits au titre des dépenses non renouvelables, progressivement réduits eux aussi, s'établissent maintenant à un minimum incompressible. Aucune prévision de dépenses n'a été inscrite au projet de budget pour la construction d'abris ou même pour le remplacement des tentes dans les camps d'urgence de Syrie; on espère que les besoins fondamentaux dans ce domaine pourront être satisfaits au moyen de contributions spéciales que l'Office demande actuellement à cet effet.

207. Les dépenses communes (approvisionnement et transport, autres services intérieurs et administration générale), qui s'étaient accrues peu après les événements de juin 1967, se sont plus ou moins stabilisées. Toutefois, ce résultat

a été partiellement obtenu en limitant progressivement les dépenses relatives au remplacement de l'équipement (voir, en particulier, le paragraphe 237), c'est-à-dire par l'application d'une politique qui assure des compressions budgétaires à court terme au détriment des économies à long terme. Depuis des années, l'Office essaie résolument de réduire les dépenses communes (notamment au titre des autres services intérieurs et de l'administration générale) et, jusqu'en juin 1967, ses efforts ont été couronnés de succès. Le niveau actuel des dépenses représente donc essentiellement le minimum auquel on était arrivé en juin 1967, sans autre augmentation que celle qu'ont inévitablement entraîné les hostilités de juin 1967 (en particulier, la nécessité d'avoir deux bureaux régionaux en Jordanie) et, par la suite, les majorations des traitements du personnel. L'Office tentera de diminuer encore ces dépenses, mais il est peu probable qu'il y parvienne.

B. Projet de budget

Généralités

208. Les prévisions de dépenses pour 1971 sont récapitulées dans les tableaux ci-après, qui indiquent également les chiffres correspondants pour 1970 (prévisions révisées) et pour 1969 (dépenses effectives); le tableau A donne les dépenses totales et les tableaux B et C font apparaître les dépenses renouvelables et non renouvelables respectivement. Les paragraphes qui font suite aux tableaux contiennent une brève analyse des prévisions de dépenses pour 1971.

Tableau A

Dépenses totales
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1971	1970	1969
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions révisées</u>	<u>Dépenses effectives</u>
<u>Titre premier - Services de secours</u>			
Rations de base	12 487	12 461	13 546
Alimentation d'appoint	2 204	2 111	2 165
Logement	261	348	1 390
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	534	529	524
Part du titre premier dans les dépenses communes (titre IV)	<u>3 530</u>	<u>3 585</u>	<u>3 509</u>
Total du titre premier	<u>19 025</u>	<u>19 034</u>	<u>21 134</u>
<u>Titre II - Services de santé</u>			
Services médicaux	3 799	3 662	3 523
Assainissement	1 522	1 369	1 101
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>1 136</u>	<u>1 139</u>	<u>1 093</u>
Total du titre II	<u>6 457</u>	<u>6 170</u>	<u>5 717</u>
<u>Titre III - Service de l'enseignement</u>			
Enseignement général	15 335	14 452	12 589
Formation professionnelle et technique	3 911	3 679	4 050
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>2 817</u>	<u>2 810</u>	<u>2 671</u>
Total du titre III	<u>22 063</u>	<u>20 941</u>	<u>19 310</u>
<u>Titre IV - Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	3 429	3 539	3 587
Autres services intérieurs	2 617	2 556	2 321
Administration générale	<u>1 446</u>	<u>1 439</u>	<u>1 365</u>
Total du titre IV	7 492	7 534	7 273
Montant des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	<u>(7 492)</u>	<u>(7 534)</u>	<u>(7 273)</u>
TOTAL GENERAL	<u>47 545</u>	<u>46 145</u>	<u>46 161</u>

Tableau B

Dépenses renouvelables
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1971	1970	1969
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions révisées</u>	<u>Dépenses effectives</u>
<u>Titre premier - Services de secours</u>			
Rations de base	12 484	12 454	13 537
Alimentation d'appoint	2 186	2 089	2 081
Logement	256	270	256
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	534	529	497
Part du titre premier dans les dépenses communes (titre IV)	<u>3 472</u>	<u>3 443</u>	<u>3 317</u>
Total du titre premier	<u>18 932</u>	<u>18 785</u>	<u>19 688</u>
<u>Titre II - Services de santé</u>			
Services médicaux	3 759	3 620	3 397
Assainissement	1 449	1 350	1 061
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>1 121</u>	<u>1 105</u>	<u>1 049</u>
Total du titre II	<u>6 329</u>	<u>6 075</u>	<u>5 507</u>
<u>Titre III - Service de l'enseignement</u>			
Enseignement général	15 096	14 242	12 013
Formation professionnelle et technique	3 866	3 446	2 962
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>2 785</u>	<u>2 736</u>	<u>2 578</u>
Total du titre III	<u>21 747</u>	<u>20 424</u>	<u>17 553</u>
<u>Titre IV - Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	3 329	3 336	3 300
Autres services intérieurs	2 603	2 513	2 285
Administration générale	<u>1 446</u>	<u>1 435</u>	<u>1 359</u>
Total du titre IV	7 378	7 284	6 944
Montant des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	<u>(7 378)</u>	<u>(7 284)</u>	<u>(6 944)</u>
TOTAL GENERAL	<u><u>47 008</u></u>	<u><u>45 284</u></u>	<u><u>42 748</u></u>

Tableau C

Dépenses non renouvelables
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1971	1970	1969
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions révisées</u>	<u>Dépenses effectives</u>
<u>Titre premier - Services de secours</u>			
Rations de base	3	7	9
Alimentation d'appoint	18	22	84
Logement	5	78	1 134
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	-	-	27
Part du titre premier dans les dépenses communes (titre IV)	<u>67</u>	<u>142</u>	<u>192</u>
Total du titre premier	<u>93</u>	<u>249</u>	<u>1 446</u>
<u>Titre II - Services de santé</u>			
Services médicaux	40	42	126
Assainissement	73	19	40
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>15</u>	<u>34</u>	<u>44</u>
Total du titre II	<u>128</u>	<u>95</u>	<u>210</u>
<u>Titre III - Service de l'enseignement</u>			
Enseignement général	239	210	576
Formation professionnelle et technique	45	233	1 088
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>32</u>	<u>74</u>	<u>93</u>
Total du titre III	<u>316</u>	<u>517</u>	<u>1 757</u>
<u>Titre IV - Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	100	203	287
Autres services intérieurs	14	43	36
Administration générale	-	4	6
Total du titre IV	114	250	329
Montant des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	<u>(114)</u>	<u>(250)</u>	<u>(329)</u>
TOTAL GENERAL	<u>537</u>	<u>861</u>	<u>3 413</u>

Services de secours

Rations de base

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1971 - Prévisions	12 487 000	12 484 000	3 000
1970 - Prévisions révisées	12 461 000	12 454 000	7 000
1969 - Dépenses effectives	13 546 000	13 537 000	9 000

209. La composition de la ration de base est brièvement indiquée au paragraphe 1.4 ci-dessus et au tableau 4 de l'annexe I. Les dépenses inscrites à ce chapitre sont imputables à l'achat et à la distribution des rations alimentaires de base et des rations de savon (pour des raisons d'économie, ces dernières ne sont plus distribuées que dans les camps d'urgence). Toutefois, les frais de transport et d'entreposage dans la zone d'activité de l'Office figurent au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport" (voir plus loin par. 236 et 237).

210. Le crédit demandé au présent chapitre doit permettre de distribuer, en 1971, à peu près le même nombre de rations qu'en 1970, la valeur nutritive de la ration demeurant inchangée (quoique la composition puisse être quelque peu modifiée). Le prix de la farine et du riz (qui seront vraisemblablement fournis à titre de contributions) devrait se maintenir plus ou moins, mais celui de l'huile et du sucre montera probablement et, par ailleurs, les tarifs d'assurance-transport ont augmenté. Toutefois, en lieu et place de légumes secs, on distribue maintenant de la farine (ceci afin d'utiliser des contributions supplémentaires de farine). Les économies qui en résulteront devraient, à peu de chose près, compenser la hausse des prix de l'huile et du sucre, de sorte que le montant total des dépenses renouvelables prévues pour 1971 n'est que très légèrement supérieur au montant révisé pour 1970.

211. Bon nombre des locaux utilisés comme centres de distribution des rations sont vétustes, insuffisants, voire délabrés, et il serait très souhaitable de les remplacer; néanmoins, aucune dépense n'est envisagée à ce titre en 1971, eu égard aux difficultés financières persistantes; pour la même raison, on ne prévoit qu'une somme modique pour le remplacement du matériel de première nécessité.

Alimentation d'appoint

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1971 - Prévisions	2 204 000	2 186 000	18 000
1970 - Prévisions révisées	2 111 000	2 089 000	22 000
1969 - Dépenses effectives	2 165 000	2 081 000	84 000

212. Ce programme est exposé aux paragraphes 45 à 52 (voir également les tableaux 5 et 6 de l'annexe I). Comme dans le cas des rations de base (voir par. 209 ci-dessus), les frais de transport et d'entreposage dans la zone d'opération de l'Office sont imputés sur le chapitre "Services d'approvisionnement et de transport".

213. L'Office compte maintenir au niveau approuvé la valeur nutritive des repas chauds servis dans le cadre du programme d'alimentation d'appoint, malgré la hausse constante des prix des aliments frais servant à la confection des repas et l'accroissement des dépenses de personnel. Toutefois, pour maintenir le coût global au niveau de 1970, on a réduit le nombre autorisé des bénéficiaires d'environ 10 p. 100 (5 500 personnes) depuis le mois d'avril 1970. De plus, on a fermé les centres servant des repas chauds à moins de 150 personnes, qui n'étaient pas rentables eu égard au montant des frais par bénéficiaire. On continuera à distribuer à certaines catégories vulnérables de réfugiés d'autres denrées d'appoint (lait, mélange de farine de maïs, de soja et de lait, viande en boîte et capsules de vitamines).

214. En ce qui concerne les locaux, il y a lieu de faire les mêmes remarques que dans le cas des distributions de rations de base (voir par. 211 ci-dessus). Le crédit demandé pour le remplacement du matériel est fixé au minimum indispensable.

Logement

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1971 - Prévisions	261 000	256 000	5 000
1970 - Prévisions révisées	348 000	270 000	78 000
1969 - Dépenses effectives	1 390 000	256 000	1 134 000

215. Ce programme est exposé aux paragraphes 53 à 58 (voir également le tableau 7 de l'annexe I). Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du loyer des terrains où sont établis les camps (la plupart d'entre eux étant fournis au titre de contributions par les gouvernements) et du contrôle administratif des logements. Il comprend une très faible somme pour l'entretien des abris construits par l'Office, ainsi que des routes et chemins à l'intérieur des camps.

216. Aucun crédit n'est demandé en 1971 pour la construction d'abris supplémentaires dans les camps existants, non plus que pour l'aménagement d'autres routes et chemins dans les camps. L'Office espère toutefois recevoir en 1971 et 1970, comme en 1969, des contributions spécialement destinées à financer des travaux de cette nature.

217. Grâce aux très importantes contributions spéciales qu'il a reçues en 1969, l'Office a pu en grande partie terminer le remplacement des tentes par des abris préfabriqués dans les camps d'urgence de Jordanie. En ce qui concerne les camps de Syrie, il espère recevoir en 1970 des contributions spéciales suffisantes pour pouvoir remplacer les tentes par des abris plus solides, mais aucun crédit n'est demandé à ce titre.

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1971 - Prévisions	534 000	534 000	-
1970 - Prévisions révisées	529 000	529 000	-
1969 - Dépenses effectives	524 000	497 000	27 000

218. Le crédit demandé au présent chapitre doit permettre d'apporter une aide supplémentaire aux familles réfugiées qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile; cette aide est limitée à l'assistance sociale individuelle et à la distribution de vêtements usagés, de layettes et de couvertures donnés à l'Office. Le programme est exposé plus haut, aux paragraphes 59 à 61.

219. Bien que les besoins réels d'assistance dans le cadre de ce programme soient aujourd'hui sensiblement plus importants qu'ils ne l'étaient avant les événements de 1967, l'Office s'est trouvé dans l'obligation de limiter l'ampleur et la portée de ce type de secours. Il a fallu contrebalancer les augmentations inévitables des dépenses en réduisant les quantités de vêtements usagés acceptées (et ce, bien que l'Office ait été dispensé, dans certains cas, du paiement des frais de transport des lots en provenance des Etats-Unis d'Amérique et du Canada), et en ramenant le volume moyen de l'assistance individuelle aux familles au niveau d'il y a dix ans.

Services de santé

Services médicaux

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1971 - Prévisions	3 799 000	3 759 000	40 000
1970 - Prévisions révisées	3 662 000	3 620 000	42 000
1969 - Dépenses effectives	3 523 000	3 397 000	126 000

220. Les programmes de médecine préventive et curative sont exposés plus haut, aux paragraphes 65 à 88 (voir également les tableaux 9 à 12 de l'annexe I).

221. On n'envisage aucun relèvement du niveau des soins dispensés, qui représente actuellement un minimum, et aucun crédit n'est demandé pour le remplacement ou l'amélioration des nombreux locaux qui ne répondent pas aux besoins. Pourtant, les dépenses augmenteront inévitablement étant donné la hausse constante des prix unitaires des fournitures, l'accroissement du nombre des personnes à soigner (dû à l'accroissement naturel de la population, à la situation existant dans les camps d'urgence et au fait que certains réfugiés antérieurement capables de subvenir à leurs besoins ont perdu leur source de revenu), l'augmentation des frais d'hospitalisation et l'accroissement des dépenses de personnel.

222. Il a naturellement fallu prévoir une somme minimum pour le remplacement des ambulances en très mauvais état et du matériel de dispensaire.

Assainissement

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1971 - Prévisions	1 522 000	1 449 000	73 000
1970 - Prévisions révisées	1 369 000	1 350 000	19 000
1969 - Dépenses effectives	1 101 000	1 061 000	40 000

223. Les programmes s'inscrivant au présent chapitre sont décrits au paragraphe 89 ci-dessus. Les économies qu'ont permis de réaliser progressivement l'application de techniques plus efficaces et le remplacement graduel, dans la limite des crédits disponibles, des latrines publiques par des latrines privées (ces dernières impliquent une diminution sensible des frais d'entretien) ont été plus qu'absorbées par l'augmentation d'autres dépenses, notamment l'accroissement du nombre d'agents sanitaires qu'il faut employer dans les camps d'urgence, la hausse des prix des fournitures (en particulier des insecticides efficaces, à utiliser là où s'est manifestée une résistance aux traitements moins coûteux) et la majoration des salaires rendue nécessaire par le relèvement des barèmes de rémunération correspondants qu'appliquent les administrations nationales.

224. Certains travaux d'assainissement indispensables dans les camps d'urgence ont heureusement été financés en dehors du budget de l'Office, au moyen de fonds fournis par l'organisation NEED (Near East Emergency Donations Inc.). Il faudra néanmoins, en 1971, remplacer deux citernes de vidange des fosses septiques, désormais hors d'usage, un certain nombre de brouettes et véhicules servant à l'enlèvement des ordures, ainsi que des conduites d'eau corrodées, et réparer les installations d'évacuation des eaux usées et d'écoulement des eaux de ruissellement, ce qui explique l'augmentation du montant estimatif des dépenses non renouvelables.

Enseignement

Enseignement général

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1971 - Prévisions	15 335 000	15 096 000	239 000
1970 - Prévisions révisées	14 452 000	14 242 000	210 000
1969 - Dépenses effectives	12 589 000	12 013 000	576 000

225. Le programme d'enseignement général de l'Office fait l'objet des paragraphes 98, 99 et 108 à 113 ci-dessus et des tableaux 13 à 16 de l'annexe I. Le présent chapitre concerne également certaines activités secondaires menées en dehors des écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO : activités pour la jeunesse (par. 114 et 115), activités destinées aux femmes et centres de jeux pour enfants d'âge préscolaire (par. 116-117). Bien qu'elles soient considérées comme faisant partie du programme normal de l'Office, ces deux dernières activités sont financées exclusivement au moyen de contributions spécialement versées à ce titre.

226. De tous les services assurés aux réfugiés, l'enseignement général est peut-être celui auquel on attache le plus de prix; c'est en lui que les familles réfugiées placent leurs espoirs pour l'avenir, comme le montre de plus en plus nettement la tendance des élèves des deux sexes à terminer les deux cycles, primaire et primaire supérieur, pour chercher à s'inscrire ensuite dans une école secondaire. Il est remarquable que le nombre de fillettes réfugiées inscrites dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures est maintenant presque aussi élevé que celui des garçons. En outre, les enfants que leurs parents avaient cessé d'envoyer à l'école, immédiatement après les hostilités de 1967, sont de nouveau scolarisés. Par ailleurs, le nombre exceptionnellement élevé de naissances pendant les premières années de la présente décennie a entraîné un accroissement spectaculaire du nombre des admissions dans les premières classes du cycle primaire durant les années scolaires 1968/1969 et 1969/1970 et, d'après les projections, il en sera de même en 1970/1971. Avant 1967, l'augmentation annuelle moyenne des dépenses renouvelables au titre de l'enseignement général était d'environ 0,5 million de dollars; elle dépasse maintenant 1,1 million de dollars, la différence étant imputable pour l'essentiel aux traitements des maîtres supplémentaires que l'Office doit employer et au relèvement des barèmes de rémunération qu'il faut aligner sur ceux des administrations nationales.

227. Il convient aussi de souligner qu'environ 80 p. 100 des dépenses relatives à l'enseignement général dispensé dans les écoles de l'Office sont imputables au personnel enseignant, et que ce personnel constitue près de la moitié des effectifs de l'UNRWA. C'est pourquoi le fait de lui payer des rémunérations comparables à celles versées par les gouvernements des pays d'accueil a de très importantes répercussions sur le budget de l'Office.

228. Les normes d'équipement et d'utilisation du matériel d'enseignement font l'objet d'un contrôle extrêmement rigoureux. Dans bien des localités, en particulier dans les grands centres de population, les écoles fonctionnent déjà à 100 p. 100 suivant le système des classes alternées. Il est indiscutablement des plus criticable du point de vue éducatif; il ne constitue qu'un expédient imposé par la nécessité. Cette situation véritablement déplorable ne pourrait être corrigée que par une injection massive de fonds en vue de gros travaux d'amélioration. Toutefois, les dépenses non renouvelables prévues pour 1971 ne représentent que le minimum indispensable pour remplacer le matériel hors d'usage et entreprendre les gros travaux à envisager là où le recours au système des classes alternées ne peut plus être intensifié.

229. L'Institut pédagogique de l'UNRWA et de l'UNESCO (voir par. 124 à 129) poursuit avec efficacité et succès l'exécution de son programme de formation en cours d'emploi pour relever au niveau voulu les qualifications et la compétence des maîtres déjà recrutés. On espère qu'en 1971 encore les dépenses d'exploitation (estimées à 419 000 dollars) seront couvertes, en grande partie sinon en totalité, au moyen de contributions spéciales.

Formation professionnelle et technique

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1971 - Prévisions	3 911 000	3 866 000	45 000
1970 - Prévisions révisées	3 679 000	3 446 000	233 000
1969 - Dépenses effectives	4 050 000	2 962 000	1 088 000

230. Ces programmes sont exposés en détail aux paragraphes 134 à 139. Ils comprennent la formation pédagogique, professionnelle et technique dispensée dans les internats de l'Office et aussi dans les établissements publics ou privés, moyennant versement d'une subvention par l'Office.

231. Les sommes indiquées comprennent également le coût des bourses accordées en vue d'études dans des universités de la zone d'activité de l'Office (voir par. 130 à 133), à des sujets particulièrement intéressants qui sont choisis compte tenu, à la fois, de leurs titres et de leur situation financière. Au cours des quelques dernières années, une grande partie de ce programme a été financée au moyen de contributions spéciales. Pour l'année 1970-1971 toutefois, les bourses dont les titulaires ont progressé de façon satisfaisante dans leurs études ont été renouvelées, mais il a fallu réduire considérablement le nombre des nouvelles bourses octroyées.

232. Ce chapitre englobe aussi certaines activités secondaires de formation telles que la formation des adultes à des travaux manuels (financée en grande partie au moyen de contributions spéciales), l'éducation des enfants physiquement diminués et l'octroi d'une assistance supplémentaire limitée aux diplômés des centres de l'Office pour leur permettre de recevoir, dans des entreprises à l'étranger, une formation en cours d'emploi dans leur spécialité (il ne s'agit normalement que de payer les frais de transport).

233. Plus encore que du programme d'enseignement général, les familles réfugiées souhaitent bénéficier des facilités offertes dans le domaine de la formation professionnelle et technique. Cette formation est l'un des rares moyens qu'a l'Office d'aider les réfugiés à ne plus être tributaires des secours directs et à s'assurer un avenir digne de ce nom. C'est ce qui explique le nombre particulièrement élevé des contributions spécialement destinées à financer l'expansion des centres de formation de l'Office. Par voie de conséquence, des dépenses renouvelables qu'implique la gestion des centres ont accusé une nette augmentation, comme l'indique le projet de budget (encore que cette augmentation ait aussi été partiellement couverte par des contributions spéciales).

234. Les prix unitaires des articles de consommation continuent de s'élever, de même que les traitements du personnel (les dépenses de personnel représentent près de 60 p. 100 du total des dépenses d'exploitation); néanmoins, la dépense totale qu'impliquent une instruction collective et une administration commune étant étalée sur un nombre beaucoup plus important de stagiaires, on enregistre une nette diminution de la dépense par stagiaire diplômé.

235. Aucune nouvelle expansion n'est prévue au projet de budget pour 1971; toutefois, si l'Office reçoit des contributions spéciales à ce titre, le budget sera révisé en conséquence. En fait de dépenses non renouvelables, on ne prévoit en 1971 que le minimum nécessaire pour le remplacement du matériel et une petite provision pour la formation en cours d'emploi des instructeurs.

Dépenses communes

Services d'approvisionnement et de transport

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1971 - Prévisions	3 429 000	3 329 000	100 000
1970 - Prévisions révisées	3 539 000	3 336 000	203 000
1969 - Dépenses effectives	3 587 000	3 300 000	287 000

236. Sont inscrites au présent chapitre toutes les dépenses concernant l'achat, le contrôle et l'entreposage des fournitures et du matériel, les frais portuaires, ainsi que le transport de personnes et de marchandises dans la zone où opère l'Office, pour l'ensemble de ses activités. Les dépenses renouvelables semblent s'être temporairement stabilisées, mais une augmentation des dépenses de fonctionnement paraît inévitable pour l'avenir; toutes les économies possibles ont déjà été réalisées (pour ce qui est du transport de personnes, en particulier, on a adopté le principe selon lequel les intéressés se déplacent dans de modestes véhicules qu'ils conduisent eux-mêmes, ce qui permet d'éviter le recours aux services de chauffeurs), mais elles ont été contrebalancées par l'augmentation des dépenses de personnel et des frais d'entretien des véhicules, ainsi que par la hausse des droits de port et des tarifs de transport (encore que, pour ces derniers, l'augmentation soit compensée par une contribution accrue, en Jordanie occidentale et à Gaza).

237. Le remplacement des vieux véhicules continue de poser un très grave problème. Nombre des camions utilisés pour le transport des marchandises sont en service depuis dix ans ou plus. A long terme, leur maintien en service n'est pas rentable, étant donné le niveau élevé des frais d'entretien et la nécessité de remplacer fréquemment des pièces mais, eu égard aux fonds limités dont on dispose pour le remplacement du matériel, il a fallu se résoudre à adopter cette formule. En 1970, on dépensera un peu plus de 200 000 dollars pour remplacer les véhicules totalement hors d'usage (compte tenu de la valeur de certains véhicules qui, heureusement, ont été fournis à l'Office à titre de contributions); une dépense double eût été justifiée et plus économique à long terme. Cependant, pour 1971, on ne prévoit que 100 000 dollars de dépenses en vue de remplacer, non seulement ceux des véhicules servant au transport de marchandises et de personnes dont l'utilisation est trop onéreuse, mais aussi certains éléments du matériel d'atelier qui est soumis à un usage plus intensif que jamais auparavant; il s'agit là d'un pis-aller qui ne fait que retarder l'échéance de mesures décisives permettant de remédier à la situation.

Autres services intérieurs

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1971 - Prévisions	2 617 000	2 603 000	14 000
1970 - Prévisions révisées	2 556 000	2 513 000	43 000
1969 - Dépenses effectives	2 321 000	2 285 000	36 000

238. Ce chapitre comprend les services suivants : immatriculation des réfugiés et détermination de leurs droits à l'assistance de l'Office; service du personnel et administration; vérification des comptes; services linguistique, juridique, financier, technique (génie civil) et mécanographique; protection des installations et autres biens de l'Office.

239. Depuis de nombreuses années, l'Office déploie de persévérants efforts pour réduire le coût de ses services intérieurs. D'importantes économies ont été réalisées, mais les effets persistants des bouleversements causés par les hostilités de juin 1967 les ont contrebalancées dans une large mesure. Plus récemment, la nécessité de majorer l'indemnité de cherté de vie versée au personnel local, en vue de suivre les barèmes appliqués par les administrations nationales, a encore aggravé la situation à cet égard. L'Office compte poursuivre et même intensifier ses efforts pour réduire le volume des dépenses (dans toute la mesure compatible avec un bon rendement et un contrôle efficace des opérations), mais il ne faut pas s'attendre à de notables diminutions.

240. Il convient de faire observer que, cette année encore, la somme inscrite dans la colonne des dépenses non renouvelables pour le remplacement du matériel utilisé par les services considérés a été sensiblement réduite; en fait, il se pourrait bien qu'elle soit, maintenant, inférieure au minimum indispensable.

Administration générale

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1971 - Prévisions	1 446 000	1 446 000	-
1970 - Prévisions révisées .	1 439 000	1 435 000	4 000
1969 - Dépenses effectives .	1 365 000	1 359 000	6 000

241. Ce chapitre concerne toute l'administration générale du siège de l'Office, des cinq bureaux régionaux, des services des districts et des camps, ainsi que des bureaux de liaison de New York, de Genève et du Caire et des services d'information.

242. Les observations et conclusions formulées au paragraphe 239 ci-dessus, au sujet des autres services intérieurs, valent également pour l'administration générale.

Répartition des dépenses communes

243. Les tableaux récapitulatifs figurant au paragraphe 208 indiquent la répartition des charges communes entre les trois grands secteurs d'activité de l'Office : secours, santé et enseignement. Toute répartition de ce genre comporte nécessairement un élément d'appréciation, mais les pourcentages imputés, qui constituent des moyennes pondérées, ont été calculés et périodiquement vérifiés sur la base d'une analyse détaillée des activités de tous les bureaux de l'Office. On estime qu'ils représentent une évaluation exacte.

C. Exécution du budget - 1970 et 1971

244. Les problèmes que pose à l'Office l'exécution du nouveau budget révisé pour 1970 et du budget pour 1971 ressortent du tableau ci-après :

	<u>Milliers de dollars des Etats-Unis</u>	
	<u>1970</u>	<u>1971</u>
Budget	46 145	47 545
Montants estimatifs provenant des :		
Contributions non gouvernementales	1 380	1 350
Recettes diverses	<u>550</u>	<u>550</u>
	<u>1 930</u>	<u>1 900</u>
Solde à couvrir par les contributions gouvernementales	44 215	45 645
Montant estimatif des contributions gouvernementales	<u>39 103</u>	<u>?</u>
Déficit prévu	(5 112)	(?)

245. Un point d'interrogation figure dans le tableau ci-dessus en regard du montant estimatif des contributions gouvernementales pour 1971. Il est évident que, si ces contributions ne sont pas supérieures à leur montant estimatif pour 1970 (abstraction faite de contributions spéciales destinées à couvrir des dépenses d'équipement qui ne figurent pas au projet de budget pour 1971), le déficit pour 1971 sera supérieur à 6,5 millions de dollars. Les répercussions du déficit probable en 1970 et d'un nouveau déficit éventuel en 1971 sont examinées dans l'introduction du présent rapport.

ANNEXE I

TABLEAUX

STATISTIQUES RELATIVES AUX REFUGIES IMMATRICULES

Tableau 1

Effectif total des réfugiés immatriculés, par catégorie d'immatriculation (1950-1970)^{a/}

Année terminée en	Catégorie R ^{b/}		Total (1+2+3)	Personnes ne recevant pas de rations	Catégorie S ^{c/}		Personnes non admises au bénéfice de rations et de services, sauf exceptions	Total général (4+5+6+7)
	1	2			3	4		
Jun 1950	f/	f/	f/					960 021 g/
Jun 1951	826 459	51 034	2 174	879 667			24 455	904 122 g/
Jun 1952	805 593	58 733	18 347	882 673			32 738	915 411 g/
Jun 1953	772 166	64 817	34 765	871 748			45 013	916 761
Jun 1954	820 486	17 340	49 232	887 058			54 793	941 851
Jun 1955	828 531	17 228	60 227	905 986			63 403	969 389
Jun 1956	830 266	16 987	75 026	922 279			74 059	996 338
Jun 1957	830 611	16 733	86 212	933 556	18 203	4 462	62 980	1 019 201
Jun 1958	836 781	16 577	110 600	963 958	19 776	5 901	63 713	1 053 348
Jun 1959	843 739	16 350	130 092	990 181	21 548	6 977	68 922	1 087 628
Jun 1960	849 634	16 202	150 170	1 016 006	22 639	8 792	73 452	1 120 889
Jun 1961	854 268	15 998	169 730	1 039 996	23 947	9 515	77 566	1 151 024
Jun 1962	862 083	15 805	176 772	1 054 660	20 004	9 027	91 069	1 174 760
Jun 1963	866 369	15 705	197 914	1 079 988	21 195	10 420	98 567	1 210 170
Jun 1964	863 284	15 617	226 494	1 105 395	23 369	13 168	104 653	1 246 585
Jun 1965	859 048	15 546	251 131	1 125 725	29 387	18 589	107 122	1 280 823
Jun 1966	845 730	15 392	284 025	1 145 147	39 485	24 367	108 750	1 317 749
Jun 1967	845 790	15 328	312 649	1 173 767	39 997	25 331	106 991	1 346 086
Jun 1968	824 366	14 704	316 166	1 155 236	60 219	26 900	121 939	1 364 294
Jun 1969	806 366	13 466	326 185	1 146 017	73 738	27 315	148 004	1 395 074
Jun 1970	804 576 h/	13 602 h/	342 009 i/	1 160 187	77 735	27 238	160 059	1 425 219

Voir notes page suivante.

Notes du tableau 1

- a/ Les données statistiques ci-dessus sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office et, en raison de facteurs tels que les décès non déclarés, les immatriculations injustifiées et les absences non décelées de la zone d'activité de l'UNRWA, elles n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée.
- b/ La catégorie d'immatriculation R (colonnes 1 à 5) comprend les familles réfugiées dont certains membres, ou tous les membres, ont droit aux rations de base ainsi qu'à l'enseignement général, aux services de santé et à d'autres formes d'assistance de l'Office.
- c/ La catégorie d'immatriculation S (colonne 6) comprend les réfugiés dont le revenu est supérieur à celui des réfugiés appartenant à la catégorie R, mais inférieur à celui des réfugiés appartenant à la catégorie N : ils ont droit à l'enseignement général, aux services de santé et à certaines autres formes d'assistance de l'Office, mais n'ont pas droit aux rations de base.
- d/ Dans la catégorie d'immatriculation N (colonne 7), figurent les réfugiés qui, en raison de leur revenu, n'ont droit ni aux rations, ni à l'enseignement général, ni aux services de santé, ou qui ont bénéficié d'une assistance leur permettant de subvenir ensuite à leurs besoins, ainsi que des femmes ayant épousé des personnes non immatriculées, etc.
- e/ Avant 1954, on distribuait des demi-rations aux nourrissons et aux Bédouins ainsi qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie. Depuis lors, les nourrissons ont droit à des rations entières à partir de leur premier anniversaire si les contingents le permettent. Les Bédouins ont droit à des rations entières. On ne distribue actuellement de demi-rations qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie occidentale; 3 395 frontaliers déplacés en Jordanie orientale après les hostilités de juin 1967 reçoivent, au titre d'un programme d'urgence, des rations entières.
- f/ Chiffres inconnus.
- g/ Ces effectifs comprennent des réfugiés qui recevaient une assistance en Israël et étaient restés à la charge de l'Office jusqu'au 30 juin 1952.
- h/ Au total, 836 926 rations furent distribuées en juin 1970, dont :
- 804 576 aux bénéficiaires de rations entières;
 - 6 801 demi-rations aux 13 602 bénéficiaires immatriculés de demi-rations;
 - 20 762 aux réfugiés immatriculés déplacés et à leurs enfants bénéficiaires de rations au titre d'un programme d'urgence temporaire, et dont la catégorie d'immatriculation n'a pas changé;
 - 1 533 aux personnes déplacées non immatriculées auprès de l'Office, recevant des rations au titre d'un programme d'urgence temporaire;
 - 3 254 rations distribuées à titre temporaire à des réfugiés immatriculés admis à en bénéficier.
- 836 926 rations au total.
- i/ Sur ce total de 342 009 enfants, on compte :
- i) 17 822 nourrissons de moins d'un an recevant des services mais ne recevant pas de rations;
 - ii) 268 070 enfants d'un an ou plus, ne recevant pas de rations par suite des contingents;
 - iii) 56 117 enfants recevant des rations au titre d'un programme d'urgence temporaire.

Tableau 2

Récapitulation des changements survenus dans l'effectif des rationnaires
et dans les secours qui leur sont attribués a/

Modifications	1er juillet 1950 au 30 juin 1965	Année terminée le					Total 1950- 1970
		30 juin 1966	30 juin 1967	30 juin 1968	30 juin 1969	30 juin 1970	
En plus	b/			c/	c/	c/	
Naissances	516 970	43 945	40 506	26 803	38 659	35 500	702 383
Nouvelles immatriculations	45 777	283	74	75	1	1	46 211
Perte des ressources d/	74 221	7 340	7 117	5 621	5 460	6 791	106 550
Retour après absence	14 311	1 168	1 679	3 872	17 757	7 990	47 277
Divers e/	31 551	212	529	995	1 001	1 557	35 845
Total	683 330	52 948	49 905	37 366	62 878	51 839	938 266
En moins	b/						
Décès	105 120	7 155	6 233	7 158	8 806	7 671	142 143
Immatriculations erronées ou doubles	57 402	204	166	565	597	558	59 492
Indépendance économique d/	173 694	23 401	10 190	8 850	12 794	12 526	241 455
Absence	47 324	2 077	3 296	34 068	48 035	14 824	149 624
Divers e/	134 360	770	1 669	4 686	2 211	2 107	145 803
Total	517 900	33 607	21 554	55 327	72 443	37 686	738 517
	1965	1966	1967	1968	1969	1970	
Population au 30 juin	1 125 725	1 145 147	1 173 767	1 155 236	1 146 017	1 160 187	

a/ On trouvera dans ce tableau la récapitulation des changements survenus ces 20 dernières années dans le nombre total des rationnaires et des enfants (nourrissons et autres) inscrits pour les services (colonne 4 du tableau 1). Les naissances, les nouvelles immatriculations, les décès, les immatriculations erronées ou doubles se traduisent par des inscriptions ou des radiations de noms sur les listes d'immatriculation. Les rubriques "indépendance économique" et "absence" correspondent à des transferts d'une catégorie d'ayants droit à une autre bénéficiant de plus ou moins de services (colonnes 5, 6 et 7 du tableau 1).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des régions, ni les attributions de rations (lorsqu'on en dispose) aux enfants inscrits pour les services.

b/ Il s'agit notamment des changements effectués à l'occasion du recensement de 1950-1951.

c/ Depuis les hostilités de juin 1967, aucune naissance, aucun décès et virtuellement aucune autre modification n'ont pu être vérifiées sur pièces en Jordanie orientale.

d/ Ressources personnelles, emploi à l'Office, aide à l'indépendance économique, etc., ou disparition de ces ressources.

e/ Ces modifications diverses comprennent, jusqu'à juin 1953, un certain nombre d'inscriptions ou de radiations ainsi qu'un certain nombre de changements dans les effectifs des différentes catégories de bénéficiaires des secours. La plupart des radiations de réfugiés résidant en Israël figurent également sous cette rubrique (40 930 personnes de juillet 1950 à juin 1953).

Tableau 3

Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée a/

Modifications	1er juillet	Année terminée le					Total 1950- 1970
	1950 au 30 juin 1965	30 juin 1966	30 juin 1967	30 juin 1968	30 juin 1969	30 juin 1970	
En plus				c/	c/	c/	
Naissances	524 573	46 212	42 971	29 286	41 555	38 661	723 258
Nouvelles immatriculations	45 777	283	74	75	1	1	46 211
Divers b/	6 453	68	92	458	392	1 681	9 144
Total	576 803	46 563	43 137	29 819	41 948	40 343	778 613
En moins							
Décès	108 300	7 866	6 963	7 855	9 866	9 220	150 070
Immatriculations erronées ou doubles	59 967	1 633	8 041	3 623	805	896	74 965
Divers b/	89 165	-	-	-	-	-	89 165
Total	257 432	9 499	15 004	11 478	10 671	10 116	314 200
	1965	1966	1967	1968	1969	1970	
Nombre total de réfugiés immatriculés au 30 juin	1 280 823	1 317 749	1 346 086	1 364 294	1 395 074	1 425 219	

a/ On trouvera ici une récapitulation des changements survenus au cours des vingt dernières années dans le nombre total des réfugiés immatriculés (tableau 1, col. 8).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des régions. Lorsque l'on compare les données ci-dessus avec celles du tableau 2, il convient de ne pas perdre de vue que la radiation des listes de rationnaires n'implique pas nécessairement la radiation des listes d'immatriculation. Les personnes qui cessent de recevoir des rations parce qu'elles gagnent leur vie ou qu'elles sont absentes restent immatriculées auprès de l'Office. Par contre, un certain nombre de décès et d'inscriptions erronées ou doubles sont enregistrés parmi les personnes immatriculées ne recevant pas de rations, ce qui explique les légères différences que l'on peut constater sous ces deux rubriques dans les deux tableaux. La distinction entre rationnaires et personnes immatriculées n'apparaît pas toujours dans les documents établis par l'Office durant ses premières années d'activité.

b/ La nature des changements figurant ici sous la rubrique "divers" n'a pas été précisée lors des opérations de recensement. On a tenu compte des modifications qui ont abouti à des adjonctions ou des radiations sur les listes d'immatriculation et à la radiation des listes de l'Office des réfugiés se trouvant en Israël, et on a corrigé les radiations effectuées précédemment par erreur, qui ont été incluses dans les chiffres relatifs aux nouvelles immatriculations dans les rapports des années précédentes.

c/ Depuis les hostilités de juin 1967, aucune naissance, aucun décès et virtuellement aucune autre modification n'ont pu être vérifiées sur pièces en Jordanie orientale.

SERVICES DE SECOURS

Tableau 4

Rations de base et autres denrées distribuées par l'Office

1. Rations de base

Une ration mensuelle individuelle composée comme suit a été distribuée aux réfugiés de juillet à octobre 1969 :

10 000 g de farine
600 g de légumes secs
600 g de sucre
500 g de riz
375 g de matières grasses

Par la suite, les légumes secs et le riz ont été remplacés en partie par de la farine, en vue d'utiliser la farine reçue au titre de contribution par l'Office, au-delà des besoins du programme normal.

La ration équivaut toujours à environ 1 500 calories par jour. En hiver, la quantité de farine distribuée a été plus importante afin de porter la ration à 1 600 calories par jour environ.

2. Autres denrées

Les distributions comportaient, comme ce fut le cas depuis de nombreuses années, un morceau de savon de 150 g par rationnaire et par mois, de juillet 1969 à février 1970. Toutefois, à partir de mars 1970, dans le cadre des mesures d'économie, les distributions générales de savon ont été suspendues. Par la suite, seuls les rationnaires des camps d'urgence aménagés en Jordanie orientale et en Syrie en ont bénéficié.

Comme les années précédentes, on a distribué durant les cinq mois d'hiver un litre et demi de pétrole lampant par rationnaire et par enfant (nourrissons et autres) inscrit pour les services vivant dans les camps de Jordanie orientale et occidentale, du Liban et de Syrie. A Gaza, durant la même période, les mêmes catégories de bénéficiaires ont reçu un litre, qu'ils résident dans les camps ou en dehors.

Tableau 5

Programme normal d'alimentation d'appoint de l'Office

Nombre de centres de distribution et de bénéficiaires
1er juillet 1969 - 30 juin 1970

A. Programme de distribution de repas chauds

Région	Nombre de centres d'alimentation d'appoint	Bénéficiaires		
		Moyenne quotidienne pour l'année		
		Moins de 2 ans	2 à 15 ans et cas spéciaux	Moins de 15 ans
Jordanie orientale ^{a/}	15	474	2 681	3 155
Jordanie occidentale	30	507)	9 176)	
	5 <u>b/</u>	159)	260)	10 102
Gaza	24	1 304	15 475	16 779
Liban	18	339	4 021	4 360
Syrie	<u>18</u>	<u>218</u>	<u>3 856</u>	<u>4 074</u>
	110	3 001	35 469	38 470

B. Programme de distribution de lait

Région	Nombre de centres de distribution de lait	Nombre quotidien de bénéficiaires (moyenne pour l'année)			Total
		Dans les centres de distribution de lait	Ecoles	Orphelinats, titulaires d'ordonnances médicales	
Jordanie orientale	16	3 389	23 069	154	26 612
Jordanie occidentale	30	3 540	12 291	125	15 956
Gaza	24	23 995	31 912	80	55 987
Liban	21	14 424	5 092	351	19 867
Syrie	<u>19</u>	<u>12 011</u>	<u>12 193</u>	<u>111</u>	<u>24 315</u>
	110	57 359	84 557	821	142 737

Tableau 5 (suite)

C. Distribution de produits secs

Région	Bénéficiaires				
	Moyenne mensuelle pour l'année				
	Femmes enceintes	Nourrices	Tuberculeux non hospitalisés	Enfants de 6 à 10 ans CSM c/	Total
Jordanie orientale <u>a/</u>	1 028	2 861	185	32 380	36 454
Jordanie occidentale	1 121	4 770	409	23 642	29 942
Gaza	3 082	7 791	432	35 732	47 037
Liban	856	2 478	144	22 022	25 500
Syrie	759	1 788	93	19 720	22 360
	<u>6 846</u>	<u>19 688</u>	<u>1 263</u>	<u>133 496</u>	<u>161 293</u>

a/ Chiffres portant sur les neuf premiers mois.

b/ Centres administrés par des organisations bénévoles.

c/ Mélange de farine de maïs, farine de soya et lait.

Tableau 6

Programme d'urgence d'alimentation d'appoint

A. Programme de distribution de repas chauds

Nombre de bénéficiaires
Moyenne quotidienne

Catégories par région

Jordanie orientale ^{a/}	- réfugiés déplacés 1 à 15 ans	13 011
	- personnes déplacées non réfugiées 1 à 15 ans	7 183
Syrie	- réfugiés déplacés 1 à 15 ans	<u>5 318</u>
		25 512

B. Programme de distribution de lait

Catégories par région

Jordanie orientale ^{a/}	- réfugiés déplacés 1 à 15 ans	3 120
	- personnes déplacées non réfugiées 1 à 15 ans	1 685
Syrie	- réfugiés déplacés 1 à 15 ans	<u>6 424</u>
		11 229

C. Autres distributions d'urgence supplémentaires

I. Denrées supplémentaires protéinées^{b/}

(comprenant 345 grammes de viande en conserve et
500 grammes de CSM par mois)

Nombre de bénéficiaires
Moyenne mensuelle

<u>Région</u>	
Jordanie orientale	33 840
Jordanie occidentale	6 278
Gaza	11 304
Liban	-
Syrie	<u>16 611</u>
	68 033

Tableau 6 (suite)

Nombre de bénéficiaires
Moyenne mensuelle

II. Denrées supplémentaires non protéinées^{c/}

(comprenant 600 grammes de farine,
500 grammes de riz et 500 grammes
de graisse animale par mois)

Région

Jordanie orientale

-

Jordanie occidentale

-

Gaza

-

Liban

-

Syrie

15 685
15 685

a/ Statistiques portant sur les neuf premiers mois.

b/ Autorisées à être distribuées à tous les réfugiés déplacés en Syrie, à ceux vivant dans les camps d'urgence de Jordanie orientale, ainsi qu'aux femmes enceintes, nourrices et tuberculeux non hospitalisés en Jordanie occidentale et à Gaza, et aux mêmes bénéficiaires vivant en dehors des camps d'urgence en Jordanie orientale.

c/ Autorisées à être distribuées aux réfugiés déplacés vivant dans les camps d'urgence de Syrie, ainsi qu'aux cas sociaux de cette même catégorie de réfugiés vivant en dehors de ces camps. On a appliqué ces mesures afin que les rations distribuées par l'Office soient conformes, autant que possible, en valeur nutritive à celles distribuées par le Gouvernement syrien aux Syriens déplacés. Toutefois, ces distributions furent arrêtées le 1er août 1969 afin de faire concorder les programmes appliqués en Syrie et en Jordanie orientale.

Tableau 7

Population des camps permanents de l'Office par région
au 30 juin 1970

Région	Nombre de camps	Nombre de personnes immatriculées officiellement dans les camps a/ b/	Nombre réel de personnes vivant dans les camps c/
Jordanie orientale	4	72 595	106 417
Jordanie occidentale	20	66 274	73 058
Gaza	8	192 590	198 919
Liban	15	83 487	90 949
Syrie	6	25 313	27 630
Total	53	440 259	496 973

a/ Ce tableau ne comprend pas les personnes déplacées et les réfugiés immatriculés vivant dans les camps d'urgence (voir tableau 8 ci-dessous).

b/ Les personnes officiellement immatriculées dans ces camps sont les réfugiés ayant droit à l'assistance de l'UNRWA et qui figurent sur les registres de l'Office comme vivant dans les camps, compte non tenu de leur catégorie d'immatriculation (R, S, N). Toutefois, il se peut que certaines de ces personnes aient quitté les camps pour habiter ailleurs, dans des villages ou villes du pays, et que leur départ n'ait pas encore été notifié à l'Office. Les chiffres ne comprennent pas les réfugiés vivant dans les camps qui ne sont pas logés par l'UNRWA, mais qui bénéficient des services d'hygiène seulement.

c/ Les personnes vivant effectivement dans ces camps comprennent 489 351 réfugiés immatriculés auprès de l'Office et 7 622 personnes qui ne sont pas immatriculées auprès de l'UNRWA et ne remplissent pas les conditions requises pour avoir droit à l'assistance de l'Office. Les "squatters", qui vivent dans les camps ou aux alentours, et qui n'y ont jamais été officiellement admis ou immatriculés, sont aussi inclus dans cette catégorie.

Tableau 8

Population des camps d'urgence par région au 30 juin 1970

Région	Nombre de camps	Nombre réel de personnes vivant dans les camps a/
Jordanie orientale	6	103 678
Syrie	4	15 491
Total	10	119 169

a/ Les personnes vivant effectivement dans ces camps comprennent 78 024 réfugiés immatriculés auprès de l'Office et 41 145 autres personnes, toutes déplacées en 1967 et 1968.

N.B. Le nombre total de personnes vivant dans les camps permanents et les camps d'urgence est de 616 142.

SERVICES DE SANTE

Tableau 9

Malades non hospitalisés et soins dentaires

Nombre de consultations dans les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office

(1er juillet 1969 - 30 juin 1970)

Nature des soins	Nombre de visites (première et suivantes ensemble)					
	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
Médecine générale	386 465	267 393	513 441	414 396	423 809	2 005 504
Injections	315 529	193 067	536 484	249 564	225 047	1 519 691
Pansements et dermatologie	232 630	191 086	363 063	223 164	114 344	1 124 287
Soins oculaires	178 172	162 097	380 366	110 916	40 464	872 015
Soins dentaires	9 931	12 797	18 577	29 573	8 509	79 387
Total	<u>1 122 727</u>	<u>826 440</u>	<u>1 811 931</u>	<u>1 027 613</u>	<u>812 173</u>	<u>5 600 884</u>

a/ Chiffres portant sur les neuf premiers mois.

Tableau 10

Soins médicaux aux malades hospitalisés

A. Hôpitaux accueillant des réfugiés palestiniens au 30 juin 1970

<u>Gérés par :</u>	<u>Nombre</u>
Gouvernement et autorités locales	35
Organisations bénévoles ou privées	38
UNRWA	<u>3</u> a/
	<u>76</u>

Il y a en outre neuf maternités, dont une en Syrie, deux en Jordanie occidentale et six à Gaza.

B. Nombre de lits d'hôpital répartis selon les soins donnés et les régions (au 30 juin 1970)

Genre de soins	Jordanie orientale ^{b/}	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
Médecine générale et chirurgie	218	227	348	161	79	1 033
Phtisiologie	23	25	84	32	20	184
Obstétrique	25	33	87	8	7	160
Pédiatrie	40	55	60	22	-	177
Psychiatrie	<u>19</u>	<u>75</u>	<u>-</u>	<u>56</u>	<u>2</u>	<u>152</u>
Total	325	415	579	279	108	1 706

C. Centres de réhydratation et d'alimentation

	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
Nombre de centres	7	1	6	3 ^{c/}	3	20
Nombre de lits	57	10	98	30	21	216

a/ Ce sont l'hôpital de Kalkilya en Jordanie occidentale, le service de pédiatrie du Centre UNRWA-Suède de Gaza et l'hôpital Bureij pour tuberculeux de Gaza, géré conjointement avec les autorités chargées de la santé publique.

b/ Au 31 mars 1970.

c/ Un centre à 10 lits est temporairement fermé.

Tableau 11

Statistiques des maladies contagieuses relevées parmi les réfugiés de Palestine

(1er juillet 1969 - 30 juin 1970)

Maladies	Nombre de cas					Total
	Jordanie		Gaza	Liban	Syrie	
	Jordanie orientale ^{a/}	occidentale				
Choléra	0	0	0	0	0	0
Peste	0	0	0	0	0	0
Fièvre jaune	0	0	0	0	0	0
Variolle	0	0	0	0	0	0
Typhus exanthématique	0	0	0	0	0	0
Fièvre récurrente transmise par le pou	0	0	0	0	0	0
Ankylostomiase	1	0	32	3	0	36
Bilharziose	0	0	22	0	0	22
Brucellose	0	0	0	0	0	0
Varicelle	541	677	863	1 260	771	4 112
Conjonctivite	9 470	4 994	4 706	1 900	6 353	27 423
Diphthérie	1	0	0	0	1	2
Diarrhée infantile (enfants de moins de 3 ans)	13 548	10 710	18 516	13 931	14 731	71 436
Dysenterie	1 267	409	924	609	172	3 381
Affections entériques	0	0	15	4	123	142
Blennorragie	0	0	8	3	4	15
Hépatite infectieuse	93	24	524	65	74	780
Grippe	7 310	715	6 394	2 874	8 254	25 547
Leshmaniose cutanée	0	2	0	0	2	4
Lèpre	0	0	0	0	0	0
Paludisme	0	0	4	1	0	5
Rougeole	1 848	528	469	494	733	4 072
Méningite cérébro-spinale	0	1	1	3	2	7
Oreillons	541	964	2 807	790	886	5 988
Coqueluche	218	74	35	53	15	395
Poliomyélite	4	2	31	6	3	46
Rage	0	0	0	0	0	0
Fièvre récurrente endémique	0	0	0	0	0	0
Fièvre scarlatine	0	0	0	0	0	0
Syphilis	0	0	12	13	13	38
Tétanos	0	0	1	2	1	4
Tétanos du nouveau-né	1	0	18	1	0	20
Trachome	165	83	494	12	639	1 393
Tuberculose pulmonaire	55	20	95	93	10	273
Typhus endémique	0	0	0	0	0	0

^{a/} Statistiques portant sur les neuf premiers mois.

Tableau 12

Hygiène maternelle et infantile

(1er juillet 1969 - 30 juin 1970)

	Jordanie orientale ^{a/}	Jordanie occi- dentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
A. <u>Consultations prénatales</u>						
Centres prénataux	<u>10</u>	<u>24</u>	<u>9</u>	<u>18</u>	<u>19</u>	<u>80</u>
Femmes enceintes nouvellement inscrites	5 199	3 948	9 681	3 558	2 961	25 347
Moyenne de visites par mois	1 750	1 207	3 461	1 071	882	8 371
Tests sérologiques	1 559	1 716	4 325	994	891	9 485
Réactions positives	0	0	9	8	9	26
Visites à domicile	1 539	23	75	615	693	2 945
B. <u>Soins aux nourrissons</u>						
Centres pour nourrissons	<u>10</u>	<u>23</u>	<u>9</u>	<u>18</u>	<u>19</u>	<u>79</u>
Nombre d'enfants de moins d'un an inscrits (moyenne mensuelle)	6 096	3 568	9 383	4 308	2 735	26 090
Consultations données pour des enfants de moins d'un an (moyenne mensuelle)	4 541	3 051	8 469	3 301	2 157	21 519
Nombre d'enfants de 1 à 2 ans inscrits (moyenne bi-mensuelle)	5 765	3 095	8 325	4 174	3 034	24 393
Consultations données pour des enfants de 1 à 2 ans (moyenne bi-mensuelle)	4 416	2 459	4 017	2 687	2 315	15 894
Nombre d'enfants de 2 à 3 ans inscrits (moyenne tri-mensuelle)	2 648	2 260	509	486	1 486	7 389
Consultations données pour des enfants de 2 à 3 ans (moyenne tri-mensuelle)	1 134	1 639	402	316	892	4 383
Vaccinations anti-variologiques	3 516	2 123	9 273	4 277	2 155	21 344
Immunisations par le TAB (série complète)	2 775	3 079	98	3 178	2 446	11 576

Tableau 12 (suite)

	Jordanie orientale ^{a/}	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
B. Soins aux nourrissons (suite)						
Immunisation par le triple vaccin (série complète)	4 314	3 865	12 369	3 944	3 020	27 512
Vaccinations par le BCG	5 238	3 236	1 282	4 182	3 177	17 115
Immunisations contre la poliomyélite	4 754	3 134	12 371	5 117	2 834	28 210
Visites à domicile	8 537	11 313	9 169	13 288	12 252	54 559
C. Services d'hygiène scolaire						
Equipes d'hygiène scolaire	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>1</u> ^{b/}	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>6</u>
Elèves admis à l'école examinés	9 388	2 498	8 130	3 759	6 329	30 104
Autres élèves examinés	2 209	11 282	297	1 241	13 570	28 599
Examens de rappel	1 395	458	0	587	10 742	13 182
Enseignants et personnel auxiliaire examinés	772	345	0	0	967	2 084
Ecoles visitées	158	560	818	129	324	1 989
Injections de rappel TAB	12 494	8 526	34 733	32 386	18 915	107 054
Injections de rappel contre la diphtérie ou contre la diphtérie et le tétanos	8 856	2 450	6 327	3 721	4 208	25 562
Triple vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (série complète)	0	312	0	0	0	312
Revaccinations anti-variologiques	0	4 804	0	32 306	3 392	40 502
Vaccinations par le BCG	0	2 693	2 514	6 079	15 721	27 007

a/ Statistiques portant sur les neuf premiers mois seulement.

b/ L'équipe ne disposait pas des services d'un médecin.

SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL
Enseignement primaire et secondaire

Tableau 13

Écoles UNRWA-UNESCO

Effectifs des classes primaires, primaires supérieures et secondaires (1951-1970)

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
JORDANIE																				
Enseignement																				
primaire	16 345	15 882	30 118	39 188	42 144	43 649	42 431	41 600	39 519	38 223	38 309	41 000	45 531	50 220	55 713	60 802	65 849	45 593	53 357	60 334
supérieur	-	-	87	790	1 612	2 862	4 274	5 357	6 714	6 898	7 437	8 384	8 492	8 868	9 623	11 113	12 838	9 043	10 939	13 830
secondaire	-	-	-	22	82	200	334	495	578	612	598	872	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	16 345	15 882	30 205	40 000	43 838	46 711	47 039	47 752	46 811	45 733	46 344	50 259	54 023	59 088	65 336	71 915	78 687	54 636	64 298	74 164
JORDANIE OCCIDENTALE																				
Enseignement																				
primaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 957	20 411	21 733
supérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 587	5 582	6 386
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 544	25 993	28 119
GAZA																				
Enseignement																				
primaire	19 543	22 551	25 702	31 107	31 016	35 087	34 876	35 164	34 806	36 633	36 591	37 885	38 470	38 905	41 164	40 757	41 362	35 395	38 351	41 051
supérieur	61	164	672	1 781	3 331	4 937	6 410	7 495	8 244	8 481	9 841	10 641	12 797	13 627	15 032	15 644	16 710	12 358	15 251	16 372
Total	19 604	22 715	26 377	32 888	37 355	40 024	41 286	42 658	43 050	45 114	46 432	48 526	51 267	52 532	56 196	56 401	58 072	47 753	53 602	57 423
LIBAN																				
Enseignement																				
primaire	4 564	6 291	9 332	11 695	12 567	12 983	13 155	13 936	14 881	15 422	16 292	17 124	17 411	18 041	19 836	19 547	20 744	21 312	22 426	23 791
supérieur	-	-	86	384	620	948	1 003	996	1 325	1 668	2 159	2 676	2 680	3 491	3 710	3 648	3 451	5 168	6 046	6 267
Total	4 564	6 291	9 418	12 079	13 187	13 931	14 158	14 932	16 206	17 090	18 451	19 800	20 091	21 532	23 546	23 195	24 195	26 480	28 472	30 058
SYRIE																				
Enseignement																				
primaire	2 599	2 895	5 410	8 758	9 700	10 288	11 042	11 332	12 256	13 354	13 685	14 430	15 618	16 463	17 631	18 720	19 564	20 197	21 088	21 702
supérieur	-	-	166	864	671	936	1 180	1 562	1 916	2 592	3 589	4 122	4 459	4 946	5 284	5 740	6 449	6 981	7 471	7 912
Total	2 599	2 895	5 576	9 622	10 371	11 224	12 222	12 894	14 172	15 946	17 274	18 552	20 077	21 409	22 915	24 460	26 013	27 178	28 559	29 614
TOTAL GENERAL																				
Enseignement																				
primaire	43 051	47 619	70 562	90 748	98 427	102 007	101 504	102 031	101 462	103 632	104 877	110 439	117 030	123 629	134 344	139 826	147 519	141 454	155 533	168 611
supérieur	61	164	1 014	3 819	6 242	9 683	12 367	15 410	18 199	19 639	23 026	25 823	28 428	30 932	33 649	36 145	39 448	38 137	45 289	50 767
secondaire	-	-	-	22	82	200	334	495	578	612	598	872	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	43 112	47 783	71 576	94 589	104 751	111 890	114 705	117 936	120 239	123 883	128 501	137 137	145 458	154 561	167 993	175 971	186 967	179 591	200 922	219 378

a/ Y compris 8 818 enfants inscrits dans les écoles UNRWA-UNESCO sans y avoir droit. Il s'agit, soit d'enfants de réfugiés n'ayant pas droit à l'enseignement, soit d'autres enfants. En Jordanie, l'admission d'enfants non réfugiés dans les écoles de l'Office est compensée par la réduction des subventions payées au gouvernement pour les enfants réfugiés inscrits dans les écoles gouvernementales. Le Gouvernement syrien et les autorités de Gaza compensent une partie des frais en fournissant des enseignants. Au Liban, les enfants de réfugiés inscrits sans y avoir droit paient des frais de scolarité.

b/ En Jordanie orientale seulement.

Nombre d'élèves réfugiés fréquentant les écoles publiques et privées au 31 mai 1970

Région	Enseignement primaire		Enseignement primaire supérieur		Enseignement secondaire		Ensemble des cycles		Total
	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	
Jordanie orientale	10 029	920 ^{a/}	3 527	410 ^{a/}	3 251	390 ^{a/}	16 807	1 720 ^{a/}	18 527
Jordanie occidentale	8 570 ^{b/}	1 631	2 610 ^{b/}	710 ^{a/}	2 310 ^{b/}	530 ^{a/}	13 490	2 871	16 361
Gaza	-	-	-	-	7 568	-	7 568	-	7 568
Liban	943	5 229	237	2 078	163	1 475	1 343	8 782	10 125
Syrie	6 990	171	1 588	112	2 255	662	10 833	945	11 778
Total	26 532	7 951	7 962	3 310	15 547	3 057	50 041	14 318	64 359

a/ Chiffres estimatifs (la vérification des ayants droit n'est pas encore achevée).

b/ Chiffres estimatifs (cette année, les autorités occupantes n'ont pas envoyé à l'Office la liste des enfants réfugiés inscrits dans les écoles gouvernementales).

Tableau 15

Effectif des élèves par année d'études dans les écoles UNRWA-UNESCO au 31 mai 1970 a/

Ecoles primaires

Région	I		II		III		IV		V		VI		Total	
	Garçons	Filles												
Jordanie orientale	7 026	6 786	6 117	5 541	5 007	4 408	4 771	4 152	4 485	3 717	4 751	3 573	32 157	28 177
Jordanie occidentale	2 104	2 374	1 869	2 042	1 675	1 831	1 665	1 723	1 568	1 600	1 655	1 627	10 536	11 197
Gaza	4 763	4 172	4 417	3 934	3 114	2 797	3 225	2 717	3 016	2 676	3 309	2 911	21 844	19 207
Liban	2 517	2 235	2 379	2 179	2 457	2 158	2 024	1 810	1 537	1 345	1 768	1 382	12 682	12 109
Syrie	2 210	2 068	2 176	1 962	1 980	1 632	1 878	1 489	1 721	1 325	1 860	1 401	11 825	11 577
TOTAL	18 520	17 635	16 958	15 658	14 233	12 826	13 563	11 891	12 327	10 663	13 343	10 894	89 044	79 567
TOTAL GENERAL	36 255		32 616		27 059		25 454		22 990		24 234		168 611	

Ecoles primaires supérieures

Région	I		II		III		IV		Total	
	Garçons	Filles								
Jordanie orientale	3 781	2 534	2 616	1 682	1 997	1 220	-	-	8 394	5 436
Jordanie occidentale	1 526	1 206	1 167	886	863	738	-	-	3 556	2 830
Gaza	2 967	2 684	2 943	2 593	2 605	2 580	-	-	8 515	7 857
Liban	1 269	938	1 118	732	963	657	358	232	3 708	2 559
Syrie	1 738	1 131	1 359	1 046	1 608	1 030	-	-	4 705	3 207
TOTAL	11 281	8 493	9 203	6 939	8 036	6 225	358	232	28 878	21 889
TOTAL GENERAL	19 774		16 142		14 261		590		50 767	

a/ Voir la note b/ du tableau 13.

Tableau 16

Répartition des enfants réfugiés scolarisés au 31 mai 1970

Région	Nombre d'écoles UNRWA-UNESCO	Nombre d'élèves dans a/ les classes primaires des écoles UNRWA-UNESCO		Nombre d'élèves dans les a/ classes primaires supérieures des écoles UNRWA-UNESCO		Nombre des élèves réfugiés des écoles publiques et privées			Effectif total des réfugiés scolarisés	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Ecoles publiques		Ecoles privées
Jordanie orientale	136	32 157	28 177	60 334	8 394	5 436	13 830	16 807	1 720	92 691
Jordanie occidentale	87	10 536	11 197	21 733	3 556	2 830	6 386	13 490	2 871	44 480
Gaza	108	21 844	19 207	41 051	8 515	7 857	16 372	7 568	-	64 991
Liban	61	12 682	11 109	23 791	3 708	2 559	6 267	1 343	8 782	40 183
Syrie	88	11 825	9 577	21 402	4 705	3 207	7 912	10 833	945	41 392
Total	480	89 044	79 567	168 611	28 878	21 889	50 767	50 041	14 318	283 737

a/ Voir la note b/ du tableau 13.

Tableau 17 (suite)

Métiers et professions	JORданIE ORIENTALE		JORданIE OCCIDENTALE		LIBAN		SYRIE		GAZA		Total général
	Ecole prof. Wadi Sir		Ecole prof. jeunes filles - Ramallah		Ecole prof. Siblino		Ecole prof. Damas		Ecole prof. Gaza		
	1ère 2ème année	48	48	48	2ème année	48	1ère 2ème année	2ème année	1ère 2ème année	2ème année	
E. COMMERCE a/											
Employés de commerce et de bureau (hommes)	24	48	48	48	48	48	-	-	-	-	264
Secrétaires (femmes)	-	-	-	52	-	-	-	-	-	-	104
F. PROFESSIONS PARAMEDICALES											
Aide-pharmacien	-	-	-	-	-	-	20	20	-	-	40
Technicien de laboratoire a/	-	-	-	20	-	-	20	-	-	-	40
Inspecteur de la santé publique a/	-	-	-	-	16	-	-	-	-	-	16
G. COURS PROFESSIONNELS POUR JEUNES FILLES (autres que les cours commerciaux)											
Enseignement ménager et gestion d'institutions a/	-	-	-	16	-	-	-	-	-	-	16
Jardinières d'enfants	-	-	-	16	-	-	-	-	-	-	16
Couture	-	-	-	42	-	-	-	-	-	-	42
Confection	-	-	-	14	-	-	-	-	-	-	14
Coiffure	-	-	-	16	-	-	-	-	-	-	16
Total par année	228	224	196	176	300	256	208	196	272	284	1 380
Total général	452		312		556		404		556		2 656

a/ Enseignement post-secondaire; tous les autres cours s'adressent à des diplômés du cycle primaire supérieur.

Effectifs actuels	Hommes	Femmes	Total général
Expansion prévue	2 344	312	2 656
Total	356	180	536
	2 700	492	3 192

AUTRES FORMES D'ASSISTANCE AUX REFUGIES

Tableau 18

Organisations bénévoles mettant en oeuvre des programmes opérationnels d'aide directe aux réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA, 1969-1970.

American Friends Service Committee

Mission baptiste des Etats-Unis

Caritas

Les services catholiques de secours

Commonwealth Save the Children Fund

Co-operative for American Relief Everywhere (CARE)

Fédération luthérienne mondiale

Mennonite Central Committee

Near East Council of Churches - World Council of Churches

Mission pontificale pour la Palestine

Groupement associatif féminin de l'UNRWA

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens

Union chrétienne de jeunes gens

Union chrétienne féminine.

SITUATION FINANCIERE

Tableau 19

Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement de l'Office pour la période du 1er mai 1950 au 31 décembre 1970 a/

(En dollars des Etats-Unis)

	Recettes			Dépenses	Ajustements opérés sur le fonds de roulement b/ augmentations (réductions)	Solde du fonds de roulement (réserve d'exploitation)
	Contributions annoncées par les gouvernements	Autres recettes	Total des recettes			
1er mai 1950 au 30 juin 1951	39 477 281	1 346 325	40 823 606	33 598 972 ^{c/}	-	7 224 634
1er juillet 1951 au 30 juin 1952	67 686 495	1 018 785	68 705 280	28 573 058	215 792	47 572 648
1er juillet 1952 au 30 juin 1953	26 867 673	440 419	27 308 092	26 778 934	518 220	48 520 026
1er juillet 1953 au 30 juin 1954	22 684 330	575 024	23 259 354	29 192 012	157 264	42 530 104
1er juillet 1954 au 30 juin 1955	23 673 500	594 161	24 267 661	29 222 705	114 217	37 460 843
1er juillet 1955 au 30 juin 1956	23 385 026	571 866	23 956 892	32 198 550	164 814	29 054 371
1er juillet 1956 au 31 décembre 1957	42 378 773	1 072 872	43 451 645	52 464 139	198 575	20 240 452
1er janvier au 31 décembre 1958	32 555 876	1 104 793	33 660 669	32 777 564	36 519	21 160 076
1er janvier au 31 décembre 1959	32 625 400	1 405 205	34 030 605	35 015 817	110 688	20 285 552
1er janvier au 31 décembre 1960	33 828 887	2 629 135	36 458 022	34 674 460	150 084	22 219 198
1er janvier au 31 décembre 1961	34 386 052	2 306 293	36 692 345	39 051 521	194 943	20 054 965
1er janvier au 31 décembre 1962	34 308 775	1 346 239	35 655 014	35 688 844	615 154	20 636 289
1er janvier au 31 décembre 1963	34 444 063	1 251 994	35 696 057	36 207 078	448 589	20 573 857
1er janvier au 31 décembre 1964	33 963 601	1 198 130	35 161 731	37 192 861	922 665	17 620 062
1er janvier au 31 décembre 1965	34 000 353	1 134 525	35 134 878	37 618 472	155 708	15 292 176
1er janvier au 31 décembre 1966	34 969 322	1 358 729	36 328 051	37 498 420	152 209	14 274 016
1er janvier au 31 décembre 1967	40 335 873	2 732 256	43 069 129	40 540 693	115 529	16 686 923
1er janvier au 31 décembre 1968	37 561 310	3 546 861	41 108 171	43 987 105	156 048	13 651 941
1er janvier au 31 décembre 1969	39 792 749	2 508 000	42 300 749	46 161 048	681 949	10 473 591
1er janvier au 31 décembre 1970 (prévisions)	39 102 769	1 930 000	41 032 769	46 145 000	-	5 361 360
	708 028 108	30 072 612	738 100 720	734 587 253	1 847 893	

Notes du tableau 19

- a/ Les chiffres du tableau ci-dessus sont établis, jusqu'à l'année 1969 inclusivement, d'après les états financiers de l'Office vérifiés par les commissaires aux comptes et modifiés le cas échéant de façon à faire apparaître pour chaque période les recettes et les dépenses (y compris les engagements de dépenses) qui s'inscrivent au budget de la période en question, quelle que soit la date à laquelle en fait les recettes ont été perçues ou les dépenses effectuées. C'est dans le rapport du Commissaire général pour 1961-1962 que ce mode de calcul a été adopté pour la première fois, et l'on a dû procéder depuis à quelques légers ajustements sur les chiffres qui figuraient dans ce rapport [voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément No 14 (A/5214)].
- b/ Ces ajustements correspondent principalement à des économies réalisées lors du règlement de dettes et d'engagements d'exercices antérieurs. On a tenu compte aussi de la réévaluation des stocks, de la récupération d'éléments d'actif précédemment inscrits au passif et de variations de prix de denrées qui ne peuvent être imputées sur aucun chapitre en particulier. Ces ajustements sont indiqués dans une colonne séparée en raison de la difficulté qu'il y aurait à déterminer l'exercice antérieur auquel ils s'appliquent. Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1964 et du 1er janvier au 31 décembre 1967 comprennent également des virements de 1 761 792 dollars et de 460 854 dollars respectivement, destinés à porter la réserve pour les dépenses différées de personnel au niveau requis par les nouveaux arrangements de sécurité sociale de l'Office. Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1968 comprennent le virement à la réserve pour engagements non réglés d'une somme de 431 664 dollars qui apparaissait au chapitre des recettes de l'exercice précédent et avait été affectée au financement de dépenses de construction engagées en 1968. Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1969 comprennent le virement du montant cumulatif net des gains au change réalisés sur les sommes dues par la Caisse de prévoyance du personnel.
- c/ Y compris un montant de 2 646 909 dollars, correspondant au déficit de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine réglé par l'UNRWA.

Etat détaillé des recettes de l'UNRWA (1er mai 1950-31 décembre 1970)^{e/}
(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Pour les douze mois se terminant le					Total des recettes
	1er mai 1950 31 décembre 1965	31 décembre 1966	31 décembre 1967	31 décembre 1968	31 décembre 1969 1970 b/	
I. Contributions annoncées par les gouvernements						
Abu Dhabi	-	-	20 927	40 000	10 000	80 927
Allemagne (République fédérale d*)	3 135 221	500 000	752 800	2 149 263	2 297 000 e/	11 907 339
Arabie Saoudite	1 916 191	594 778 e/	297 778	297 778	297 778	3 702 081
Argentine	-	-	2 000	-	-	2 000
Australie	3 179 903	201 600	201 600	201 600	357 600	4 507 237
Autriche	31 950	10 000	29 350	10 000	15 000	116 300
Bahrein	23 867	-	-	-	-	23 867
Belgique	398 000	30 000	35 000	35 000	74 771	648 771
Birmanie	9 546	-	-	-	-	9 546
Bolivie	5 000	-	-	-	-	5 000
Brésil	25 000	-	-	-	-	25 000
Cambodge	7 141	-	-	-	-	7 141
Canada	17 468 725	1 111 111	2 463 768	1 709 445	1 574 074	25 904 123
Ceylan	5 400	1 000	3 000	800	800	11 800
Chili	-	-	-	1 000	1 000	3 000
Chine	3 279	10 000	20 000	30 000	30 000	123 279
Cyprus	1 682	280	560	240	480	3 482
Congo (République démocratique du)	-	-	20 000	-	-	20 000
Cuba	5 000	-	-	-	-	5 000
Danemark	786 363	209 348	496 986	691 333	572 882	3 379 912
El Salvador	500	-	-	-	-	500
Espagne	50 000	-	166 481	-	704 734	1 626 642
Etats-Unis d'Amérique	364 468 069	22 550 000	24 200 000	22 200 000	22 325 000 n/	477 943 069
Ethiopie	35 500	-	-	-	-	35 500
Fédération de Rhodésie et du Nyasseland	39 200	-	-	-	-	39 200
Finlande	43 000	10 000	65 000	60 000	60 000	298 000
France	12 221 920	229 778	1 258 137	1 128 457 e/	683 959	16 104 251
Gambie	30	-	-	-	-	30
Gaza (Autorités de)	876 871	167 437	155 547	107 152	93 414	1 495 421
Ghana	21 000	3 000	6 000	3 000	3 000	39 000

Tableau 20 (suite)

1er mai 1950
31 décembre 1965

Pour les douze mois se terminant le

31 décembre 1966 31 décembre 1967 31 décembre 1968 31 décembre 1969 31 décembre 1970 b/

Donateurs	31 décembre 1965	31 décembre 1966	31 décembre 1967	31 décembre 1968	31 décembre 1969	31 décembre 1970 b/	Total des recettes
I. Contributions annoncées par les gouvernements (suite)							
Grèce	260 017	15 000	15 000	15 000	15 000	16 000	336 017
Haïti	6 000	-	-	-	-	-	6 000
Honduras	2 500	-	-	-	-	-	2 500
Inde	332 534	13 333	13 333	13 333	13 333	13 333	399 199
Indonésie	240 000	-	-	-	-	5 268	245 268
Irak	2 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	502 000
Iran	55 153	-	12 695	7 120	6 000	16 000	90 968
Irlande	108 876	25 000	65 000	40 000	50 000	50 000	338 876
Islande	-	-	12 000	-	-	-	12 000
Israël	256 547	-	683 911	591 629	943 103	601 000	3 076 190
Italie	821 326	160 000	240 100	160 870	238 619	480 000	2 100 915
Jamaïque	560	560	3 000	-	3 250	3 250	10 620
Japon	162 500	30 000	140 000	40 000	50 000	350 000	772 500
Jordanie	1 547 242	173 819	163 737	146 477	151 854	163 000	2 346 129
Katar	62 728	10 000	10 000	10 000	12 000	12 000	116 728
Koweït	1 042 860	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	2 142 860
Laos	4 687	-	-	-	-	-	4 687
Liban	646 205	37 231	51 839	43 253	51 222	51 000	880 750
Libéria	26 500	-	3 000	-	9 000 a/	5 000	43 500
Libye	64 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	564 000
Luxembourg	34 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	49 000
Malaisie	27 738	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	45 233
Malawi	140	140	-	-	-	-	280
Malte	-	-	5 000	-	-	-	5 000
Maroc	139 089	20 000	25 000	25 000	40 000	40 000	289 089
Mexique	115 691	-	-	20 000	-	-	135 691
Monaco	6 257	204	204	204	204	180	7 253
Niger	-	510	510	2 500	450	450	4 420
Nigéria	15 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	40 000
Norvège	718 569	77 000	293 497	91 000	111 810	181 818	1 473 694
Nouvelle-Zélande	2 156 000	140 000	84 000	67 200	67 200	67 200	2 581 600
Pakistan	562 470	31 446	20 964	20 969	20 968	20 969	677 786
Pays-Bas	933 010	140 625	115 518	110 193	111 189	164 835	1 575 370
Philippines	13 750	1 250	1 250	1 250	3 750	1 250	22 500
République arabe unie	5 097 319	255 960	120 452	1 845	400	-	5 475 976

Tableau 20 (suite)

Donateurs	Pour les douze mois se terminant le				Total des recettes
	1er mai 1950 31 décembre 1965	31 décembre 1966	31 décembre 1967	31 décembre 1969	
I. Contributions annoncées par les gouvernements (suite)					
République centrafricaine	398	"	"	1 800	3 998
République de Corée	6 500	"	"	"	6 500
République Dominicaine	6 000	"	"	"	6 000
République du Viet-Nam	21 000	3 000	3 000	3 000	30 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	90 524 004	5 000 000	4 500 000	4 500 000	114 024 004
Saint-Siège	20 965	2 500	12 500	12 500	2 500
Sierra Leone	"	"	1 000	1 000	6 666
Singapour	"	1 000	"	"	1 000
Soudan	153 940	"	"	"	554
Suède	2 118 650	2 354 641	2 222 369	2 194 018	2 193 081
Suisse	988 986	297 791	254 630	869 056	529 770
Syrie	1 344 221	91 480	93 726	88 642	90 000
Thaïlande	4 125	"	6 800	"	"
Trinité-et-Tobago	"	"	1 000	"	1 500
Tunisie	18 000	5 000	4 000	4 000	5 000
Turquie	67 759	8 000	10 000	10 000	15 000
Uruguay	5 000	"	"	"	"
Yougoslavie	528 700	20 000	20 000	20 000	20 000
Divers gouvernements (recettes procurées par les timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié)	238 211	"	"	"	238 211
TOTAL des contributions annoncées par les gouvernements	516 266 085	34 969 322	40 335 873^{f/}	37 792 749	39 102 769
II. Contributions d'autres sources					
UNESCO	2 276 415	332 215	343 221	356 506	380 000
OMS	598 056	51 402	60 878	83 508	80 000
Divers	6 181 406	438 770	1 944 709	1 346 407	920 000
TOTAL des contributions d'autres sources	9 055 877	822 387	2 348 808^{f/}	1 786 421	1 380 000
			37 561 310^{f/}		708 028 108

Tableau 21

Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales
1er janvier 1969-30 juin 1970

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	1969	Six premiers mois de 1970
<u>Allemagne (République fédérale d')</u>		
Daimler - Benz, Stuttgart		1 093
Deutsch Bank, AG	601	-
Diakonisches Werk	63 903	18 500
Index - Werke KG, Esslingen	-	546
Katholische Hauptschule	-	137
Kraukenhagen, Gerndt	75	-
MISEREOR	10 004	-
Représentants de banques allemandes au Proche-Orient	546	466
Campagne pour les réfugiés 1966-67, Bavière	500	-
Spehl, Helmut	149	-
Donateurs divers	34	11
<u>Arabie Saoudite</u>		
Arabian American Oil Company (ARAMCO)	104 000	-
<u>Australie</u>		
Australian Care for Refugees (AUSTCARE)	29 283	12 550
Association australienne pour les Nations Unies - Division de Victoria	-	551
<u>Autriche</u>		
Caritas	1 925	-
Robert Brunner et Franz Wieland	-	796
<u>Belgique</u>		
L'Association culturelle belgo-libanaise	343	-
<u>Canada</u>		
Arab Refugee Emergency Appeal of Windsor	124	-
Dr R. P. Baird	462	475
Bartling, Mlle Hedwig, D. H.	120	-
Conseil canadien pour la coopération internationale	100	-
Croix-Rouge canadienne de la jeunesse :		
Division d'Ontario	925	-
Division de Québec	463	464

Tableau 21 (suite)

Donateurs	1969	Six premiers mois de 1970
<u>Canada (suite)</u>		
Canadian Save the Children Fund	4 664	-
Unitarian Service Committee	6 591	9 761
Donateurs divers	96	19
<u>Danemark</u>		
Organisation luthérienne de secours	-	2 842
Statens Seruminstitut	600	-
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>		
American Friends Committee	2 263	1 683
American Joint Distribution Committee	214	1 920
American Middle East Rehabilitation (AMER)	29 536	3 990
American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA)	40 000	-
American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA) :		
Contribution de M. et Mme Howard Page	1 000	1 500
Contribution de M. G. Percy	500	500
Contribution de M. Harold Fisher	1 000	-
Balfour Declaration of the Western Hemisphere	64	-
M. Baligh, Mustafa H.	-	200
Mlle Ruth Canate	-	50
First Congregation Church of San Francisco	500	-
Mme Cary B. Gardner	100	-
Dr M. Glover et Dr F. Jackson	-	85
Mme Gertrude C. Hess	100	-
Mme Douglas C. Henderson	462	-
Mme Marianne Hurliman-Mader	1 000	-
Islamic Centre of New York	-	127
Johns, Leroy K.	-	50
Mlle Gretel S. Munroe	-	100
NAJDA - American Women for the Middle East	1 000	550
National Cash Register Co.	6 000	-
Pal - Aid	448	-
M. et Mme Robert Press	150	-
M. Thomas Righter	190	-
Scarsdale - Hartsdale Chapter de l'Association des Etats-Unis d'Amérique pour les Nations Unies	125	-
Schwitters, A. M.	100	50
Union Theological Seminary	800	-
U.S. Omen	250	-
U.S. People's Fund for the United Nations, Inc.	2 093	60
Anonymes	1 250	-
Donateurs divers	220	214

Tableau 21 (suite)

Donateurs	1969	Six premiers mois de 1970
<u>Finlande</u>		
Finnish Refugee Council	10 000	-
Mme Helvi Sipilä	1 050	-
<u>France</u>		
Mlle Bernadette Bouges	108	-
I. El-Mallawany	46	-
Croix-Rouge française	856	19 719
<u>Gaza</u>		
Famille Abou Abdallah	63	31
Famille Abou Ayyad	23	12
Familles Abou Ayyad et Awada	45	22
Famille Abou Khusa	20	10
Famille Abou Middain	1 241	620
Famille Abou Omar et Khalil Khalil	23	12
Famille Abou Salim	304	152
Abou Salah Nasr	17	9
Famille Abou Sha'b	274	137
Famille Abou Uriban	58	29
Familles Abou Uriban et Abou Middain	30	15
Famille Awada	973	486
Familles Awada et Abou Middain	200	100
Famille Daghma	69	34
Famille El Mussaddar	174	87
Municipalité de Gaza	34	17
Familles Mussaddar et Qur'an	232	116
Saleh Ali Barbakh	29	14
Famille Tarazi	71	36
Département du Waqf	4 093	2 046
<u>Iran</u>		
Donateurs divers	12	-
<u>Irlande</u>		
Donateurs divers	24	-
<u>Islande</u>		
Women's Club of Neschurch in Reykjavik	100	-

Tableau 21 (suite)

Donateurs	1969	Six premiers mois de 1970
<u>Japon</u>		
Association pétrolière du Japon	-	278
Toyota Cie	-	1 800
Donateurs divers	34	-
<u>Jordanie</u>		
Conseil municipal de Qalqilia	616	308
Anonymes	120	-
Donateurs divers	179	153
<u>Liban</u>		
American Mission	978	489
R. H. Ardill	50	-
Bassoul, Heneiné et Cie	-	200
Gabriel J. Cassis	-	154
Communauté grecque-orthodoxe	615	308
Héritiers de Saadeddine Shatila	1 230	615
John F. Hortaman	50	-
Consultant en matière d'éducation au Moyen-Orient	20	-
Mneimneh et Bohsaly	1 384	692
Victor Rowland	70	-
Mission syrienne au Liban	1 845	923
Vernon Taylor	-	200
Conseil des églises de l'Evangelische Gemeinde	421	-
Anonymes	1 016	256
Donateurs divers	8	40
<u>Luxembourg</u>		
Association pour l'aide aux réfugiés palestiniens	-	500
P. Biermann	498	500
<u>Malaisie</u>		
Masged Negara	412	-
<u>Monaco</u>		
Les Guides de Monaco	-	500

Tableau 21 (suite)

Donateurs	1969	Six premiers mois de 1970
<u>Norvège</u>		
Société norvégienne d'aide aux réfugiés et au développement international	-	1 100
Conseil norvégien pour les réfugiés	16 621	6 599
Fonds norvégien de secours à l'enfance	700	1 416
<u>Nouvelle-Zélande</u>		
Council of Organization for Relief Services Overseas, Inc. (CORSO)	18 425	2 233
Association néo-zélandaise pour les Nations Unies - Division de South Canterbury	400	-
<u>Pays-Bas</u>		
Leepel, Mme M. J. B.	279	-
Stichting Clubhingen - Zwalle	-	54
Van der Valk, P. C.	300	-
Donateurs divers	29	-
<u>Portugal</u>		
Fondation Gulbenkian	20 000	10 000
<u>République arabe unie</u>		
Dr Nushi Abdel Hadi Butros	46	-
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>		
M. et Mme M. M. W. Aitken	619	-
Androssan Churches' Group - Scotland	335	250
Catholic Women's League	2 400	-
Collegiate School for Girls - Blackpool	-	499
Mme P. A. Hite	48	-
Imperial Chemical Industries (Ltd)	80	-
Iraq Petroleum Company	13 386	12 913
OXFAM	228 590	51 326
Mlle M. Rogers	984	-
Standing Conference of British Organizations for Aid to Refugees :		
Catholic Women's League)
Friends Service Council)
Help the Aged)
OXFAM)
Association de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour les Nations Unies	142 134	-
War on Want)

Tableau 21 (suite)

Donateurs	1969	Six premiers mois de 1970
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (suite)</u>		
Mme E. Aitken	-	552
The Refugee Circle	-	984
The Royal Infirmary of Edinburgh and Associated Hospitals, Scotland	100	-
Association de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour les Nations Unies - Division de Peterborough	24	-
Donateurs divers	90	69
<u>Suède</u>		
Comité suédois pour les réfugiés de Palestine	106	98
Organisation suédoise de secours	-	1 374
Fédération suédoise de secours à l'enfance	481 164	51 886
Donateurs divers	53	-
<u>Suisse</u>		
Association de coopératives franco-algériennes du Faucigny	-	45
Association suisse-arabe	-	432
Caritas	19 676	-
Evangelisch - Reformierten Kirchen des Kantons - Schaffhausen	1 551	-
Hoffman La Roche	1 125	-
Mlle Eva Marie Krbec	185	93
Pasteurs suisses	259	116
Mme M. Gauthier Van Berchem	549	-
Donateurs divers	2	-
<u>Syrie</u>		
Autorités locales	3 038	992
<u>Organisations internationales</u>		
Caritas-Jordanie	5 080	-
Church World Services Inc.	-	54
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales :		
Comité central	2 024	-
Australie	504	-
Canada	3 588	2 788

Tableau 21 (suite)

Donateurs	1969	Six premiers mois de 1970
<u>Organisations internationales (suite)</u>		
Danemark	24	-
Etats-Unis d'Amérique	500	-
Japon	131	-
Nouvelle-Zélande	499	550
Norvège	492	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 571	499
Suède	319	-
Suisse	500	-
Confédération internationale des syndicats libres	1 500	-
Fédération luthérienne mondiale	5 874	1 398
Mission pontificale pour la Palestine	-	352
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	356 506	195 157
Groupeement auxiliaire féminin de l'UNRWA	4 525	5 769
Conseil oecuménique des églises - Conseil des églises du Proche-Orient	92	40 000
Organisation mondiale de la santé (OMS)	83 508	43 032
Zonta international	20 801	17 000
Anonymes	462	-
Donateurs divers	35	-
	<u>1 786 421</u>	<u>540 540</u>

Tableau 22

Contributions versées directement aux réfugiés a/ b/ durant l'année
se terminant au 30 juin 1970

(En dollars des Etats-Unis)

Gouvernements	Ensei- gnement	Services sociaux	Services médicaux	Logement	Services de sécurité	Services divers	Frais d'admini- stration	Total
Israël	1 497 714	705 714	1 304 286	-	-	292 857	433 143	4 233 714
Jordanie	1 325 038	289 800	285 648	-	1 260 000	-	402 027	3 562 513
Liban	43 077	9 231	13 846	2 307 692	133 846	13 846	107 692	2 629 230
Syrie	957 523	197 674	79 070	1 144 379	34 884	123 256	284 884	2 821 670
République arabe unie	6 527 400	552 000	57 500	-	-	126 500	883 200	8 146 600

a/ Outre ces contributions versées directement aux réfugiés, tous les gouvernements en question contribuent aussi au budget de l'UNRWA. Leurs contributions à ce titre sont indiquées aux tableaux 19 et 20 et apparaissent dans la comptabilité de l'Office.

b/ Tous les chiffres ci-dessus sont fournis par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars des Etats-Unis, la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité sur la base soit des cours officiels, soit des cours du marché libre, selon le cas.

PERSONNEL DE L'OFFICE

Tableau 23

Personnel de l'Office au 30 juin 1969 et au 30 juin 1970

	Personnel recruté sur le plan régional a/	Personnel international				Total général
		Postes UNRWA	Postes occupés ou devant être occupés par du personnel détaché, principalement par d'autres organismes des Nations Unies		Total	
			Remboursables	Non remboursables		
30 juin 1969	13 088	93	3	28	124	13 212
30 juin 1970	13 750	97	3	33	133	13 883

a/ Le personnel recruté sur le plan régional est composé à peu près exclusivement de réfugiés de Palestine.

WHA23.52
21 mai 1970

RESOLUTION ADOPTÉE PAR LA VINGT-TROISIÈME
ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Aide sanitaire aux réfugiés et personnes
déplacées dans le Moyen-Orient

La vingt-troisième Assemblée mondiale de la santé,

Consciente du principe selon lequel la santé de tous les peuples est d'une importance fondamentale pour la paix et la sécurité,

Ayant examiné le rapport du Directeur général du 1er mai 1970 et le rapport annuel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA),

Rappelant ses résolutions WHA21.38 et WHA22.43 sur l'aide sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient, et

Notant avec une vive inquiétude que le refus de respecter la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des populations civiles en temps de guerre du 12 août 1949 et d'appliquer les résolutions des Nations Unies relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées continue d'entraîner d'immenses souffrances pour la vie et la santé des habitants des territoires occupés, des réfugiés et des personnes déplacées dans le Moyen-Orient,

1. Réaffirme ses résolutions WHA21.38 et WHA22.43 sur l'aide sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées;
2. Juge nécessaire, pour la protection de la vie ainsi que de la santé physique et mentale des réfugiés et personnes déplacées, de les rétablir immédiatement dans leur droit à retourner dans leurs foyers, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies;
3. Fait appel à Israël, dans l'intérêt de la sauvegarde de la vie et de la santé physique et mentale des habitants des territoires occupés, de se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des populations civiles en temps de guerre du 12 août 1949;
4. Exprime sa gratitude au Directeur général de l'OMS, au Directeur du Service de santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, aux institutions spécialisées et aux autres organisations qui viennent en aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux habitants des territoires occupés dans le Moyen-Orient; et

5. Prie le Directeur général :

a) De lancer un appel dans le monde entier, aux gouvernements et aux organisations humanitaires, pour qu'ils fournissent au Comité international de la Croix-Rouge les moyens d'accorder une aide matérielle et humaine aux habitants des territoires occupés;

b) De prendre toutes autres mesures en son pouvoir pour sauvegarder les conditions sanitaires parmi les réfugiés, les personnes déplacées et les habitants des territoires occupés du Moyen-Orient;

c) De faire rapport à la vingt-quatrième Assemblée mondiale de la santé sur l'application de la présente résolution.

Quinzième séance plénière, 21 mai 1970
A23/VR/15

ANNEXE III

RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXECUTIF
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

A

4.2.3. Coopération avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies
(UNRWA) (83/EX/8 et Add.)

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la coopération avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) (83 EX/8 et Add.),
2. Rappelant ses décisions antérieures sur cette question et en particulier la décision 4.2.5 adoptée à sa 82ème session,
3. Tenant compte des diverses interventions faites au cours du débat,
4. Félicite le Directeur général des mesures qu'il a prises pour donner effet à ladite décision;
5. Déplore que les manuels approuvés par le Directeur général ne soient pas importés et utilisés dans les écoles UNRWA/UNESCO des territoires occupés;
6. Prie le Directeur général d'inviter les autorités de l'UNRWA à ne pas utiliser dans les écoles UNRWA/UNESCO les manuels qu'il a déclarés inacceptables;
7. Invite instamment le Gouvernement d'Israël à supprimer immédiatement tous obstacles à l'importation et à l'emploi des manuels approuvés par le Directeur général dans les écoles UNRWA/UNESCO des territoires occupés, afin que ces manuels soient en usage dans lesdites écoles le plus tôt possible au cours de la présente année scolaire;
8. Prie le Directeur général, au cas où le Gouvernement d'Israël ne se conformerait pas au paragraphe 7 de la présente résolution, d'en rendre compte d'urgence au Conseil afin que celui-ci puisse réexaminer l'ensemble de la situation;
9. Prie le Directeur général de faire rapport au Conseil exécutif, à sa prochaine session, sur l'application de cette résolution.

Conseil exécutif
Quatre-vingt-troisième session
(84 EX/SR.21, 22 et 28)

4.2.1 Coopération avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) (84 EX/5 et Add.)

I

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport du Directeur général (84 EX/5 et Add.) sur la coopération avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA),
2. Rappelant ses précédentes décisions sur cette question et en particulier la décision 4.2.3. adoptée à sa quatre-vingt-troisième session,
3. Tenant compte des diverses interventions faites au cours du débat,
4. Considérant la pénurie croissante de manuels dont souffrent les écoles UNRWA/UNESCO pour les enfants réfugiés de Palestine, notamment dans les territoires occupés, et le grave préjudice qu'elle porte à l'efficacité de leur éducation,
5. Conscient du fait que ces écoliers innocents sont directement les victimes de cette pénurie et en souffriront si elle continue,
6. Félicite le Directeur général de ses efforts soutenus et dévoués pour appliquer les décisions précédentes du Conseil exécutif dans leur lettre et leur esprit;
7. Déplore avec une profonde préoccupation que le Gouvernement d'Israël ne se soit pas conformé au paragraphe 7 de la décision 83 EX/4.2.3. et n'ait pas admis matériellement tous les manuels approuvés par le Directeur général de l'Unesco dans les territoires occupés afin qu'ils soient distribués et utilisés dans les écoles UNRWA/UNESCO;
8. Demande à nouveau de la manière la plus pressante au Gouvernement d'Israël d'autoriser, dans les plus brefs délais possibles, l'introduction dans les territoires occupés de tous les manuels approuvés par le Directeur général afin qu'ils soient distribués et utilisés dans ces écoles;
9. Invite toutes les parties intéressées à coopérer pleinement avec le Directeur général à l'application des résolutions pertinentes du Conseil exécutif, afin d'assurer que les manuels approuvés soient mis entre les mains des écoliers dans les meilleurs délais;

10. Prie le Directeur général, au cas où le Gouvernement d'Israël n'autoriserait pas l'importation de ces manuels dans les territoires occupés, de faire rapport d'urgence au Conseil exécutif afin qu'il reconsidère la question et formule des recommandations à la Conférence générale, à sa seizième session, sur le problème des manuels dans les territoires occupés et sur l'ensemble de la situation de l'enseignement dans les écoles UNRWA/UNESCO.

Conseil exécutif
Quatre-vingt-quatrième session
(84 EX/SR.27, 28 et 33)

C

4.2.1 Coopération avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) (84 EX/5 et Add.)

II

Le Conseil exécutif

1. Rappelle la résolution adoptée le 10 décembre 1969 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a appelé l'attention sur les difficultés financières avec lesquelles l'UNRWA est aux prises;
2. Considère que la grande pénurie de ressources dont souffre l'UNRWA aura des conséquences graves pour l'éducation des enfants des réfugiés palestiniens;
3. Appuie la recommandation faite par la troisième Conférence régionale des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique dans les Etats arabes, réunie par l'UNESCO au Maroc du 12 au 20 janvier 1970, tendant à lancer un appel mondial exposant la situation des réfugiés palestiniens et insistant pour obtenir une participation à l'assistance qui permettra d'améliorer et de maintenir les services éducatifs fournis à ces réfugiés;
4. Autorise le Directeur général à prendre les mesures appropriées pour lancer cet appel en faveur de contributions volontaires à l'UNRWA;
5. Invite le Directeur général à faire rapport au Conseil exécutif, à une prochaine session, sur l'application de la présente résolution.

Conseil exécutif
Quatre-vingt-quatrième session
(84 EX/SR.27, 28 et 33)

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
